ÉDITION DE TOULOUSE

L'EXPRESS DU MIDI

43e ANNEE - N° 15.178

ABONNEMENTS

	3 Mois	6 Mois	1 An
France et Colonies.....	22 fr.	42 fr.	82 fr.
Étranger demi-tarif postal	35 fr.	70 fr.	140 fr.
Étranger plein tarif postal	60 fr.	100 fr.	200 fr.

DIRECTION : 25, Rue Roquelaine, TOULOUSE — Téléphone 229-83 — Chèque Postal 4.936
LES ANNONCES SONT REÇUES : A l'Agence HAVAS, 73, rue d'Alsace-Lorraine, à Toulouse ; à l'Agence HAVAS, 62, rue Richelieu, à Paris. Dans toutes ses succursales et chez tous nos correspondants.

25 centimes

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 1934

Un Grand Mariage Parisien

M. VICTOR FRANCEN a épousé Mlle MARY MARQUET, de la Comédie-Française. — La cérémonie à la Mairie.
(Cliché New-York Times.)

Les Idées et les Faits

Baguette magique

M. Doumergue s'est défendu d'être un dictateur, ayant été limité dans ses droits et dans le temps par la loi qui lui a permis d'user de décrets-lois. Il n'a pas tout à fait raison ; à l'heure où le Parlement en déroute l'a accueilli comme un sauveur, il pouvait tout lui demander ; et bien que ce prestige ne progresse pas avec les mois qui passent, il pourrait encore obtenir plus qu'il n'ose demander.

Il est plus près de la vérité quand il se défend par surcroît d'être un magicien. Mais est-il besoin d'un magicien ? La conduite des peuples, l'administration d'un pays, la défense nationale ne relèvent pas de la magie; elles n'exigent même pas le génie ; mais bien davantage le respect de certains principes découverts par le bon sens et dont l'expérience a démontré l'excellence. La baguette magique qui manque à M. Doumergue ne peut se trouver sans l'abandon d'autres principes auxquels il se déclare encore attaché.

Mais il est une chose que le Président du Conseil se déclare tout à fait incapable de réformer et il nous convie à le faire nous-mêmes ; ce sont « les mentalités causes de notre mal ».

Moralisation

Problème moral ! Il est, en effet, le premier en importance.

Certes, M. Doumergue a raison quand il dit que la réforme des mœurs n'est pas son affaire ; nous sommes les premiers à revendiquer pour d'autres que l'Etat cette mission d'éducation et d'enseignement. Et quelles que soient les vicissitudes de la politique, chacun de nous doit considérer comme étant son premier devoir d'aider l'Eglise dans cette mission.

Cependant il est trop facile — mais il est vain — de dire : j'ai ouvert les écluses, j'ai transformé le ruisseau en torrent; je vous invite à traverser tout de même !

L'Etat a travaillé pendant de trop longues années à ruiner l'apostolat de l'Eglise en réduisant ses moyens d'action et en tarissant les sources où cet apostolat puise ses effectifs.

Il a travaillé, d'autre part, tant par l'école que par l'organisation — qui est dans l'essence de sa Constitution — de cette foire d'empoigne — « à nous toutes les places et tout de suite » — que constitue l'exercice du régime électif, à développer ces « mentalités cause de notre mal ».

Pour que l'effort de propagande que M. Doumergue demande aux bons Français et qui reste notre premier devoir puisse influer sur la conduite de l'Etat, il faut que M. Doumergue ferme d'abord les écluses et qu'il nous rende les moyens d'en récolter les fruits.

Le bon électeur

Mais s'agit-il tellement de changer l'état d'esprit des masses ? Celui-ci est-il si mauvais ? Les « mentalités » dont se plaint M. Doumergue, c'est dans le monde en place qu'il faut les chercher.

Qu'un Stavisky ou un Mariani puisse trouver des complicités politiques, judiciaires ou administratives, cela n'entre pas dans la tête du paysan ou de l'ouvrier. Cela se produit tout de même; on ne saurait dire que ce soit conforme à l'esprit public, c'est seulement le résultat de cette protection mutuelle que se doivent, en régime électif, ministres, parlementaires et électeurs plus ou moins influents.

Supposons le problème résolu et les masses meilleures encore qu'elles ne sont. M. Doumergue espère-t-il en être tiré d'affaire ?

Les masses n'interviennent dans la vie politique que par l'élection. Peut-on dire que leur vote soit conforme à leur valeur morale ?

Dans son appel aux catholiques en vue des prochaines élections cantonales, le général de Castelnau fait cette troublante constatation :

« Quand je contemple, dans une de vos réunions, le spectacle émouvant de ces masses que, seuls les catholiques peuvent réunir, je dis parfois à l'un des hommes dévoués que vous avez placés à votre tête : « Comment, avec de telles masses catholiques, si vibrantes, si enthousiastes, n'obtenez-vous pas dans votre département ou dans votre arrondissement, de meilleurs et plus efficaces résultats ? » Et votre chef me répond souvent : « C'est que voilà : ils pensent bien, mais ils n'agissent pas ou ne votent pas aussi bien. »

Ils ont tort et nous le leur disons à chaque veille d'élection ; nous le leur répéterons demain ; mais cela ne montre-t-il pas que l'exercice du droit de vote est lui aussi un élément de démoralisation ?

Vous voulez, M. Doumergue, changer l'état d'esprit du pays ? Réduisez d'abord au minimum les occasions d'intervention de l'électeur.

Gaston GUÊZE.

APRES LE DISCOURS de M. Doumergue

LES SOCIALISTES ET LES COMMUNISTES DEMANDENT UNE CONVOCATION IMMEDIATE DE LA CHAMBRE

Paris, 27 septembre.

On lit dans « l'Humanité » :

« Les délégués du parti communiste et du parti socialiste, réunis le 26 septembre dans le comité de coordination, élèvent la protestation la plus vive contre les menaces du discours de M. Doumergue visant le droit syndical des fonctionnaires et les libertés publiques. Il a décidé en conséquence : 1° de charger les deux groupes parlementaires socialiste et communiste de reclamer une convocation immediate de la Chambre en vue du dépôt d'une proposition de résolution tendant à l'abrogation des décrets-lois et du vote de la réforme électorale avec R. P. suivie de la dissolution ; 2° d'organiser, dans la région parisienne et à travers tout le pays, dès le 13 octobre, au cours des semaines qui suivront, de puissantes demonstrations populaires.

Parmi les signatures du parti communiste, on remarque celle de M. Cachin, et du parti socialiste, celles de MM. Léon Blum, Paul Faure et Zyromski. »

A l'« Officiel »

Paris, 27 septembre.

Le « Journal Officiel » publie aujourd'hui :

« Ministère de l'Education nationale. — Arrêté portant transformation en sections d'enseignement technique des sections professionnelles d'écoles primaires supérieures (p. 9.843) ; programme du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures, 2e partie (p. 9.843).

« Ministère des Travaux publics. — Décret relatif à la coordination des transports effectués par la voie ferrée et la voie d'eau (p. 9.850).

« Ministère de l'Agriculture. — Décret modifiant le décret du 19 août 1921 sur les vins, les vins mousseux et les eaux-de-vie (p.9853) ; décret modifiant le décret du 2e mars 1924 sur le lait et les produits de la laiterie (p. 9.854) ; décret modifiant la répartition de la dotation du Crédit agricole entre les diverses catégories de prêts prévues par la loi du 5 août 1920 sur le crédit mutuel et la coopération agricole (page 9.855).

« Ministère du Travail. — Arrêté attribuant des récompenses pour propagande en faveur de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (page 9.856). »

Une affaire de 100 millions de faux titres

TROIS NOUVELLES ARRESTATIONS

Paris, 27 septembre.

On se souvient qu'en juillet dernier, la Sûreté Nationale procéda à 6 arrestations de faussaires, deux à Paris et quatre à Milan.

A la suite d'une enquête ouverte par MM. Pendepièce et Simon, commissaires de police mobile, une imprimerie clandestine fut découverte à Florence. Les faux titres fabriqués et ceux en voie de fabrication par cette bande, représentaient une valeur de 100 millions environ.

Alors qu'ils étaient porteurs de faux titres d'une entreprise de filature du Nord de la France Antonio Cuminatto, né à Carignano, Italie, et Christian Trietten, né le 13 juillet 1893, à Galatz, Roumanie viennent d'être arrêtés.

Conduits rue des Saussaies, il fut établi que Cuminatto, déjà condamné en France, faisait l'objet d'un arrêté d'expulsion et que son complice était recherché, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui par le parquet de la Seine, pour escroquerie, abus de confiance et emission de chèques sans provision. Longuement interrogés Cuminatto et Trietten n'ont pu nier les faits qui leur sont reproches et ont fourni certaines indications qui sont actuellement vérifiées. Une perquisition opérée a amené la découverte de nombreux titres de toute nature qui font l'objet d'oppositions et proviennent de vols.

Un troisième négociateur de faux titres, Louis-Ferdinand Mayeur, se disant directeur du Comptoir Industriel et Commercial du Spectacle, 18, rue Laffitte, à Paris, a également été arrêté. Il a déclaré, comme Trietten d'ailleurs, qu'il tenait ces titres de Cuminatto.

Ces trois individus ont été déférés au parquet de la Seine, qui les a inculpés de faux, usage de faux, escroqueries et recel, et a chargé M. Mauche, juge d'instruction, de suivre l'information.

Ces nouvelles arrestations portent à neuf le nombre des faussaires actuellement écroués.

DEUX CADAVRES dans un train ...

C'est dans un wagon du rapide Paris-Vintimille que fut faite la macabre découverte

Paris, 27 septembre

Le rapide Vintimille-Paris a stoppé, ce matin, par extraordinaire, à la gare de Montgeron-Crosne. Cet arrêt inhabituel était motivé par le fait qu'un drame venait de se produire dans l'un des wagons de 1re classe du train, voiture numéro 6.

Dans l'un des compartiments, on découvrit les cadavres de deux hommes. Quand les premières constatations eurent été faites, à la gare de Montgeron, le rapide Vintimille-Paris reprit sa route et parvint à la gare de Lyon avec, évidemment, un assez fort retard.

LES CONSTATATIONS MEDICALES

Le wagon, un wagon rouge de modèle ancien, est conduit sur une voie de garage et des gardiens de la paix en interdisent l'accès. Du sang s'épanche, goutte à goutte, à travers le plancher et tache le pavé.

Un peu après 11 heures, M. Mozer, substitut, chef du service central du parquet de la Seine ; le docteur Paul, médecin-légiste ; M. Verdier, juge d'instruction et M. Sauzia, commissaire spécial divisionnaire à la gare de Lyon sont venus procéder aux premières constatations.

Le docteur Paul a examiné les deux cadavres. Celui que l'on trouve à gauche, en entrant dans le compartiment, est étendu sur la banquette, les pieds près du couloir ; il porte dans la région temporale gauche la trace d'une blessure, provenant d'un coup de feu tiré à courte distance.

L'autre cadavre, celui de la banquette de droite, porte lui une blessure faite à bout touchant, dans la région temporale droite.

C'est auprès de la main du cadavre de droite qu'on a trouvé l'arme du crime, un revolver de 7 mm. 65. Le médecin légiste qui veut se garder de conclure avant d'avoir procédé à l'autopsie, a indiqué toutefois combien il semblait vraisemblable que l'individu blessé à la tempe gauche ait été tué par son compagnon qui se serait ensuite donné la mort.

Ce qui semble probable, c'est que la première des deux victimes a été blessée alors qu'elle dormait ; le visage offre une grande sérénité et le corps est étendu dans la position normale d'un sommeil calme.

Enfin sur la tablette, devant les vitres du compartiment, on a trouvé une bouteille d'eau minérale et dans un gobelet en papier fort, une épaisse couche de poudre blanche délayée dans un peu d'eau. Cette poudre sera naturellement analysée.

L'IDENTITÉ DES VICTIMES

Vers midi on connaissait déjà l'identité des victimes. L'une d'elles se nomme René Betlamini, originaire de Reims (Marne), où il est né le 22 novembre 1891, et demeurant à Saint-Denis (Seine), rue de la Boulangerie.

On pense qu'il s'agit d'un marchand fréquentant les marchés couverts de la région parisienne.

Le deuxième sur les vêtements duquel on a trouvé une carte de l'Association de la Bourse, se nomme J. Albert, demeurant rue Saint-Laurent à Paris. Il exercerait la même profession que son compagnon.

LES PREMIERES DONNEES DU DRAME

L'enquête immédiatement commencée, laisse tout d'abord supposer que Albert aurait tué son ami Betlamini avant de se donner la mort.

Quant au drame lui-même, voici d'après un ordre chronologique comment il se serait produit et de quelle façon il a été découvert :

Le rapide n° 6 quitte Vintimille à 14 h. 25 et doit arriver à Paris le lendemain matin, à 8 h. 5.

Hier, à 15 h. 30, à la gare de Nice, un surveillant du wagon de 1re classe comportant des couchettes était interpellé par deux personnes assez élégamment vêtues, les doigts chargés de bagues et paraissant avoir entre 35 et 40 ans. Les deux hommes sont montés dans le wagon, ont choisi un compartiment et loué deux couchettes. Personne ne les dérangera de toute la nuit.

Au moment où le garçon du wagon-restaurant annonce les services successifs, l'un des voyageurs a dit au préposé aux couchettes : « Je ne me sens pas bien ce soir ; je ne dinerai pas », son compagnon également décide de jeûner.

Le surveillant Jonesco a remarqué que les deux hommes jouaient aux cartes. Ils paraissaient en parfait accord. Après l'heure des services, ils s'en vont au wagon-restaurant et reviennent avec une bouteille d'eau de Vichy. « Vous nous réveillerez demain matin à 7 h. 30, pour que nous soyons prêts à l'arrivée à Paris », dit l'un d'eux au surveillant.

LA DÉCOUVERTE DU DRAME

A 7 h. 30, ce matin, l'employé, pour remplir sa mission, frappait à la porte. Personne n'a répondu : il a insisté et ouvert la portière du compartiment. Deux cadavres sont étendus, l'un sur la banquette de gauche, l'autre sur la banquette de droite ; tous deux ont le visage ensanglanté. Le corps qui se trouve sur la banquette de droite est déchaussé, vêtu d'un pantalon et d'une chemise ; l'autre, sur la banquette de gauche, est entièrement vêtu, sauf le veston.

Le surveillant a aussitôt refermé la portière et tiré le signal d'alarme. Le rapide s'est arrêté en gare de Montgeron ; il y restera un bon moment, le temps pour les gendarmes de Villeneuve-Saint-Georges d'apposer les scellés sur le compartiment et pour le docteur Declaire, qui se trouvait à la gare, de constater la mort des deux voyageurs.

Personne n'a entendu de détonation; les deux corps sont froids et le drame semble s'être produit au milieu de la nuit.

Le rapide a alors poursuivi sa route jusqu'à Paris.

Les premières constatations terminées, les deux cadavres ont été transportés au dépôt mortuaire. L'autopsie sera faite, à l'Institut médico-légal, par le docteur Paul.

Il ne semble pas, à première vue, qu'il y ait eu lutte entre les deux hommes, mais seule l'enquête judiciaire permettra d'établir les vraies raisons de ce drame.

L'Affaire Mariani

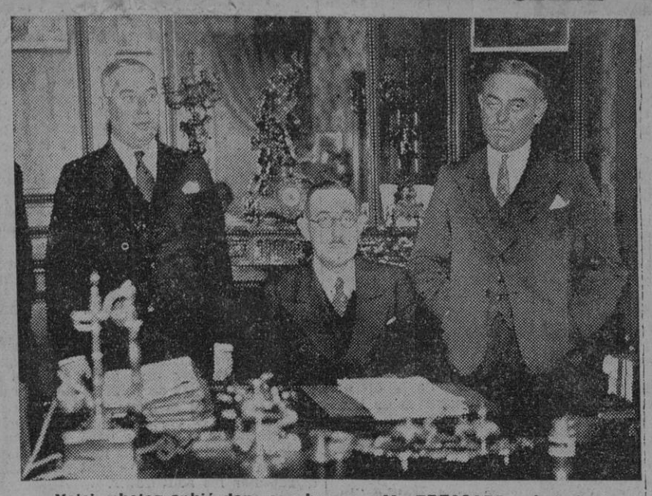

Voici, photographié dans son bureau, M. FRESSARD, chef de la brigade mobile de Lille (assis) ; à gauche, le commissaire BIGET ; à droite, l'inspecteur COUSSAKER.
(Cliché New-York Times.)

LES TIMBRES TROUVÉS SUR ROSSI PROVIENNENT DU CAMBRIOLAGE DE STRASBOURG

Lille, 27 septembre.

Un point important est maintenant établi.

Hier après-midi, un coup de téléphone est parvenu à la brigade mobile. C'était une communication par laquelle M. Fressard a été mis au courant du résultat d'une enquête : les 300.000 francs de timbres saisis sur Rossi provenaient du vol effectué à la recette de Strasbourg. Point important, car cela va aiguiller les recherches de la police sur une piste toute spéciale et qui étonnera peut-être par sa corrélation avec une autre affaire.

A ce propos, on annonce la prochaine arrivée à Lille de Me Santiggi, avocat du baron de Lussats et de Pierre Mariani.

OU L'ON REPARLE DE L'INSPECTEUR BONY

Tout, dans cette affaire, s'enchaîne, se croise, se recoupe et il ne serait pas impossible que l'on arrive à savoir bientôt pourquoi, lors de son interrogatoire d'hier, Paul Mariani prétendait n'avoir pas agi autrement que l'inspecteur Bony.

La complicité d'un indicateur personnel de l'inspecteur Bony devra amener celui-ci à fournir aux enquêteurs des explications. Il est établi, en effet, que cet indicateur a vendu des timbres fiscaux volés à Strasbourg.

Voici, d'autre part, ce qu'écrit, dans l'*Echo de Paris*, notre confrère Guy Monnereau :

« Nous avons dit dès le premier jour, écrit M. Monnereau, que Mariani avait connu M. Bony à Boulogne et gardait pour le policier parisien une admiration qui ne paraît pas avoir diminué. D'autre part, on retrouve la trace de l'indicateur de Bony à Boulogne, Calais et Dunkerque, ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on songe qu'il a passé souvent le détroit, et l'on retrouve sa trace là où on retrouve celle de Mariani.

« Enfin, on voudra bien se souvenir que, parmi les rapports qui ont provoqué la disgrâce de M. Bony, au début de 1934, il y avait précisément un rapport sur l'activité déployée par ce policier dans l'affaire du vol des timbres fiscaux de Strasbourg, ou au moins dans les à-côtés de cette affaire. L'enquête n'a pas été poussée très loin à cette époque. Osera-t-on la reprendre aujourd'hui ? Nous craignons que non. Cependant, les événements sont parfois plus forts que les volontés les mieux assurées, car trop de gens savent aujourd'hui trop de choses et sont prêts à les révéler.

« Le temps des demi-mesures est passé, ajoute notre confrère. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait utile de demander à M. Bony pourquoi, avant d'aller arrêter de Lussats, qui lui aussi est mêlé à une affaire de timbres fiscaux, il a commencé sa fameuse enquête sur l'affaire Prince par un voyage dans le Nord. On pourrait même, à ce sujet, se reporter à certaines déclarations faites devant M. Rabut à Dijon par de Lussats. »

Encadré de gendarmes, MARIANI quitte le Palais de Justice de Lille après son interrogatoire par le juge d'instruction.
Cliché New-York Times.

Le courrier d'Amérique du Sud est venu à Paris en moins de 50 heures

C'EST UN NOUVEAU RECORD DE NOTRE LIAISON POSTALE

Paris, 27 septembre.

Les lettres postées en Amérique mardi sont distribuées ce matin à Paris. Voilà qui résume en peu de mots la rapidité avec laquelle les équipages de l'« Arc-en-Ciel » et du service régulier de Paris à Port-Etienne ont amené dans la vieille Europe le courrier d'Amérique latine.

D'ailleurs, dans sa brièveté, le communiqué publié aujourd'hui par la compagnie Air-France est suffisamment éloquent :

Le 139e courrier Amérique du Sud-France, qui avait quitté Natal le 25 septembre à 4 h. 41 G.M.T. à bord de l'« Arc-en-Ciel », piloté par Mermoz, et qui avait été repris par l'avion du service régulier d'Air-France à Port-Etienne, est arrivé ce matin 27 septembre, à 5 h. 15 G.M.T., au Bourget.

Le courrier pour l'Angleterre, l'Europe Centrale, l'Allemagne, la Scandinavie, la Belgique, la Hollande, etc., a été immédiatement acheminé par les avions des services réguliers. Le courrier a mis exactement 48 h. 34 pour effectuer le trajet Natal-Paris, établissant le record mondial de transport rapide postal sur cette ligne.

LES NÉGOCIATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-CANADIENNES

LE BLE ET LE VIN

Paris, 27 septembre.

M. Lamoureux, ministre du commerce, a reçu ce matin M. Richard Bennett, premier ministre du Canada.

Les deux ministres, assistés de leurs techniciens, ont examiné l'état des pourparlers économiques engagés lors du premier voyage de M. Bennett à Paris.

Le tour de la conversation tenue ce matin laisse entrevoir qu'une issue favorable et prochaine pourrait intervenir sous peu. Les principales questions en discussion concernent les transits des blés canadiens et le vin français.

Le Général Mittelhauser en tournée d'inspection

Perpignan, 27 septembre.

Le général Mittelhauser, membre du conseil supérieur de la guerre, a inspecté les casernements du 24e R. T. S. à Perpignan, les bâtiments du centre mobilisateur et les emplacements des futurs pavillons de l'hpital mixte des réserves de l'armée.

Les Élections Cantonales

Un appel de la Fédération Républicaine

La Fédération Républicaine adresse au pays un appel dont nous extrayons ceci :

Paris, 26 septembre.

L'honneur de notre Fédération est d'avoir été au service exclusif de la France; d'avoir servi passionnement un idéal, des principes, un programme. Des principes assez forts pour avoir fourni des solutions logiques, pratiques aux problèmes les plus nouveaux; des principes assez profonds dans l'âme française pour avoir groupé, maintenu, renouvelé avec les jeunes générations — dont le retour résolu à nos idées est annonciateur — des millions de citoyens, de citoyennes et de compter, parmi les autres, tant de sympathisants. Un programme pour lequel ses troupes ont lutté sans répit, parce qu'elles y voyaient inébranlablement fidèle; un programme auquel elles sont restées, malgré l'hostilité des puissants, le silence concerté, inébralablement fidèle; un programme que les événements — elle les a toujours prévus — ont vérifié sans démentis; un programme auquel la France, après les heures d'aveuglement, revient instinctivement quand surgit le péril.

Une justice assurée, égale pour tous, à l'abri de toutes les influences; une justice prompte et ferme, particulièrement implacable envers ceux qui doivent l'exemple; une justice dont le président Doumergue proclama la nécessité quand il forma, pour la faire triompher, le ministère de trêve.

La restauration de l'autorité de l'Etat contre les groupements égoïstes, indisciplinés ou occultes; contre les spéculateurs et les voleurs; contre la démagogie et la désunion. Un statut des fonctionnaires protégeant les meilleurs contre la tyrannie des pires, fixant les droits et devoirs des agents, armant les cioyens de moyens susceptibles de se faire rendre justice : réforme que, seule, a toujours réclamée la Fédération. L'organisation du gouvernement et spécialement, de la présidence du Conseil, selon les procédés que nous avons, depuis longtemps, préconisés. Stabilité des pouvoirs politiques par la proportionnelle et l'extension du droit de suffrage. Séparation des pouvoirs et liberté des citoyens assurées par une Cour suprême.

Au dehors, comme au dedans, respect de la parole donnée; responsabilité et sanctions imposées aux Etats ou individus délinquants; association des nations ou des partis servant le même idéal ou menacés des mêmes périls. Consolidation de nos alliances continentales, renforcées par la guerre, et de nos ententes transmaritimes. Une armée forte et respectée. Au dehors comme au dedans, la force et l'union au service du droit, du progrès et de la France.

Redressement financier dans la loyauté monétaire par le maintien de la valeur du franc, la protection de l'épargne, l'équilibre budgétaire. Diminution massive des dépenses et des impôts; économies réfléchies, résultant de la rénovation de nos lois, de notre administration, de la restitution, à l'initiative privée, des tâches étrangères à son rôle, dont l'Etat meurt écrasé.

Reprise de l'activité économique par la satisfaction du droit naturel au travail; par le respect des fruits du labeur et de l'epargne, retablissant la confiance; par la sauvegarde des travailleurs et des produits nationaux, agricoles et industriels; par l'abaissement du coût de la vie; par l'encouragemnet à la qualité et à la variété; par l'organisation des marchés métropolitain et colonial; par des traités préférentiels qui réservent nos achats aux pays importateurs de nos produits ou faisant fructifier avec sécurité nos capitaux.

Développement des institutions sociales, leur affermissement par les organes corporatifs protégeant les individus contre tous les risques de la vie; équipement sanitaire hâté et modernisé; défense de la famille et soutien des familles nombreuses; organisation de la profession.

Respect des forces spirituelles, des traditions et des libertés familiales; culte du patriotisme, inspirant toute la vie civique et ardent à l'école nationale.

Des crises qui, politiques, internationales, financières, économiques, sociales, coloniales, bouleversent profondément le monde. l'origine primordiale est l'affaiblissement de la moralité, du bon sens.

Là aussi est le domaine des remèdes les plus actifs et, pour la France, le secret de ses redressements, de sa noble primauté : à vous de le manifester, une fois de plus, dans notre glorieuse histoire.

Dans la lutte éternelle de la civilisation contre les éléments de désordre, qui veulent profiter de ses bienfaits sans accepter ses disciplines, à vous d'être clairvoyants, énergiques, pour repousser l'assaut des extrémistes d'aujourd'hui, enfin clairement face à face avec vous et comme le réclament la jeunesse et la génération du feu, en prenant contre eux une offensive décisive.

Certes, dans ces élections aux assemblées départementales, n'oubliez pas les services que celles-ci doivent à nos communes, à nos cantons; leurs tâches vitales, notamment l'œuvre des communications, l'organisation de l'assistance et de l'hygiène, l'allègement des impôts départementaux; les tâches régionales qu'elles assument de plus en plus; les cas où tout près des réalités, elles conseillent judicieusement le gouvernement; mais, comme on n'administre jamais sans principes ni sans idées et que ces directives sont semblables pour la conduite de l'Etat ou du département, fondez vos choix sur les convictions des candidats et leur fidélité à les réaliser.

En fait, demain vous trouverez devant vous un front commun extrémiste, ayant enfin jeté le masque qui a trompé tant d'électeurs : contre lui, n'abdiquez jamais, insoucieux de la Patrie, dans une abstention criminelle qui, tant de fois, a faussé catastrophiquement les scrutins. Contre lui, votez pour ceux qui défendent, drapeau déployé, les idées de la Fédération dans lesquelles votre foi ardente a toujours vu le salut du Pays. Votez, là où ne serait aucun candidat de la Fédération, pour ceux dont les principes sont les plus voisins des vôtres. Votez, toujours, pour la France. Pour la France au-dessus des partis et des clans ,des classes et des intérêts.

Le Manoir à l'envers

Le Syndicalisme administratif et M. Aimé Berthod

Dans un récent article du « Jour », dont nous avons donné un large extrait dans la « Revue de Presse », le sénateur Gustave Gautherot, de la Loire-Inférieure, a complété ses deux lettres au ministre de l'Instruction publique en réclamant du gouvernement la « dissolution de la Congrégation rouge, non autorisée », le Syndicat dit national des instituteurs.

Il est en effet certain que le Syndicalisme « administratif » est illégal, la loi du 21 mars 1884 déclarant que « les syndicats professionnels ont « exclusivement » pour objet l'étude et la défense des intérêts « économiques », « industriels », « commerciaux » et « agricoles » (art. 3 de la loi). Ni le texte législatif, ni son esprit, ni les travaux préparatoires ne sauraient être sollicités de bonne foi en faveur de la légalité des Syndicats de fonctionnaires, qui n'ont aucune existence juridique et dont la situation de fait n'est due qu'à la lâcheté des ministres républicains radicaux et radicaux-socialistes. Ils ont semé le vent et ils récoltent aujourd'hui la tempête.

Parmi les doctrinaires syndicalistes qui ont le plus poussé à la transformation des paisibles « Amicales » en « Syndicats », il faut citer M. Aimé Berthod lui-même qui, dans la « Revue Politique et Parlementaire » du 10 mars 1906, posait brutalement le problème de l'Etat en ces termes : « La « question est plus politique qu'économi- « que. Il s'agit moins de l'organisation du « travail que de l'organisation de l'Etat... « Ce que nous voulons, ce que nous voyons « au terme de cette évolution, dans laquel- « le rentre comme une goutte d'eau dans « un fleuve, l'agitation actuelle des Syn- « dicats de fonctionnaires, c'est l'organisa- « tion de la République par grandes caté- « gories professionnelles, la nomination « par les grandes associations de son pe- « tit Parlement chargé de préparer et d'é- « tudier les lois qui l'intéressent. »

Il est assez paradoxal de retrouver rue de Grenelle, avec le titre de Grand-Maître de l'Université, dans un gouvernement « d'Union nationale », celui-là même qui a imprimé au mouvement syndicaliste des fonctionnaires la tendance révolutionnaire qu'il est officiellement chargé de flétrir et de condamner aujourd'hui.

Nous ne critiquerons certes pas l'universitaire du Jura qui a gagné, dans cette bataille, aux côtés des Maxime Leroy, des Paul-Boncour et des Glay, un siège de député, puis un portefeuille de ministre. Mais nous nous permettrons de souligner l'étrangeté de son actuelle situation et aussi la faiblesse, vis-à-vis des meneurs syndicalistes, d'un homme qui a toujours milité dans leurs rangs.

***

Dans le ministère Doumergue, M. Edouard Herriot, qui est lui aussi sorti de l'Ecole normale supérieure, et qui a enseigné dans une chaire de rhétorique, ne peut pas oublier sa défense passionnée des dirigeants du Syndicat « national » des instituteurs et de la Fédération des fonctionnaires à la C. G. T. Quand il rédigea, en 1924, avec son ministre de l'Intérieur Camille Chautemps, la fameuse circulaire aux préfets qui enjoignait aux directeurs des grandes administrations de « collaborer avec les syndicats », il apporta, comme son collègue Berthod, sa pierre révolutionnaire à la « maison à l'envers ». Comment pourrait-il sérieusement critiquer aujourd'hui chez les inspecteurs d'Académie ce qu'il leur recommandait naguère ? Car l'adhésion de la Fédération des fonctionnaires à la Confédération générale du travail a été décidée sous le premier gouvernement du député de Lyon et encouragée par lui.

Aussi quand un parlementaire patriote comme M. Gustave Gautherot demande la dissolution de la Congrégation rouge non autorisée, nous restons sceptiques et nous savons que la plupart des membres du ministère Doumergue considèrent les Syndicats des fonctionnaires comme l'une des plus solides assises de la démocratie laïque. M. Léon Blum le leur rappelait l'autre jour dans un article plein de saveur du « Populaire ».

***

Les théoriciens du syndicalisme administratif comme M. Berthod ont tort de n'avoir pas compris assez tôt que le syndicalisme qu'ils défendent entraînerait rapidement la suppression de l'Etat qui serait remplacé par une féodalité véritable. Le démembrement de la souveraineté au profit des Syndicats de fonctionnaires constituerait un recul, accompagné d'une insupportable tyrannie.

Nous qui sommes des syndicalistes convaincus, qui attendons de la représentation des intérêts « privés » le redressement de demain dans la corporation organisée, nous déclarons fermement que les Syndicats des services « publics » sont un non sens, qui cache une réalité plus dangereuse. Il est de ces explosifs dont il faut préserver le pays. M. Gaston Doumergue et les ministres de son cabinet, qui comprennent le péril, auront-ils raison des tendances syndicalistes révolutionnaires de M. Aimé Berthod ?

Jean CAUSSADE.

P. S. — Notre aversion pour le syndicalisme administratif, qui introduit la révolution dans nos services publics, ne nous fait pas oublier que les intérêts strictement professionnels des fonctionnaires doivent être défendus. Nous montrerons prochainement comment un pouvoir indépendant concevrait le « statut » du fonctionnaire, tout en sauvegardant la

Bibliothèque municipale de Toulouse - Tous droits réservés

FAITS DIVERS

UN CANOT CHAVIRE DANS LA BAIE DE KILLARY

Dublin, 27 septembre.

Un canot à bord duquel avaient pris place quatre Anglais a chaviré hier au milieu de la baie de Killary, comté de Galvay.

Les quatre occupants ont été noyés, un seul cadavre jusqu'ici a été retrouvé.

TRAGIQUE ACCIDENT A UN PASSAGE A NIVEAU

Belgrade, 27 septembre.

Neuf morts et dix blessés, tel est le bilan du tragique accident survenu sur la ligne de chemin de fer Seregno-Bergame.

Un autobus desservant la ligne Bergame-Brivio-Lecco, conduit par le chauffeur Luigi Moretti, trouvant ouvert le passage à niveau de Terno, s'est engagé sur la voie, mais un train de marchandises que le chauffeur n'avait pu voir a tamponné l'autobus qui a été projeté à une vingtaine de mètres de distance.

Le chauffeur a été tué sur le coup ainsi que cinq passagers ; ce sont : Joseph Exposito, Giacomo Bonacina, Gerclamo Longhemi, une petite fille nommée Biffi et une femme qui n'a pu être identifiée.

Parmi les blessés dont plusieurs sont dans un état désespéré, trois sont morts à l'hôpital.

Un navire explose en Mer du Nord

ON NE RETROUVE NI EPAVES NI NAUFRAGES

Hambourg, 27 septembre

D'après le « Berliner Tageblatt », le capitaine du bateau de pêche hambourgeois « Margot » rentré aujourd'hui à son port d'attache, a déclaré qu'un navire, dont on n'a pu déterminer l'identité, a sauté dans les parages de Doggerbank, en mer du Nord. Le pilote du « Margot » a observé nettement l'explosion et en a rendu compte immédiatement. Le « Margot » s'est dirigé aussitôt vers le lieu de l'accident, mais on n'y a trouvé que des réservoirs d'eau flottant à la dérive et une partie de la cargaison.

Des taches d'huile, des bulles d'écume blanche sont montées à la surface de la mer à l'endroit où l'on suppose que le navire a coulé. Le « Margot » s'est efforcé de retrouver des épaves ou des naufragés. Ses recherches ont été vaines et il a remis le cap sur Hambourg.

Les émeutiers de la Cité Jeanne-d'Arc en correctionnelle

Paris, 27 septembre.

Aujourd'hui s'est déroulé, devant la 15e Chambre correctionnelle, couramment dénommée tribunal pour adolescents, et ce en raison même de l'âge de deux des inculpés, l'épilogue du siège de la cité Jeanne d'Arc, qui dura toute la nuit du premier au 2 mai dernier.

Quatorze inculpés furent arrêtés; six non-lieu ayant été décernés, huit inculpés comparaissaient hier devant la 13e Chambre correctionnelle présidée par M. Peillard de Nozerolles.

Ce sont : Jules Laborde, mécanicien, 17 ans, détenu; Maurice Laborde, 20 ans, mécanicien, prévenu libre; André Noblet, 26 ans, camelot, détenu; Georges Hildebrand, 36 ans, manœuvre, prévenu libre; Etienne Pollette, 33 ans, débardeur, prévenu libre; Jean Dhubert, 37 ans, maçon, détenu; Auguste Melet, 17 ans, homme de peine, détenu; Jean Cinquin, 37 ans, puisatier, détenu.

Celui-ci fut trouvé porteur d'un revolver et d'un fusil de chasse. Il a reconnu avoir, pour sa seule part, fait feu à huit reprises.

Sauf Cinquin, qui s'empressa d'ajouter en manière d'excuses qu'il était ivre, tous les autres ont nie avoir effectivement participé à la bagarre. Et les témoins des passants qui ont reçu des débris de meubles, les policiers atteints, n'ont pu fournir, en dehors de détails parfois pittoresques et odorants, des précisions sur les tireurs. Cela se comprend, car les coups de feu éclatèrent dans la nuit.

On établit cependant que Dhubert a déterré des pavés; un pavé fut également trouvé chez Hildebrande, mais celui-ci prétend qu'il s'en servait pour aiguiser ses couteaux de cuisine.

Après réquisitoire du substitut Medan, Hildebrand et Pollette sont acquittés purement et simplement; Jules Laborde est acquitté comme ayant agi sans discernement; il sera rendu à sa mère et placé sous le régime de la liberté surveillée. Melet est également acquitté comme ayant agi sans discernement et confié à la colonie pénitentiaire de Mettray. Maurice Laborde est condamné à six mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende. Dhubert est condamné à huit mois de la peine et 50 francs d'amende. Noblet et Cinquin sont condamnés chacun à deux ans de prison et 50 francs d'amende.

LES MANŒUVRES de la 41e division de réserve

Mourmelon, 27 septembre

Depuis quelques heures, la bataille est engagée. La 41e division, celle des réservistes et qui représente l'armée ennemie, s'avance vers le parti rouge.

Les troupes, après la soupe, hier, avaient gagné les emplacements qui leur avaient été désignés, au nord du camp de Châlons et avaient occupé un vaste triangle dont les sommets se trouvaient être Auberive, Sommepy, Somme-Suippes.

Dans l'après-midi, l'infanterie, des cavaliers à cheval, il y en a encore pour assurer les groupes de surveillance, quelques chars et des cavaliers motorisés, par petits groupes, s'étaient essaimés à travers les routes et, malgré la chaleur qui se fit sentir rudement ici au cours de l'après-midi, les réservistes firent preuve d'un excellent moral.

Après une nuit réparatrice, les troupes, à 5 heures, chacune dans leur cantonnement, furent ressemblées, et alors commencèrent les opérations.

Vers 7 h. 30, passage de la Suippe, trois heures plus tard, arrivée sur la position de résistance, position constituée par une ligne immaginaire, représentant, assez justement l'ancien front de guerre, et traversant Haricot-Navadenay, la ferme de Piemont, Auberive, etc... ; et les troupes organiseront cette position de résistance, ce qui les occupera la majeure partie de la journée.

Les personnalités officielles, chargées de suivre les manœuvres de la 41e division, se montrent enchantées de l'excellent moral des réservistes qui, malgré les exercices assez durs qui leur furent imposés depuis une quinzaine de jours, ne laissent paraître aucun signe de lassitude.

C'est là, d'ailleurs, que réside l'intérêt de ces exercices, constater le temps nécessaire à refaire des réservistes de véritables soldats. Une dizaine de jours semblent suffire, ce qui, il faut le reconnaître est un assez bon succès en considération du peu de temps que aure actuellement le service régulier et de l'espacement des périodes de réserve.

Vitry-le-François, 28 septembre.

Le service d'arbitrage est dirigé par le général Pigeaud. Les opérations auxquelles le haut commandement attache le plus grand prix se poursuivront en présence du général Prételat, qui les dirige; des généraux Colson, sous-chef d'état-major de l'armée; Duffieux, inspecteur général de l'infanterie, etc...

D'autre part, une délégation de la commission de l'armée de la Chambre sera présente. Elle est composée de MM. Jean Fabry, son président; Forcinal, vice-président; Lucien Besset député de Paris et André Beauguitte, député de la Meuse.

Le Roi Alexandre de Yougoslavie et la Reine Marie ont reçu à Sofia un accueil enthousiaste

Sofia, 27 septembre.

Le roi Alexandre de Yougoslavie et la reine Marie ont été reçus avec enthousiasme à leur arrivée à Sofia.

A 16 heures, le train royal est entré en gare de la capitale bulgare. Le roi Boris, la reine Jeanne, le prince Cyrille et la princesse Eudoxie, entourés des membres du gouvernement et des représentants de l'Eglise, ont accueilli le roi Alexandre qui, en uniforme de général d'infanterie, arborait les décorations bulgares de St-Cyrille et St-Méthode. Les deux souverains se sont donné l'accolade. Le roi Alexandre, accompagné du roi Boris, a passé ensuite en revue la compagnie d'honneur, puis a salué les officiers supérieurs qui lui ont été présentés.

Enfin les souverains sont entrés dans la salle d'attente d'honneur de la gare ; le maire de Sofia a offert aux souverains yougoslaves le pain et le sel, suivant l'antique tradition slave.

M. Jevtitch, ministre des Affaires Etrangères, a été salué chaleureusement par les membres du gouvernement. Le cortège a pris aussitôt après, place dans les voitures.

Au moment où le cortège a traversé la place, de frénétiques acclamations ont été poussées par une foule évaluée à plusieurs dizaines de milliers de personnes massées sur la place de la gare. Les fenêtres et les balcons étaient décorés des drapeaux des deux pays, de fleurs et de guirlandes, de tapis nationaux. Les habitants de Sofia ne se sont pas lassés d'acclamer les souverains.

A 17 heures, les troupes ont défilé avec le corps des officiers et la garde royale devant le balcon du palais, sur lequel avaient pris place les souverains et leur suite. Les troupes ont acclamé frénétiquement et longuement les deux rois. Pendant le défilé, des escadrilles d'avions évoluant au dessus du palais, ont formé la lettre A. Après le défilé, les souverains se sont retirés dans les salons du palais.

A 18 h. 15, les souverains yougoslaves, accompagnés des souverains bulgares, se sont rendus au palais de Vrana, à 10 kilomètres de Sofia, où ils séjourneront.

Hier soir un dîner a été donné dans le même palais.

La signalisation des passages à niveau sans barrières

Paris, 27 septembre.

L'Union internationale des chemins de fer a adopté un signal spécial pour avertir le public de la proximité des passages à niveau dépourvus de barrières.

Ce signal, placé généralement dans les emprises des chemins de fer, est constitué par une croix de Saint-André peinte en bandes alternées, de couleur généralement rouge et blanche. Les bras inférieurs de la croix sont doublés lorsque le passage comporte au moins deux voies à traverser.

Le signal en croix de Saint-André indique au public la présence du passage à niveau et commande, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret du 19 janvier 1933 (Code de la route) de ne s'engager sur la voie ferrée qu'après s'être assuré qu'aucun train n'est visible.

Les grands réseaux français ont déjà installé 2.700 de ces signaux et en étendent progressivement l'emploi.

Dans une circulaire M. Albert Sarraut invite ses subordonnés à noter exactement leurs subalternes

Paris, 28 septembre

Le ministre de l'Intérieur adresse aux préfets, une circulaire dans laquelle il leur recommande, à la suite des récents scandales qui ont ému l'opinion publique de veiller à ce que désormais les notes concernant les fonctionnaires aux différents postes qu'ils occupent soient établies équitablement et fournissent aux personnes appelées à les consulter des éléments d'appréciation suffisants.

Trop souvent, dit en substance M. Sarraut, l'insouciance et l'insincérité président à l'établissement de ces notes ; trop souvent aussi d'ailleurs, ceux qui signent ces notes faussées n'ont qu'un but : se débarrasser d'un fonctionnaire indésirable qui, grâce à des notes favorables, ira effectuer ailleurs une carrière scandaleuse.

Le ministre termine en disant que pour empêcher désormais les chefs de service d'envoyer à leurs supérieurs des moyens d'information insuffisants, chaque fois que sera constaté la négligence d'un annotateur, ce dernier sera l'objet d'une sanction.

Les cours des sucres

Paris, 28 septembre.

Le ministère du commerce communique :

« En présence de la brusque élévation des cours des sucres à la Bourse du commerce, à la fin du mois d'août, le gouvernement est intervenu, envisageant même la fermeture du marché.

« En outre, une information judiciaire a été ouverte. Les cours qui s'étaient élevés à 243 francs le quintal se sont régulièrement abaissés pour s'établir aujourd'hui à 218 francs, chiffre comparable à celui qu'ils atteignaient durant les mois précédents.

Un spécialiste des Maladies d'Estomac recommande...

... la Formule Macléan découverte il y a trois ans et employée dans les hôpitaux comme le meilleur remède pour tous les troubles gastriques et même les ulcères de l'estomac et du duodenum.

Maintenant vous pouvez la trouver toute préparée chez n'importe quel pharmacien, avec son mode d'emploi détaillé, sous le nom de « Poudre Macléan pour l'estomac ». Il vous est donc possible d'obtenir un soulagement immédiat à n'importe lequel de vos maux d'estomac, tels que : acidité, aérophagie, digestions difficiles, ulcérations etc. Mais ayez soin d'exiger la véritable Poudre Macléan pour l'estomac.

Un enfant mangé vivant

Un enfant qui a des Vers est vraiment mangé vivant : il dépérit, il est maigre, il tousse ; il est indispensable de lui donner immédiatement la fameuse cure de Vermifuge Lune. En trois jours les Vers sont expulsés et l'appétit sera revenu. Exigez la véritable cure de Vermifuge Lune, qui coûte 6 francs chez votre pharmacien.

LES SPORTS

HIPPISME

A ENGHIEN

Paris, 27 septembre.

PRIX DE SAINT-QUENTIN

(Aux enchères) 6.000 fr., 2.800 mètres.

1. **Albert** (H. Howes), à M. Ramon Bueno ..... G 11 »
2. Gras-Double (R. Barboyton), à M. M. Tilmant.. P 6 »
3. Pilicar (G. Brillet), à Mme E. Chacon ..... P 6 50
4. Friponnet (R. Poidras), à M. P. Wallon ..... P 7 »

Deux longueurs ; deux longueurs ; une longueur et demie.

Non placés : Bla...-King, Mimita, Pacouda, Aiglemont, Santa-Monica, Weatherglass.

Albert (Bayard III et Alberge), entraîné par R. Bueno.

PRIX DU VERMANDOIS

12.000 fr.; 3.600 mètres.

1. **Kenous** (P. Hieronimus), au vicomte M. de Rivaud. G 59 » P 15 50
2. Deucalion (H. Howes), à M. H. Randon..... P 14 »
3. Bon-Cœur (A. Chauffour), à M. M. Gammont ..... P 13 »
4. Un Mitrailleur (M. Bonaventure), à M. A. Weil-Picard .....

Une longueur et demie ; trois longueurs trois longueurs.

Non placés : Le Titien II, Hardol, Le Grand-Saint-Hubert, Marimate, Le Brouste, Unic, Giacinta, Séa-Rover.

Kenous (Dauphin et Kundry), entraîné par M. d'Okhuyson.

PRIX DE LAON

(à vendre aux enchères)

6.000 francs ; 2.600 mètres.

1. **Poire Cuite** (A. Reinette).. G 35 » à M. René Lemoine..... P 11 50
2. La Feuillade (G. Dallery) à M. Xavier Licari..... P 29 50
3. Crique Marine (G. Davaze) à M. Arthur Manby..... P 11 50
4. Dogaresse II (Bonaventure) à M. Guittet.....

Distances : deux longueurs; trois longueurs ; une longueur.

Non placés : Floraster, Gay Light, Fistoulic, Panatella, Sommité, Fontenelle, Carte Blanche, Betelgeuse IV.

Poire Cuite (Quinze Mille-Sabine VI) entraîné par J.-B. Moreau.

COURSE DE HAIES D'AUTOMNE

30.000 fr.; 2.500 mètres.

1. **Intrépide** (Cames), à Mme M. Chipault ..... G 17 » P 8 50
2. Caranus (Hieronimus), à M. Ed. Veil-Picard ..... P 13 »
3. Gandelain (Cervo), à M. Jacques Fould ..... P 16 50

Non placés : Zagraa, Elperu, Barnum II, Farol, Anglorwat, Marc-Aurèle II, Molino.

Intrépide (Ivanoë et Rêvasserie), entraîné par Georges Pelat.

PRIX DU BEAUVAISIS

12.000 francs; 3.400 mètres

1. **Marsac** (Cames)..... G 10 50 à M. François Chipaulé.. P 9 50
2. Lalouvière (Brierre) à Mlle L. Leudière..... P 8 »

Non placés : Mourad-Bey, Nadaud, Filali.

Marsac (Romagny-Mortagne), entr. par Georges Pelat.

PRIX DE LANDELLE

10.000 fr.; 3.100 mètres.

1. **Hugues-Capet** (Maubert), à M. A.-F. Chevalier..... G 19 » P 10 »
2. Cyclamen III (George), à M. P.-M. Brown..... P 9 »

Non placés : Recoure, Barberousse, Agrostil, Galvaudeur.

Hugues-Capet (Ksar et Huguette de Savoie), entraîné par Georges Pelat.

PRIX NORBERT

7.000 francs ; 2.800 mètres

1. **Galatella** (Pentecote.... G 157 50 à Mme G. Pentecôte..... P 28 »
2. Gilawilkes (Netter) à Mme H. Prat..... P 8 »
3. Harceleur II (Molesini) à M. A. Mandsoni..... P 10 50

Non placés : Gorluchette, Italienne III, Gondolier IV, Ivors, D'Auvray, Girondine III, Illico, Halle-aux-Vins, Emilie Memione, M. Marley, Wilkes, Hindoue, Garouge.

Galatella (Quinola et Semendria) ; entraîné par G. Pentecôte.

A MAISONS-LAFFITTE

Paris, 27 septembre.

Demain, courses à Maisons-Laffitte ; partants et montes probables :

PRIX DU MANCANAREZ

1 Tantivy (Mantelet) ; 2. Alde (Hatton); 4. Jeremy (Brierre) ; 5. Than-Hoa (Lollierou) ; 6. Marie-Joly (Rabbe) ; 7. Her-Majesty (Spencley) ; 8. Queens-Parade (Leroy) ; 9. Makitty (Pelat) ; 10. Spiona (Gould) ; 12. Halberd (Ivey) ; 15. Chant-du-Cygne (Piergiovanni) ; 16. Clackson (Pereira) ; 18. Soupe-au-Lait (Sibbritt) ; 19. Ambassadrice (Crawley) ; 20. Good-Think (Nivault) ; 22. Selene (Pavée) ; 23. Tapinette (Woodland); 24. Sidula (Ricard).

PRIX DE LA MARNE

31. Graine-d'Epinard (Dideville) ; 32. Drop-Goal (X...) ; 33. Cornebiche (De Vulpian) ; 35. Farsountsi (X...) ; 38. Houri-IV (De Courson) ; 39. Eole-IV (Mathet) ; 40. Mandoline (Bégou) ; 41. César-IV (Delachauv) ; 42. Colinette-VI (Marzloff) ; 43. Alamanie (Chambon) ; 44. Commandeur-III (De Bourbont).

PRIX DE L'HUDSON-RIVER

51. Bushland (Hart) ; 52. Charming (Rochetti) ; 54. Esterelle (Bouillon) ; 55. Alternance (Semblat) ; 56. Degangart (Seguin); 58. Leverger (Lavialle) ; 59. Green-Pottle et 60. Hong-Bia (Rabbe) ; 62. Grand-Gala (Dupuit) ; 63. Maubourguet (Bridgland) ; 64. O-Grady (Sibbritt) ; 65. Nouveau-Riche (Labbe) ; 68. Astaire (Duforez).

PRIX DE LA MEUSE

71. Braconnier et 85. Viviers (Smblat); 74. Securitad (Pelat); 75. Cakewalk (Lallemand); 76. Lancenay (Delaurie); 77. Frutti di Mare (Hebert). 78. Iley (Montané); 79. Didoric (Rabbe); 80. Mélusine (Mantelet); 81. Garigap (Herré); 82. Mirifique II (Renaud); 83. Alkadi (Denisty); 84. Le Pressigny (Thierry); 86. Trèfle à Quatre Feuilles (Dupuit); 87. Tarboy (Duforest); 89. Immaculate (Robson); 90. Starsandstripes (Pavée); 91. Amenhoteb (Ricard); 92. Belle de Fontenai (Rosso).

ORITERIUM DE MAISONS-LAFFITTE

101. Aromate (Bouillon); 102. Ninon (Johnstone); 104. Tribut et 115. Samos (Semblat); 105. Le Clair de Lune (Valzelfisch); 108. Tracias (Ferré); 109. Clain (Bridgland); 112. Comilon (Torterolo); 113. Alternance (X.); 116. Bleuette (Duforez).

PRIX DU RHIN

121. Rarity (Semblat); 124. Whynot II (Bouillon); 125. Grand Lama et 136. Guerrero (Rochetti); 126. Light Brigade (Delaurie); 127. Champs (Duforez); 128. Saint Hilarion (X.) ; 129. Fifrelin (Dupuit); 130. No (Rabbe); 133. Maori (Mantelet); 134. Bourbonais (Rosso); 135. Donia (Sancho); 138. Le Grand Soleil (Pavée); 139. Dupleix (Villecourt); 140. The Governor (Cheret); 141. Belebat (Russel); 142. Agent Secret (Brooks); 144. Stop (Thompson); 145. Félicia (Lepinte); 146. Imonora (Dixon); 147. Prince des Ténèbres (Vonwill).

PRIX DU TAGE

151. LaNive et 162 Iole (Piergiovanni); 153. Hetrepourpre (X.) ; 155. Astor (Bridgland); 156. Amasdor (Oli); 157. Ultra Violet (Ferré); 158. Eudes (Duforz); 159. Porte Veine III (Lock); 161. Sultano (Rochetti); 163 Aduiateur (Dupuit); 164. Côte d'Argent II (Johnstone); 165. Agent Secret (Brooks); 166 Charlatan (Pereira); 167. Port Marly (Ricard); 168. Lacune (Cheret).

PRONOSTICS :

Le Jockey : Chant-du-Cygne et Esterelle. — Graine-d'Epinard et Mandoline. — Charming et Nouveau-Riche. — Cake-Walk et Séguridad. — Aromate et Tribut. — Ecurie Wenger et Rarirty. — Sultano et Côte-d'Argent II.

Auteuil-Longchamp : Chant-du-Cygne et Esterelle. — Graine-d'Epinard et César IV. — Alternance et Bimbo. — Didoric et Fritsli-di-Mare. — Aromate et Ninon. — Fifrelin et Light-Brigade. — Sultano et Eudes.

La Veine : Chant-du-Cygne et Soupe-au-Lait. — Graine-de-Pinard et Mandoline. — Clain et Charming. — Lancenay et Didoric. — Aromate et Ninon. — Rarity et Fifrelin. — Roxelane et Iole.

L'Intransigeant : Liari et Moussaillon. — Graine-d'Epinard et César IV. — Alternance et Rhadamante. — Didoric et Lancenay. — Clain et Armotae. — Boxeuse et Agent-Secret. — Charlaton et Port-Marly.

A MONTAUBAN

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

Restent engagés :

Prix de la Société de Sport de France et 3e Prix de la Société des steeple (St. mixte, hacks, hunt., g.-r., 3e cat.), 5.840 fr. ; distance, 3.500 m. — Baïse, Dolman-Bleu, Daine-Bleue, R.-Spring, Abbots-R., Invinc.-III, Jeannine-II, Gallo, Zara-II, Thermid., Permus.

Steeple-Chase de la Société du demi-sang (Chev. de selle, poids lég., moy., lourd), 7.350 fr. ; distance, 3.600 m. — Daine-Bleue, Dolman-Bleu, Invincible-III, Gallo, Carmel-II, Héraut-II, Inconstant, Dnem, Damnation, Butterfly.

Epreuve Régionale de la Société Sportive et de la Société Locale (2e série), 2.250 fr.; 1.550 m. — Nam-Dinh, Dolman-Bleu, Daine-Bleue, Fils-de-l'Yser, Janana, Lisse, Jeannine-II, Inconstant, Guêpe, St-Palaisien-II.

Prix des Centaures (Gentl.-riders), 3.000 fr.; 2.225 m. — Cantucel, Templier, Stérec, Conquérant, P.-Prince-III, Com.-Buisson, Valorita, Comœdia, Hyavata, Soupe-au-Ch., Boréal, Cadet-de-Gasc.

AÉRONAUTIQUE

LA COURSE AUX RECORDS

Orly, 26 septembre

Les aviateurs Arnault et Brabant ont repris le départ de l'aérodrome d'Orly, aujourd'hui, à 12 h. 6' 27", pour tenter d'améliorer le temps de l'aviateur Puget qui a réalisé, hier, sur le circuit de la Coupe Zenith la moyenne de 259 km 241, à l'heure, détenant ainsi, provisoirement, la Coupe pour l'année.

LE BALLON POLONAIS « KOSCIUZKO » SEMBLE DEVOIR RENOUVELER SA VICTOIRE DE L'ANNEE DERNIERE

Varsovie, 27 septembre.

La victoire du ballon polonais « Kosciuzko », dans le concours pour la coupe Gordon-Bennett, semble certaine; parcourant 1.300 kilomètres en 44 heures.

Le « Kosciuzko » a dépassé la moyenne des vainqueurs du concours depuis 1906, qui est de 1.147 kilomètres, quant à la rapidité du vol, le « Polonia », qui d'après le classement provisoire a obtenu la troisième place avec 1.175 kilomètres en 36 heures, a avancé avec une rapidité de 70 kilomètres, tandis que le « Kosciuzko » n'a atteint qu'une moyenne de 32 kilomètres à l'heure.

On sait que le ballon « Kosciuzko », d'une capacité de 2.200 mètres cubes, entièrement de construction polonaise, a déjà remporté la coupe Gordon-Bennett en 1933.

BOXE

LE FRANÇAIS ANGELMANN BATTU

Londres, 27 septembre.

Hier soir, à Glascow, le boxeur écossais Benny Lynch a battu aux points en douze rounds le Français Valentin Angelmann.

La Commission des Finances à la Chambre

Paris, 27 septembre.

La commission des finances, réunie cet après-midi, a désigné comme rapporteur du budget du commerce et de l'industrie, M. Julien Durand, en remplacement de M. de Tinguy du Pouët, démissionnaire. La commission a ensuite repris la discussion générale du projet de loi portant fixation du budget de l'exercice 1935.

M. Léon Baréty et plusieurs de ses collègues ont exprimé à nouveau l'opinion qu'on devait tout faire pour permettre à la Chambre de commencer la discussion du budget dès la rentrée.

Sur la proposition de M. Jacquier, rapporteur général, la commission a décidé de prononcer la clôture de la discussion, le problème de l'équilibre devant être à nouveau débattu conformément à l'accord intervenu avec le gouvernement après l'examen du budget des dépenses et au moment où des informations plus précises permettront de discuter tous les éléments de cet équilibre. La commission commencera la semaine prochaine l'examen des budgets des dépenses.

Mort du peintre Paul-Albert Laurens

Toulon, 28 septembre

ture, est décédé, où il était en villégiature, est décédé, hier après-midi, l'artiste peintre Paul-Albert Laurens, fils de Jean-Paul Laurens.

Le corps sera dirigé ce matin, à 9 heures, sur Paris.

Après le Congrès de Nice

LA CENSURE A L'INSTITUTEUR THOMAS

Le ministère de l'Education nationale communique :

Après consultation du conseil départemental de l'Indre et conformément à l'avis qu'il a exprimé, l'inspecteur d'académie de ce département a appliqué la peine de la censure à l'instituteur Thomas.

On se rappelle que ce maître avait préconisé au congrès de Nice la grève générale armée.

Nouvelles Militaires

CORPS DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX MILITAIRES DES POUDRES

Paris, 27 septembre

L'inspecteur général militaire de première classe des Poudres Briotet, directeur du laboratoire central des Poudres, a été placé dans la section de réserve.

LA SORTIE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Paris, 27 septembre

Les élèves ci-après qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole Polytechnique en 1934 sont nommés au grade de sous-lieutenant :

MM. Couture, Eyssautier, Gueronik, Sarrazin, Francillon, Jubert, Cuénant, Bricogne, Valentin, Hecquet, Brodin, Descours, Desacres, Dupuy de Clinchamp, Malinet, Perrault, Pillonnier, Fabre, Haricot, Montagne, Leroy, Kreitmann, Japiot, Baju, Boiraud, Viotte, Boudot, Marsault, Guidetti, Bonfils, Erhard, Macleod, Guilbaud, Robert, Michel, Chaux, Joyau, Fould, Beynet, Migaux, Rivière, Moyon, Enjourbalt, Loubatch, Maymard, Righini, Barbeau, Delachenal, Chatelet, Lionnet, Laffaitteur, Josset, Bitterlin, Jacques-son, Ravier, Lebel, Lafon, Hervé, Bazin, Weil, Guérin, Munich, Frontard, Apvrille, Schandelet, Lefebvre, Spire, Laloé, Trousseu, Duthoit, Chabrol, Délegué, Lancremon, Jannin, Philibert, Pignal, Gerhardt, Pellissier, Schaepelynck, Franceschi, Aubert, Rocète, Delemp des Alfassa, Faugère, Lelong, Adrien, Charles, Galet, Dejavel, Brefford Zeller, Loranchet, Roulleau de La Roussière, Cauvin, Rothmeyer, Alexandre, André, Guinard, Bourel de La Roncière, du Pouget de Nadaillac, Demollrat du Jeu, Pelouze, Flichy, Hervier Mansuy.

Ces officiers sont affectés à l'Ecole d'application d'Artillerie, à Fontainebleau, où ils devront se présenter le 1er octobre 1934 dans la matinée.

Le Pacte Oriental

LE REFUS DE LA POLOGNE CONFIRMÉ

Genève, 28 septembre

Avant de quitter Genève pour retourner à Varsovie, M. Beck, ministre des Affaires étrangères de Pologne a remis à M. Barthou une lettre confirmant le refus de la Pologne à désigner le pacte oriental.

LE PROBLÈME AUTRICHIEN

Le gouvernement anglais a donné son assentiment au projet de déclaration pour l'indépendance autrichienne que M. Louis Barthou avait soumis ce matin aux gouvernements de Londres et de Rome.

La déclaration des trois grandes puissances : France, Grande-Bretagne, Italie qui sera ce soir l'objet d'une communication officielle réaffirmera les principes contenus dans la déclaration des trois puissances, le 17 février dernier et précisera qu'aucun événement nouveau n'est survenu de nature à modifier l'opinion des signataires de la déclaration de février dernier. M. Benes, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie a fait connaître qu'il se réserve d'étudier de près cette déclaration et d'examiner dans quelle mesure les états de la Petite Entente pourront s'y associer ultérieurement.

M. Benes quittera ce soir Genève pour Prague.

Qui veut la faim n'a pas besoin de moyens

Ceux qui veulent retrouver l'appétit n'ont pas besoin de moyens très importants, puisqu'il leur suffit de faire une cure de Quintonine dont un flacon, pour préparer soi-même un litre de délicieux vin fortifiant, vaut seulement 4 fr. 95. Stimulant de l'appétit par le quinquina digestif par la coca, tonique par la kola et le glycérosphosphate de chaux, la Quintonine est de nos jours le plus parfait des reconstituants. Toutes pharmacies.

L'Angleterre va mettre en chantier un deuxième paquebot géant

Londres, 27 septembre

Après le lancement de « Queen-Mary » qui s'est effectué sans incident, le président du conseil d'administration de la Cunard Whitestar, Sir Percy Bates, a annoncé que d'accord avec le gouvernement britannique, sa compagnie allait construire un second paquebot de même type que le « Queen-Mary ».

La construction de cette unité, dont les plans ne sont pas encore établis, occuperait plusieurs milliers d'ouvriers pendant deux ou trois ans. Le subside promis par le gouvernement s'élèverait à 5 millions de livres sterling. M. Kirkwood, député de Glasgow, a laissé entendre hier que le paquebot n° 535 serait peut-être plus grand encore que « Queen-Mary ».

Bulletin Méridional

Le 17e Corps sur le terrain

La fin des manœuvres après une très intéressante matinée

Nous avons laissé, hier, le parti rouge (regiment sénégalais et 10e dragons de Montauban) aux avancées immédiates du village de Cox occupé par le parti bleu (14e d'infanterie et régiment marocain d'Auch). Et nous nous demandions : les rouges vont-ils pousser à fond l'attaque du village ou bien des renforts reçus par son adversaire l'obligeront-ils à reculer ?

Ce ne fut ni l'un ni l'autre. Dans la soirée, en effet, la situation réciproque des deux partis a été complètement transformée par un nouveau thème de manœuvres dicté par le général Lafont, directeur des manœuvres.

En effet, le parti rouge qui n'est, comme le parti bleu, qu'un élément d'une armée engagée sur la ligne de la Garonne, a reçu de cette armée, alors qu'il était lui-même en plein succès, d'assez mauvaises nouvelles. Cette armée a subi, sur ses ailes, c'est-à-dire du côté de Casteisarrasin et dans la région Villemur-Bruniquel, de ix graves échecs. Ceux de ses elements qui ont, comme notre parti rouge, poussé des pointes en avant se trouvent donc dans des situations tout à fait délicates et ont reçu, mercredi, vers 6 heures du soir, un ordre de repli immédiat. Ils vont l'exécuter et, pour les troupes qui nous occupent, le recul va s'effectuer, dans la nuit, mais de la façon la plus discrète, sans perdre le contact et en retardant autant que possible l'avance de l'ennemi sur des positions successives.

Le parti bleu, qui connait la situation, se doute bien de la chose. Et donc la nuit se passera, pour les uns, à dissimuler leur départ, en manifestant leur activite sur tout le front, — c'est le 10e dragons qui est chargé de donner ainsi le change aux gens d'en face — pour les autres, à sonder, par de petites attaques, des coups de mains, les intentions des rouges.

On en est là lorsque le jour se lève, assez lentement et péniblement, car un brouillard lourd et opaque recouvre toute la campagne.

LA MANŒUVRE

A 8 heures du matin, les bleus qui ont, dès la première heure, poussé en avant des reconnaissances, se heurtent aux arrière-gardes rouges sur une première position où celles-ci se sont accrochées. Ces positions, à cheval sur la route de Lagraulet à Cox et à trois kilomètres de ce dernier village, ont leurs points d'appuis, garnis de mitrailleuses, dans des boqueteaux qui recouvrent les pentes avoisinantes. Le 10e dragons s'y est fort solidement installé et les « moulins à café » de ses groupes à cheval et « porté » auraient, dans la réalité, rendu aux assaillants l'avance très pénible et coûteuse.

Le regiment marocain et le 14e d'infanterie, du parti bleu, n'en avancent pas moins sous les couverts, par tous les procédés d'infiltration mis en honneur par la tactique nouvelle et en cherchant à déborder les minces effectifs qui leur sont opposés par leur droite où les vallons sont particulièrement boisés. Et, bientôt, leur avance est assez importante pour déterminer le 10e dragons, qui protège la retraite des rouges, à se replier sur la ligne principale de défense de celui-ci, à quelques cinq cents mètres en avant du village de Lagraulet.

Nous assistons, alors, à un spectacle du plus vif intérêt : Le 10 dragons, en effet, effectue son repli avec une habileté fort remarquable, défendant le terrain pied à pied, s'accrochant à toutes les positions qui s'offraient à lui pour y installer ses mitrailleuses et retarder, dans toute la mesure du possible, la marche de l'infanterie adverse qui, à tout instant, est obligée de se « plaquer » devant l'intensité du tir. Puis, les mitrailleuses sont de nouveau enlevées, et l'on voit les dragons, les uns portés sur leurs rapides side-cars, les autres à cheval, se défilant à merveille, dessiner un nouveau recul, suivi d'un autre arrêt et de tirs de quelques instants, mais qui retarderont encore l'avance des bleus.

Cette opération, suivie de très près par le général Claudel, membre du Conseil supérieur de la Guerre, a excité l'intérêt des spectateurs assez nombreux qui en suivaient, de la route de Cox, le déroulement.

Et ces incidents amenèrent ainsi, vers 10 h. 30, le parti bleu, aujourd'hui assaillant, au contact de la dernière ligne de résistance des rouges en avant de Lagraulet. Il y a là, sur un plateau, flanqué de bois, une position des plus fortes. Le régiment des Sénégalais de Montauban s'y est solidement installé, et après avoir récupéré les dragons, qui ont — comme nous l'avons dit — admirablement protégé sa retraite, il attend l'attaque dans les meilleures conditions.

Le chef du parti bleu (général Pennavayre) s'en est parfaitement rendu compte grâce aux renseignements qui lui ont été fournis par l'avion de son parti et, avant de donner l'assaut à la position rouge, il a l'intention de faire battre celle-ci par toute l'artillerie dont il peut disposer. Il a donc donné des ordres pour que les batteries qui sont en position à un kilomètre en arrière de Cox se portâssent en avant pour exécuter des tirs plus efficaces. Cet ordre est en voie d'exécution lorsque le général Lafont, estimant, sans doute, que la démonstration des intentions des deux partis est suffisante et voulant éviter aux troupes un effort assez pénible, sous un soleil devenu rapidement très chaud, fait sonner la fin de la manœuvre et le rassemblement.

Ainsi ont pris fin ces deux journées d'opérations dont nous avons essayé de faire ressortir l'intérêt et la haute portée d'enseignement et où les troupes de la XVII région, avec leur complément de tirailleurs sénégalais et marocains, ont fait preuve du plus bel entrain et des meilleures qualités manœuvrières.

— L. de F.

LA TEMPÉRATURE

DU 27 SEPTEMBRE 1934

La trajectoire des perturbations qui se succèdent sur le nord de l'Europe tend a descendre sur le centre. Les fortes pressions sont refoulées dans l'extrême sud-est et sud-ouest du continent.

Dans nos régions, la température se relève fortement. Les extrêmes ont donné : 15 et 24° à Nice, 13 et 25° à Marseille, 14 et 28° à Perpignan, 17 et 25° à Biarritz, 14 et 24° à Bordeaux, 12 et 28° à Pau.

A Toulouse : Temps couvert, puis beau.

Pression barométrique à 10 h., 770.

Température minima, 16°.

Température maxima, 28°.

Vent dominant : Sud-est, 6 mètres à la seconde.

Soleil : Lever, 5 h. 45 · coucher, 17 h. 37.

Lune : Dernier quartier le 30.

Probabilités : Temps beau ou nuageux, vent du sud-est.

BULLETIN AGRICOLE DE LA TOUR EIFFEL

Pour la journée du 28 septembre 1934

Massif Central et région Sud-Ouest. — Temps médiocre suivi d'amélioration, ciel très nuageux avec quelques averses accompagnées d'orages devenant ensuite nuageux avec belles éclaircies, vent variable faible, maximum sans changement sur celui de la veille.

VIIe

DERNIÈRE HEURE

Le président Sandler a clos hier la 15e Session de la S. D. N.

Le matin M. Barthou avait exposé le problème de la Sarre

L'ADMISSION DE L'AFGHANISTAN

Genève, 27 septembre.

L'assemblée de la S.D.N. a siégé ce matin pour recevoir l'Afghanistan et pour entériner une nouvelle série de rapports des grandes commissions.

Tevfik Rouchdi Bey, premier délégué de la Turquie, a présenté le rapport de la sixième commission, qui constate que rien ne s'oppose à l'admission de l'Afghanistan, ce pays remplissant toutes les conditions fixées par le pacte et ayant collaboré en maintes occasions à l'affermissement de la paix.

A l'unanimité, par 47 voix, l'Afghanistan est admis à la S.D.N. Ali Mohamed, délégué afghan, est alors introduit et fait un discours, soulignant la volonté de paix de son pays.

L'assemblée a pris acte de la lettre de M. Litvinoff, concernant les travaux du désarmement. M. Litvinoff a expliqué le but de sa démarche, qui est de rappeler à l'assemblée la question du désarmement et de faire savoir aux peuples qui restent en dehors de la Ligue, que celle-ci ne perd pas de vue ce problème.

M. Litvinoff s'est réservé de reprendre devant le Conseil sa proposition de créer un organe permanent chargé de suivre la question du désarmement, estimant que c'est le seul moyen d'assurer une étroite collaboration entre la S.D.N. et les Etats-Unis.

La séance est ensuite levée.

DEVANT LE CONSEIL DE LA S. D. N.
M. BARTHOU EXPOSE
LE PROBLEME DE LA SARRE

Réuni cet après-midi sous la présidence de M. Bénès, le Conseil de la S. D. N. a fixé en principe au 15 novembre prochain la réunion d'une session extraordinaire du Conseil, qui s'occupera particulièrement de l'aide-mémoire français du 31 août sur la Sarre.

Au début de la séance, M. Barthou, a propos d'un rapport du paron Aloisi, président du Comité des Trois sur les affaires de la Sarre, a déclaré :

« Les dernières commissions de la commission de gouvernement de la Sarre vous ont révélé une situation grave en ce qui concerne le maintien de l'ordre en Sarre.Il est urgent d'y porter remède. Si la commission de gouvernement responsable du maintien de l'ordre, n'avait point à sa disposition dans le plus pref délai, une police composée d'éléments sur lesquels elle puisse compter et toutes circonstances, le plébiscite risquerait d'être marqué par des incidents qui atteindraient sa sincérité et qui nuiraient au prestige de la S. D. N.

« Vous comprendrez que le gouvernement français y porte un intérêt tout spécial, à la suite et sur la base des résolutions adoptées par le Conseil en 1925 et 1926. La France peut être appelée à assumer des responsabilités particulières. Elle ne les répudie pas et elle ne s'y dérobera pas s'il est fait appel à elle, mais j'interprète le sentiment unanime de mon pays, en déclarant qu'il désire ardemment voir écarter toutes les nuances susceptibles de rendre nécessaire son intervention. A fin de les rendre vaines, il faut d'abord que les deux parties intéressées tiennent avec une loyauté égale les engagements qu'elles ont souscrit par leurs lettres du 2 juin. D'autre part, il faut pue la commission de gouvernement ait les moyens d'exécuter le programme tracé par le Conseil le 4 juin, en vue de renforcer sa police. Le rapport qui vous est soumis rappelle les démarches qui ont déjà été effectuées à cet égard, en particulier l'invitation que le secrétaire général de la S. D. N. a adressé le 3 septembre au nom du président du Conseil, à tous les membres de la S. D. N. pour qu'ils facilitent sur leurs territoires respectifs, le recrutement d'éléments de police. Quatre pays ont adressé des réponses favorables.

LE PLEBISCITE

« En ce qui concerne le plébiscite, j'ai déjà précisé devant le Conseil l'esprit dans lequel l'aide-mémoire du gouvernement français avait été établi. La France, quoiqu'on en ait dit avec plus d'impatience que de vérité, ne renonce à aucune des trois solutions prévues par le traité et elle ne se désintéresse d'aucune d'elles. Elle a donc voulu préparer parallèlement pour chacune de ces éventualités, les règlements qui auraient à intervenir après la décision fixant le statut futur du territoire.

« Cependant, au regard du maintien du statu quo, il y a plus que des règlements, il faut aboutir à la définition même du régime. L'union à la France ou le retour à l'Allemagne sont des solutions simples, dont l'électeur sarrois peut de lui-même mesurer les avantages et les inconvénients. La solution du statu quo n'aura, au contraire, pour ces électeurs un contour défini que si vous l'avez précisé. Il importe qu'à l'ouverture de la période plébiscitaire les électeurs sarrois aient une notion claire et loyalement définie de chacune des trois solutions entre lesquelles ils auront à opter.

« Ces raisons avaient inspiré au gouvernement français l'espoir que le Conseil se trouverait en mesure, dès sa présente session, de répondre à l'attente de la population de la Sarre .Il ne l'a pas pu; du moins, devons-nous avoir l'assurance qu'une nouvelle session se réunira le plus tôt possible, en temps utile pour traiter et pour régler la question.

« Dès maintenant, le gouvernement français tient à rappeler qu'il lui paraît légitime que dans l'élaboration du statut à instaurer, une large place soit faite à la collaboration de la population de la Sarre, dont le traité même a voulu que l'expression soit recueillie.

« De même, il accepterait qu'il fût tenu compte des vœux d'ores et déjà exprimés au sein de la population et tendant à réserver des possibilités de modification de son statut, en vue de répondre éventuellement aux leçons de l'experience, aux intérêts permanents du territoire et à l'intérêt général.

« Vous me rendrez, je crois, Messieurs, cette justice que j'ai volontairement écarté de mon intervention tout ce qui aurait passionné ce débat. J'aurais été en droit d'exprimer les doutes que peut inspirer, au point de vue des engagements enregistrés par le Conseil le 4 juin, la lecture de certains documents soumis par la commission de plébiscite. J'aime mieux croire qu'il s'agit là de faits occasionnels qui ne se reproduiront pas. »

M. Barthou a conclu en demandant, au nom de la France et de la paix, que le plébiscite soit libre et sincère.

On affirme dans les milieux de la S.D.N. que l'étude des graves problèmes soulevés par l'aide-mémoire français du 31 août va être poussée assez activement pour que le Conseil de la S.D.N. puisse en délibérer utilement aux environs du 15 novembre.

LA CLOTURE DE LA SESSION

Genève, 27 septembre.

L'assemblée de la S.D.N., réunie à 18 heures, pour procéder à la liquidation de son ordre du jour, a encore entériné une poignée de rapports présentés par ses grandes commissions.

Le rapport de la sixième commission, sur le différend bolivo-paraguayen, a fourni au délégué espagnol, M. de Madariaga, l'occasion d'un discours où se retrouve naturellement cet esprit de Genève, bien connu pour son optimisme parfois imprudent .

Puis l'assemblée a adopté les rapports de la quatrième commission sur les contributions arriérées, la répartition des dépenses et les questions financières, notamment le budget de la S.D.N.

Après quoi, l'assemblée étant arrivée à la fin des travaux, le président, M. Sandler, a prononcé un bref discours de clôture, disant sa reconnaissance envers tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche et adressant ses remerciements aux délégués, aux présidents et rapporteurs des commissions et au secrétaire général.

Il a résumé le résultat des travaux des commissions et ,revenant sur le principe de l'universalité, dont il a été question à plusieurs reprises au cours de cette session, M. Sandler a formulé le vœu que les deux grandes nations qui restent encore en dehors de la S.D.N. ne voudront pas prolonger cette situation, puis il a déclaré close la quinzième assemblée de la S.D.N

LA BANDE MARIANI

OUTRE DEUX TRAFIQUANTS DE « COCO », LE « GRAND BERNARD » EST ARRETE A LILLE.

Lille, 27 septembre.

Bonnes journées que celles d'hier et d'aujourd'hui pour les anciens collègues de Mariani. Au tableau des prises se sont ajoutés, ainsi que nous le disions hier, deux kilos de coco et deux trafiquants, Ce matin, arrestation sans difficulté du reste du « Grand Bernard » à son domicile, rue Duplat.

Mais revenons à la capture d'hier. Elle est d'autant plus intéressante, qu'un des complices de l'inspecteur-gangster déclarait il y a peu de temps : « Il ne se vend pas un gramme de coco dans le Nord sans que Mariani n'y soit intéressé! »

Hier matin, donc, les inspecteurs Dieppendale, Lafitte et Cochet apprenaient que les stocks de cocaïne accumulés par Mariani n'étaient pas encore écoulés et que dans la matinée un certain Albert Leroy, 30 ans, accompagné d'Eugène Baudelot, 33 ans, se rendrait dans un café, avenue de Dunkerque, à proximité de l'octroi de Lille.

Les trois inspecteurs faisaient une partie de billard dans ce café, lorsque la porte s'ouvrit sur Albert Leroy, qui portait une valise à la main ; Baudelot était déjà là.

UNE BELLE PRISE

Selon l'originale expression de l'inspecteur qui nous conta la chose, les deux hommes sentirent « l'oignon »; ils prirent peur, voulurent fuir. Déjà, le solide Cochet était devant la porte. « Brigade mobile, leur dit M. Dieppendale ; qu'avez-vous là-dedans? » La valise contenait des flacons remplis d'une certaine poudre blanche.

En attendant l'analyse du contenu des flacons, on embarqua, après leur avoir passé les menottes, Leroy et son chauffeur, Eugène Baudelot, d'Armentières, et l'on parvint au siège de la brigade.

La marchandise, examinée par M. Durie, pharmacien, rue Saint-Sauveur, était de première qualité. Il y avait 1 kg 500 de coco pure et 1 kilog de mélange de bicarbonate et cristaux d'un dérivé resorcine.

Leroy interrogé, conta, avec un luxe de détails trop fantaisistes pour être vraisemblables, qu'un inconnu était venu lui proposer le transport de la marchandise et, qu'après avoir réfléchi, il avait accepté ; le chauffeur, ajouta-t-il, était dans la combinaison.

Le chauffeur Baudelot, lui, déclara qu'il ne comprenait rien à toute cette affaire et qu'on l'avait commandé par téléphone la veille au soir.

Les deux gaillards déférés au parquet, ont été conduits ensuite à Loos.

RECAPITULATION

Ce nouveau grief imputé à la bande Mariani, il n'est pas inutile de récapituler les charges qui, après dix jours d'enquête, s'accumulent sur l'ex-inspecteur et ses amis :

1° Carambouillage : Mariani ayant acheté, mais non payé une voiture de 7.00 francs et l'ayant revendue 5.900 francs, en acheta une autre de 26.000 francs, qu'il céda également avant de l'avoir payée, bien entendu. Un garagiste de Douai et un garagiste de Lille en ont témoigné, sous la foi du serment. Le carambouillage est donc caractéristique et désormais prouvé ;

2° Trafic d'influence : Cette affaire, moins importante est, elle aussi, officiellement retenue. Mariani usa de son titre pour tenter d'inquiéter un fort honorable hôtelier de Douai, M. Hanotte, aux suites d'une transaction de titres.

3° Ecoulement des timbres fiscaux, et 4° Trafic de stupéfiants, où toute la bande semble devoir dire son mot, et nous en passons (chantage, escroqueries, établissement de fausses cartes grises, etc...).

UNE IMPRIMERIE CLANDESTINE ?

A ce propos, signalons le bruit qui courait ce matin : On aurait mis à jour, à Paris, l'existence d'une imprimerie clandestine où la bande Mariani fabriquait des fausses cartes grises d'auto qui étaient lancées dans la circulation à travers la France entière.

Me JEAN-CHARLES LEGRAND DÉFENDRA ROSSI

Confirmant ce que nous annoncions hier, Me Jean-Charles Legrand est arrivé ce matin à Lille, où il assurera la défense de Rossi, qui semble mêlé plus particulièrement au vol de timbres fiscaux. Rossi aurait également, avec Casanova, quelques explications à fournir sur l'imprimerie clandestine.

ENCORE UNE AFFAIRE DE TRAFIC D'INFLUENCE

Lille, 28 septembre

L'hôtelier de Douai qui eut à se plaindre des inqualifiables procédés de l'inspecteur Mariani, n'est pas la seule personne au détriment de qui il trafiqua de son influence. La police de Lille a envoyé, hier, des inspecteurs à Albert pour enquêter sur la plainte déposée par un habitant de cette ville contre le policier gangster.

M. Crozat, agent d'assurances à Albert, se trouvant dans un café de la gare de Douai, fut en effet abordé un jour par l'inspecteur Mariani qu'il ne connaissait pas, mais qui lui déclara être en possession de plusieurs plaintes contre lui. Mariani proposa à l'agent d'assurances d'arranger ces affaires moyennant le versement d'une somme de cinq mille francs. Dans une entrevue ultérieure, Mariani abaissa ses prétentions à trois mille francs. M. Crozat, fort de son honnêteté, ne versa rien, mais il ne porta pas plainte par peur de représailles que le jour où Mariani fut arrêté.

FAITS DIVERS

UN DRAME MYSTERIEUX A BONE

Bône, 28 septembre

Un drame mystérieux s'est produit, la nuit dernière, dans une barraque, sur la route de Joannonville, où couchaient des indigènes dont deux militaires permissionnaires. Un des civils, réveillé par des coups de revolver, a alerté la police qui a découvert les militaires mortellement blessés. L'un d'eux, un sergent-chef, âgé de 33 ans, avait reçu une balle dans la poitrine et une autre a l'épaule gauche. L'autre avait été atteint de deux balles sous le sein gauche. Tous deux sont décédés quelques minutes après des suites d'une hémorragie interne.

L'autopsie n'a pas permis de déterminer exactement les circonstances du drame. Mais on suppose que le sergent-chef a tué son compagnon et s'est suicidé. Les civils ont été mis hors de cause.

LE DRAME DU PARIS-VINTIMILLE

Alibert serait Joseph Ziffer qui en 1923, au Tréport assassina sa belle-sœur

Paris, 28 septembre.

L'étrange drame qui s'est déroulé hier matin dans le rapide Paris-Vintimille, pourrait bien n'être que l'épilogue d'un sombre drame de famille, vieux de plusieurs années. Alibert se nomme en réalité Joseph Ziffer, originaire de Podgorze (Pologne) et voici que sa mort, révèlant en même temps son identité exacte, réveille une vieille affaire criminelle qui, à l'époque (au Tréport, le 11 juillet 1923), fit autant de bruit que le meurtre de l'anglaise Mme Wilson, trouvée assassinée quelques années plus tard dans la forêt du Touquet, le 12 juillet 1923. On découvrit sur la plage du Tréport le cadavre d'une femme, trouée de quatre balles de revolver.

Après de minutieuses recherches, le commissaire Jobard, de la Sûreté nationale, secondé par l'inspecteur Clavel, devait renoncer à identifier la victime. Le mystère demeurait complet ; l'affaire était à peu près classé, quand 10 ans plus tard, au mois de juin 1933, dix-neuf jours avant que joue la prescription, une lettre anonyme parvenue à la Sûreté nationale, permettait de rouvrir l'enquête qui, du même coup, devait aboutir à l'identification du meurtrier et de sa victime. La victime était une ancienne cantatrice polonaise, Helena Zwuska épouse Zeiffer, née à Cracovie en 1899. Le meurtrier était son propre beau-frère, Joseph Ziffer, mandaté par un singulier conseil de famille, qui voulait que le mari d'Helena put richement se remarier.

Un mandat d'amener fut immédiatement lancé contre Ziffer, par M. Levesque, juge d'instruction à Dieppe. En même temps, le magistrat faisait demander aux autorités polonaises de poursuivre son frère Waldemar et sa sœur Lola pour complicité d'assassinat, mais Ziffer qui, on le devine, avait pris la précaution de changer d'état civil, demeurait introuvable et c'est précisement l'inspecteur Clavel, qui arrêta dernièrement Mariani et sa bande, pouvant ainsi laisser supposer que le drame du Vintimille-Paris n'était pas étranger à l'affaire de Lille, qui fut chargé de poursuivre les recherches. Elles étaient à la veille d'être couronnées de succès. Le policier avait en effet appris il y a quelques semaines, que Ziffer demeurait 4, rue St-Laurent, sous le nom de Joseph Alibert. Plusieurs filatures ne devaient donner aucun résultat : le pseudo Alibert réussissant chaque fois de justesse à échapper aux mains de la police.

Les photographies présentées à sa propriétaire et à sa concierge qui, a-t-elle dit, avait des doutes sur la mentalité et le genre de labeur d'un monsieur faussement distingué, ont permis d'établir qu'Alibert et Ziffer étaient le même homme. Il est vrai que les empreintes digitales du cadavre, examinées par les services de l'identité judiciaire, n'ont pas permis une affirmation aussi catégorique. Un examen plus approfondi et une perquisition au domicile du meurtrier le permettront sans doute. Il est permis cependant de se demander pour quelles raisons Ziffer-Alibert tua son ami René Bétlamini. Crime provoqué par une passion spéciale, a-t-on supposé ; par intérêt ou pour empêcher de parler un témoin ou un confident gênant, peut-on ajouter. C'est cette dernière version qui prévaudrait, à en croire les étranges confidences écrites par le mort, au verso des cartes commerciales trouvés dans son portefeuille.

On lit sur la première : « De René — s'agit-il de Bétlamini ? — je fais un honnête homme pour la deuxième fois. Il fait mon malheur : je jure devant la mort que je suis innocent. Aux journalistes je demande pitié, pardon ; adieux aux amis ». Ces lignes sont signées Jack.

Sur une autre carte, Ziffer demande à être incinéré : « J'ai 28.000 francs dans ma poche », écrit-il. Il ajoute ces mots curieux : « René, avec son cerveau diabolique, a tourné la police contre moi. Il sait que je préfère le suicide au scandale. Il attend mon suicide ».

BETLAMINI, SPECIALISTE DU VOL A LA TIRE

Nice, 28 septembre.

L'enquête faite à Toulon a révélé que René Bétlamini était un spécialiste du vol à la tire. Il fit l'objet de quatre mandats d'arrêt entre 1919 et 1930, mais chaque fois il bénéficia d'une circulaire de cessation de recherches. Il est en tout cas établi que Bétlamini a opéré sous plusieurs noms différents, entre autres Dupont, Fabert, Duc ou Martin. Bétlamini et son ami Alibert se rendirent à Nice en février dernier, pendant une vingtaine de jours, à l'hôtel King Georges, rue Grimaldi, sous les noms d'Alibert et de Langlois.

L'ENQUETE A TOULON

Toulon, 28 septembre.

Dès qu'on a eu des détails à Toulon sur le drame du rapide Vintimille-Paris et qu'on a enregistré le bruit suivant lequel les deux victimes auraient habité Toulon, des recherches ont été faites dans les commissariats. Aucune trace pouvant indiquer que ces voyageurs avaient habité quelque temps Toulon, n'a pu être recueillie, de même l'enquête à la gare du P.-L.-M. n'a apporté aucune précision.

L'Affaire Dufrenne

La déposition de Mme Lacroix

Le père de Paul LABORIE et Me J.-C. LEGRAND, photographiés au Palais de Justice.

Paris, 27 septembre.

Le rebondissement inattendu, voici quinze jours, de l'affaire du Palace, aura-t-il une proche conclusion ? C'est la question que chacun se pose en lisant, le matin, les lignes consacrées à cette répugnante affaire.

Après la phase espagnole — l'arrestation de Paul Laborie à Barcelone — phase que l'on peut considérer comme terminée, nous voici à la phase parisienne de l'instruction : auditions de M. Laborie père, de Mme Lacroix et de l'énigmatique et peu recommandable Bobby Perrier.

Tout l'intérêt de la matinée d'aujourd'hui s'est concentré sur l'audition de Mme Lacroix par le commissaire Priolet. Introduite à 10 heures dans le bureau du commissaire, l'infirmière lui déclara qu'elle se contenterait de lui faire le récit de l'agression dont elle fut victime. Elle lui déclara qu'au moment où l'on signalait que Paul Laborie était recherché comme étant l'assassin d'Oscar Dufrenne, elle suivit cette affaire avec intérêt. Lorsqu'elle connut l'arrestation de Laborie elle écrivit aussitôt au père de ce dernier pour lui dire qu'elle était en mesure de lui fournir des renseignements de nature à prouver l'innocence de son fils. M. Laborie père lui répondit pour la remercier. Mme Lacroix refit devant le commissaire le récit de l'agression dont elle fut victime hier.

« Deux, souvent même quatre individus, me surveillaient depuis quelque temps, déclara-t-elle. C'est ainsi que le 26 septembre je devais me rendre chez Me Jean-Charles Legrand, avec lequel j'avais rendez-vous à 9 h. 30. Je venais de sortir de mon domicile, lorsque je remarquai quatre individus; deux se trouvaient rue Hoche, les deux autres rue Pierre-Curie. »

Mme Lacroix, s'apercevant qu'elle était suivie, tenta de semer les individus dans les rues d'Ivry. Peine perdue ; entre les deux cimetières, elle fut accostée par deux hommes, dont l'un la prit par son manteau et lui dit : « Police », en faisant le geste de retourner le revers de son veston ; Mme Lacroix ne vit aucun insigne. Le même individu se tenant à ses côtés lui conseilla, si elle avait quelque chose à dire, d'écrire au procureur de la République. Puis les deux hommes lui proposèrent d'aller prendre une consommation, mais elle refusa. A son tour, elle leur proposa d'aller avec eux chez le procureur de la République. L'un des deux individus lui prit alors son sac à main : dans le porte-monnaie en cuir jaune qui s'y trouvait, il s'empara d'un billet de 500 francs, d'une pièce de 10 francs, d'une lettre que Mme Lacroix venait de recevoir, dit-elle, d'un docteur de province, ainsi que d'un carnet d'adresses.

A 19 h. 30, rentrant à son domicile après avoir vu son avocat, elle retrouva les deux mêmes individus ; mais comme elle venait de saluer deux gendarmes d'Ivry qu'elle connaissait, les compères disparurent.

« Peut-être même mes agresseurs ne sont-ils pas des policiers », a déclaré Mme Lacroix. Mais, dans ces conditions, il saute aux yeux que certains ont tout intérêt au silence de l'infirmière.

Le signalement de ces deux émissaires est le suivant : Le premier, d'une taille de 1 m. 75, a 35 à 38 ans, une forte corpulence, le teint mat, de fortes mâchoires et était tête nue ; le deuxième, taille 1 m. 75, 25 à 30 ans, teint pâle, vêtu d'un costume gris foncé, coiffé d'un chapeau gris. Quant aux deux individus qui la surveillaient, Mme Lacroix n'a pu donner leur signalement.

A la fin de son audition, l'infirmière a ajouté que dans les quarante-huit heures elle pouvait fournir à la police le nom d'un témoin qui ferait connaître le nom de l'assassin d'Oscar Dufrenne.

L'INSPECTEUR MALO DEMANDE A ÊTRE CONFRONTÉ AVEC LE PÈRE DE LABORIE

L'inpecteur Malo rentré hier soir à Paris, a été entendu ce matin par ses chefs à la Sûreté nationale.

Il leur a confirmé qu'il opposait un démenti catégorique et formel aux allégations de M. Laborie père, concernant les propos qu'il lui aurait tenus à Libourne, après la disparition de son fils.

M. Malo a demandé à M. Bru, juge d'instruction, d'être confronté au plus tôt, avec M. Laborie père.

BOBBY EST ARRETÉ..

Le peu reluisant Bobby, qui se vantait hier, à un journal du soir, de prouver l'innocence de Paul Laborie, a été appréhendé ce matin dans la rue de l'Eperon. Quelques minutes plus tard Bobby était introduit dans le cabinet de M .Priolet pour y être entendu. Il a déclaré ne vouloir rien dire hors la présence de son avocat Me Maurice Garçon.

... PUIS RELACHÉ

Bobby fut entendu au cours de l'après-midi par M. Priolet qui avait abandonné le dossier Lacroix. L'individu raconta au commissaire quelles avaient été ses relations avec le directeur du palace et lui affirma sa conviction que Laborie était innocent. Après quoi Bobby a quitté librement le quai des Orfèvres et a regagné l'hôtel où il loge.

Les Elections Cantonales

UN ORDRE DU JOUR DE LA FÉDÉRATION RADICALE GIRONDINE

Bordeaux, 28 septembre.

La Fédération girondine du parti républicain radical, réunie hier sous la présidence de M. Jean Odin, sénateur, assisté de MM. Ribaud, président fédéral; Combrouze, ancien député, maire de Saint-Emilion, et de nombreux élus du département a adopté à l'unanimité l'ordre du jour que voici, à titre documentaire :

« La Fédération exprime son fidèle attachement et son absolue confiance à son président d'honneur M. Jean Odin, sénateur de la Gironde, favorable à l'union de tous les partis républicains de gouvernement, elle approuve la politique de trêve et de conciliation à laquelle préside avec autorité M. Gaston Doumergue, persuadé que la solution des graves problèmes qui se posent devant la conscience populaire ne peut être obtenue que par le concours de toutes les bonnes volontés, s'oppose à toute tentative de résurrection du cartel.

« C'est l'observation de ces principes qui détermine son attitude au cours des élections cantonales où elle invite les électeurs à voter en masse pour les candidats qui se réclament de la politique de concorde républicaine ardemment désirée par le pays. »

Un discours de M. Marquet

Bordeaux, 28 septembre.

M. Adrien Marquet, député-maire de Bordeaux, ministre du Travail, a présidé hier soir, à Bordeaux, une réunion commune des candidats aux élections cantonales des sept cantons de Bordeaux.

Dans une allocution, il a tout d'abord indiqué que ses amis et lui étaient demeurés fidèles à eux-mêmes.

« Depuis quinze ans, a-t-il dit, nous combattons le bolchevisme; d'autres le combattaient avec nous et, à cette heure, se sont alliés à lui. Pour nous, nous continuerons à le combattre, dans l'intérêt même des classes laborieuses, car dénoncer les menaces des fascistes et créer les conditions de découragement populaire et d'instabilité gouvernementale qui corrompent le régime républicain, est une dramatique plaisanterie. »

Examinant ensuite le problème économique, M. Marquet a déclaré :

« Je le disais au mois de décembre dernier, lors du Congrès constitutif du parti socialiste de France, notre économie est, à l'heure actuelle, prise entre des contradictions fondamentales. Il faut choisir entre la liberté et le contrôle, mais non user des deux systèmes à la fois, si l'on ne veut pas ajouter au désordre existant. »

L'orateur a dit, en terminant, que l'heure de l'action positive a sonné. Si les républicains, si les masses populaires françaises ne veulent pas accepter les disciplines que comportent certaines réorganisations de l'Etat, indispensables à la remise en marche de l'appareil gouvernemental, c'est contre eux que la faillite des choses s'exercera.

Malgré quelques manifestations de 300 communistes environ, la réunion s'est déroulée sans incident.

Le problème autrichien

UN DISCOURS DU CHANCELIER SCHUSCHNIGG

Vienne, 28 septembre.

Au moment où, sous les auspices de la S. D. N. les trois grands pays viennent de renouveler leur volonté de rester solidairement attachés à leur déclaration de février, concernant l'indépendance de l'Autriche, le chancelier Schuschnigg a prononcé à Vienne un grand discours en faveur de l'institution de Genève. A cette manifestation assistaient notamment le président de l'Etat fédéral et le cardinal Innitzer, archevêque de Vienne.

« L'Autriche, a dit M. Schuschnigg, est intéressée au développement de l'idée de la S. D. N. Le prestige de l'Autriche s'explique par sa fidélité aux traités. Elle n'a jamais fait sienne la sentence : « La fin justifie les moyens ». Il n'y a pas pour l'Autriche plusieurs espèces de paroles d'honneur ; l'Autriche est un partenaire qui ne ménage personne de réceptions ».

Aux acclamations de l'assistance, le chancelier a annoncé que la France, l'Italie et l'Angleterre avaient hier soir réitéré leur attachement solidaire à la déclaration de février, sur l'indépendance de l'Autriche.

LE PARTI CHRETIEN-SOCIAL EST DISSOUS

Vienne, 28 septembre.

Dans une réunion tenue aujourd'hui à Vienne, à laquelle assistait notamment le chancelier Schuschnigg, le comité directeur du parti chrétien-social a décidé la dissolution du parti.

Dans un manifeste, les membres du comité directeur constatent qu'en raison des modifications profondes qu'a subies la constitution, le parti chrétien-social n'est plus en état de jouer un rôle dans le développement politique du pays et qu'en conséquence il a cessé d'exister à dater de ce jour, avec le sentiment d'avoir entièrement rempli sa mission historique.

L'ASSASSINAT du conseiller Prince

UN EXPERT EST CHARGÉ DE VÉRIFIER LES COMPTES DU CONSEILLER

Paris, 28 septembre

En exécution d'une commission rogatoire de M. Rabut, juge d'instruction à Dijon, M. Lagarde, président de la Chambre syndicale des Experts-Comptables, a été chargé de vérifier les comptes du conseiller Prince.

M. Lagarde a prêté serment dans le bureau de M. Ordonneau, juge d'instruction.

LES EXPERTS FERROVIAIRES ONT QUITTÉ DIJON

Dijon, 28 septembre

Contrairement à ce que l'un d'eux avait annoncé, les trois experts ferroviaires ont quitté Dijon hier soir, à 17 h. 45, pour regagner Paris. Ils ne déposeront vraisemblablement leur rapport que d'ici quelques jours.

M. Mandel n'est pas partisan qu'on convoque Dubarry

Bordeaux, 27 septembre.

En réponse à la circulaire que le président d'enquête pour les affaires Stavisky a envoyé aux membres de cette commission pour leur demander s'ils étaient d'avis d'autoriser le bureau à entendre des témoins, M. Georges Mandel vient d'adresser à M. Guernut la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre et de vous dire que j'estime qu'il n'y a aucune raison pour revenir sur la décision qu'à la presque unanimité nos collègues ont prise dans la séance du 8 septembre.

« En tout cas, je ne saurais accepter pour ma part que le bureau se substituât à l'ensemble de la commission pour procéder à l'audition de témoins. Rien, dans les circonstances présentes ne me paraît justifier un pareil dessaisissement.

« Veuillez agréer, etc... »

A la Fédération Nationale des Familles Nombreuses

Mulhouse, 27 septembre.

Ce matin a eu lieu, dans la grande salle de la Chambre de commerce de Mulhouse, la réunion de l'assemblée annuelle de la Fédération nationale des Associations de familles nombreuses. Elle était présidée par M. Georges Pernot, ancien ministre, assisté de MM. Duval Arnould et Menant, députés, de M. Waltine, président de la Fédération des Associations de familles nombreuses. La réunion comprenait plus de 80 délégués de toutes les associations adhérentes à la Fédération, venus des parties les plus éloignées du pays.

Lecture a été donnée du rapport moral de l'Association et la situation financière; l'un et l'autre ont été approuvés par l'assemblée.

M. Georges Pernot a exposé l'action menée par les groupes de la famille nombreuse de la Chambre des députés et le bureau de la Fédération auprès des pouvoirs publics, à l'ocacsion des diverses mesures re réforme fiscale. L'assemblée a ensuite entendu le rapport de M. Widecoq, sur l'intérêt qu'il y a à attirer aux Associations familiales les jeunes gens.

Une bagarre entre adversaires politique

Paris, 28 septembre.

Une bagarre s'est produite vers 23 heures 30, à l'angle de la rue Festart et de la rue Pradier entre colleurs d'affiches appartenant à la Solidarité Française et au Front commun. Pinsard, ouvrier peintre, M. Albert Launey, âgé de 35 ans, demeurant 2, villa du Parc, à Paris, a été atteint par un projectile à la tête et par deux autres à l'abdomen. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis où son état a été jugé très grave.

Deux autres personnes ont été légèrement blessées et ont regagné leur domicile sans se faire connaître, après avoir reçu des soins.

Choisir sa Croisière et partir...

Demandez à l'OFFICE DES VOYAGES de L'EXPRESS DU MIDI sa liste de 250 Croisières offerte gracieusement à tous ses lecteurs.

LES GALERIES BARBÈS de Paris SUCCURSALE A TOULOUSE 63 Boul. Carnot

Avis Important

A LOURDES, une seule adresse : à cinq minutes de la Grotte, « CHALET SAINT-MAURICE » rue des Pèlerins et rue du Gave. Quartier du Cinéma Moderne

BELLES CHAMBRES, sans pension. Eau courante dans chaque chambre. Propreté méticuleuse.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Ecrivez-nous aujourd'hui même. Cette annonce ne sera pas renouvelée.

Prenez tous LE DÉLICIEUX Purgatif JEHAN

Adultes - Enfants : 2 fr.

C'EST UNE FRIANDISE EXQUISE

Avec lui, ni nausées, ni coliques

Dépôt général :

Laboratoire Jehan et Bréra

MONTAUBAN (Tarn-et-Gne)

— TOUTES PHARMACIES —

SOCIETE DU PRET GRATUIT, fondée à Toulouse en 1828. Bureaux situés 13, rue de Languedoc. Toulouse. Ouverts lundi, mercredi, vendredi. Prêts sur gages.

Dernières Nouvelles Sportives

RUGBY

COMITE REGIONAL DE RUGBY DES PYRENÉES

Séance du mercredi 26 septembre 1934

Toulouse, 27 septembre

Présents : MM. le docteur Ginesty, Relin, Peyrous, Gaussens, Delbert, Laulhé, Seclgland, Larrieu, Sautet, Aragou, Blanc, Hercher, Broise, Pailhès, Giraud, Aversenq, Roujean, Barbier.

Excusés : MM. Bayard, Couffignal, Calmel, Anglade.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — De la F. F. R. demandant la liste des anciens joueurs à proposer pour la médaille de joueur pour 1934.

De la F. F. R demandant si le Comité propose un club pour l'attribution de la Coupe du Mérite 1934 ;

De l'Union Sportive du Pont-des-Demoiselles au sujet de la demande de mutation du joueur Marquié pour le Toulouse Cheminots Marengo Sports (transmis à la Commission de Discipline) ;

Du joueur Gilies, du Blagnac Sporting Club, demandant sa requalification (transmis à la Commission de Discipline);

De la F. F. R. faisant connaître qu'elle a enregistré la modification apportée au titre du Stade Réalmontais qui devient « Stade Athlétique Réalmontais ».

Du Stado Toulousain au sujet de sa radiation des contrôles de la F. F. R.

M. Delbert, vice-président, délégué du Comité au Congrès de la F. F. R. à Avignon fait un compte-rendu très détaillé de la séance du Congrès. M. Delbert reçoit les félicitations de M. le président pour son attitude au Congrès qui fait honneur au Comité.

M. Pailhés, qui a ramené de Moulleau-Arcachon, les six enfants de l'œuvre du « Petit Rugbyman à la Montagne et à la Mer », fait le compte rendu de sa mission. M. Pailhès fait part de la joie manifestée par les pupilles du Comité, à qui ces deux mois de repos ont été des plus salutaires car tous nous reviennent pleins de santé, pour la plus grande satisfaction de leurs parents venus les accueillir à la gare à leur arrivée.

M. Roujean chargé de l'étude de l'assurance accidents pour les clubs du Comité présentera un rapport qui sera discuté à la prochaine réunion.

TENNIS

CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE FRANCE

Simple messieurs. — Premier tour : Jones (E.-U.) bat Y. François, 6-3, 6-4; Berwel (E.-U.) bat Bacquart, 6-4, 6-2; F. Merlin bat R. Rodes w-o.

Huitièmes de finales : Martin Legeay (France) bat Galleppe (Monaco), 6-2, 6-1; Gentien bat P. Goldschmidt w-o; Elimer (Suisse) bat Glasser (France), 4-6, 6-0, 6-0; D. Jones (E.-U.) bat M. Bernard, 3-6, 6-2, 6-3; J. Lesueur (France), bat Berwell (E.-U.) 4-6, 11-9, 6-0; P. Landry bat F. Merlin, 1-6, 7-5, 6-1.

Simples dames. — Quart de finales : Mlle P. Iribarne bat Mme Henrotin, 5-7, 6-3, abandonne; Mlle J Goldschmidt bat Mme Bonnard, 6-1, 6-0; Mlle Payot (Suisse), bat Mlle Pannetier (France) 7-5, 6-3; Mme R. Mathieu bat Mme Aubert, 6-3, 6-1.

AUTOMOBILISME

LE PROGRAMME SPORTIF 1935 de l'Automobile-Club et de l'Union Motocycliste du Midi

Dans sa réunion du mercredi 26 septembre, la commission sportive de l'Automobile-Club du Midi et de l'Union Motocycliste du Midi a décidé de demander à la commission sportive de l'Automobile-Club de France et de l'Union Motocycliste de France, l'inscription au calendrier national et international des manifestations suivantes aux dates indiquées :

16 juin. — Circuit motocycliste à Mazamet; épreuve de vitesse; calendrier national;

7 juillet. — Grand prix motocycliste de Carcassonne; épreuve de vitesse; calendrier international;

21 juillet. — Circuit de vitesse de l'Albigeois; motocycliste; calendrier national. Circuit de vitesse de l'Albigeois; automobile; calendrier international;

4 août. — Grands prix du Comminges Epreuve de vitesse motocycliste; calendrier international. Epreuve de vitesse automobile; calendrier international;

1er septembre. — Course de côte de Lectoure; automobile et motocycliste; calendrier national.

AÉRONAUTIQUE

LE VOYAGE DE LA « CROIX DU SUD »

Port-Lyautey, 28 septembre

La « Croix du Sud » est parti à 17 h. 45 pour Biscarosse.

Tout acheteur du Dictionnaire R. NORMAND recevra gratuitement un Bon de participation à la Loterie Nationale (2e tr. 1934)

En vente à nos bureaux. 15 f. »

Franco

TOULOUSE

LA JOURNÉE

DU 28 SEPTEMBRE 1934

Fête à souhaiter : *Saint Michel.*
Saint du jour : *Saint Exupère.*

L'Affaire du Château de Saint-Caprais

LE BANDIT EST IDENTIFIÉ C'EST BIEN JEAN DUCROS

Dans notre numéro du 31 août dernier, nous demandions : « Tient-on l'auteur de l'agression du château de Saint-Caprais » et nous relations les circonstances dans lesquelles un nommé Jean Ducros, détenu à la maison d'arrêt de Montpellier, s'accusait d'être l'auteur de cette agression.

L'information judiciaire qui avait été close par un non-lieu, fut aussitôt reprise par M. Buffelan.

Dans cette information, le juge instructeur apprit que Jean Ducros, après avoir fait son coup, s'était caché aux abords du château et n'était revenu à Toulouse que vers minuit.

Avec la somme de 2.000 francs qu'il avait pris à M. Delou, le régisseur de la propriété, il fit de nombreuses emplettes dans Toulouse et trouva ensuite plus prudent de fuir sur Nice.

Il fallait toutefois étayer l'inculpation et recueillir les témoignages nécessaires à cette fin.

Il fut envoyé de Montpellier une photographie de celui qui s'accusait, et l'on présenta cette photo à la famille Delon qui reconnut formellement en Jean Ducros, l'individu qui s'était présenté chez eux le 26 juillet 1933, au moment où ils étaient à table.

AVANT ET APRÈS L'AGRESSION

Le juge instructeur s'est employé à reconstituer l'emploi du temps de Ducros avant et après l'agression. Les renseignements recueillis sont des plus intéressants.

Jean Ducros, arrivé à Toulouse en juillet, était descendu dans un hôtel de la ville, sous le nom d'Adolphe Lacaze. Il y resta peu de temps et ayant sans doute quelques affaires louches sur la conscience, il quittait précipitamment cet hôtel le 25 juillet, laissant ses bagages. C'est ce jour-là qu'il avait combiné le coup de l'affaire de Saint-Caprais.

Il prenait, en effet, le soir, à 21 heures, un taxi au square Lafayette et se fit transporter à Lardenne. Arrivé dans cette localité, il pria le chauffeur, M. Marius P..., de le conduire jusqu'au pont du Touch, puis jusqu'au château où il prétendit aller voir un ami.

Peu avant d'y arriver, il se fit descendre et pria le chauffeur de l'attendre un instant. Il partit à pied et revint peu de temps après.

Jean Ducros pensait pouvoir cambrioler le château ce soir-là ; mais il rencontra sur son chemin M. Basque, métayer de la propriété, qui lui demanda ce qu'il désirait. Sans se démonter, Ducros demanda le nom du propriétaire et il lui fut répondu que c'était Mme Vaillant.

— Ce n'est pas la personne que je cherche, dit-il, un de mes amis, dont j'ai oublié le nom possède un château dans les environs et je croyais me trouver chez lui.

Jean Ducros disparut aussitôt, alla rejoindre son taxi et revint le lendemain soir qui était le 26 juillet.

Son coup réussi, il rentra à Toulouse, se fit conduire à son hôtel et pria le chauffeur d'attendre au lendemain pour le paiement du taxi, n'ayant pas sur lui l'argent nécessaire.

M. Marius P... ne l'entendit pas ainsi et porta plainte contre son client qu'il ne connaissait toujours que sous le nom de Lacaze.

Le juge d'instruction va prochainement envoyer à Montpellier un mandat d'amener et dès que Ducros sera à Toulouse, il sera confronté avec ses victimes et l'instruction prendra son cours normal. — E. de C.

Association Nationale des officiers honoraires de la 17e région

La 17e section de l'A. N. O. H. reprenant ses travaux, tiendra sa séance mensuelle, demain samedi 29 courant, à 17 heures, au cercle militaire.

De nouvelles et importantes questions, soulevées pendant la période des vacances, devront être examinées, discutées attentivement, et, devant l'urgence de quelques-unes d'entre elles, une sorte de décentralisation devra être opérée pour que l'étude et la réalisation puissent en être poussées plus rapidement et plus sûrement.

Il faut en outre répéter, pour les camarades habitant un peu loin, qu'il n'est absolument pas possible de publier quoi que ce soit de précis sur le travail de la section; il nous est même fortement recommandé la plus grande circonspection dans la correspondance toujours susceptible d'être égarée ou détournée.

Seule, la fréquentation aussi assidue que possible des réunions mensuelles, pourra donner aux camarades la notion juste de ce qui se fait ou se prépare, et les convaincre de l'intérêt considérable qui s'attache à la mission de notre association.

Le secrétaire général est toujours à la disposition des O. H.pour leur fournir tous renseignements désirables. Lui écrire au Cercle militaire, à Toulouse, ou lui demander rendez-vous.

FAITS DIVERS

DES COUPS DE COUTEAU

Se trouve-t-on entre gens du milieu ?

Le commissaire de police du 4e arrondissement était avisé, mardi dernier, qu'un nommé Joseph Giberti, se disant bijoutier, demeurant 30, rue Arnaud-Vidal, venait d'être blessé de plusieurs coups de couteau, vers 4 heures du matin, sur les allées Lafayette.

Après de rapides investigations on arriva à connaître les circonstances de l'agression.

L'amie de Giberti, Aimée Tusquet, âgée de 40 ans, fille soumise, demeurant 30, rue Arnaud-Vidal, se promenait sur les allées Lafayette, à proximité de la statue Riquet. Elle fut accostée par un groupe d'individus parmi lesquels elle reconnu Georges Précos, dit « le Grec », Pgé de 37 ans, se disant forain domicilié 51, rue du Canal, et Simon Touboul, dit « Simon l'Algérien », 33 ans, se disant bijoutier, sans domicile fixe.

L'un d'eux s'écria en la voyant : « Tiens, la voilà ! ». Un autre lui dit : « Rita, écoute ici ». Un bref colloque s'engagea alors dans le groupe. Croyant sans doute son amie en danger, Giberti, qui se trouvait assis sur un banc, s'interposa, disant à l'un des individus : « Laissez cette femme tranquille, elle ne vous fait rien. »

Mais ces derniers ne l'entendaient pas de cette oreille, et deux d'entre eux, « Simon l'Algérien » et George « le Grec », bondirent sur Giberti et le précipitèrent à terre. L'un d'eux, « le Grec », lui asséna plusieurs coups de pied et lui donna deux coups de couteau à la cuisse gauche.

Giberti réussit cependant à se relever et prit la fuite vers la statue Riquet, il fut bientôt rejoint par « Simon l'Algérien », qui lui lança un nouveau coup de couteau également à la cuisse gauche.

Entre temps, Aimée Turquet était allée quérir un taxi et elle transporta son ami à l'Hôtel-Dieu et, de là, à son domicile.

Après de rapides recherches, la brigade des mœurs arrêta les deux agresseurs, qui furent conduits au commissariat du 4e arrondissement.

Au cours de l'interrogatoire, « Simon l'Algérien » reconnut une partie des faits qui lui sont reprochés ; quant à Précos, il nie tout participation à l'agression, bien que plusieurs témoignages l'accusent formellement.

Les deux malendrins ont été déférés au parquet. Après interrogatoire de M. Gleises, doyen des juges d'instruction, ils ont été écroués à la prison Saint-Michel.

L'état de Giberti ne paraît pas grave.

RETRAIT DE PLAINTE

M. Albert Barthe, ouvrier bijoutier, demeurant 5, petite rue Sainte-Ursule, a retiré la plainte qu'il avait déposée, le 25 courant, pour vol de sa montre avec la chaîne.

Ces objets lui ont été rapportés à son domicile par une femme qui les avait trouvés, le 22 septembre, dans la rue du Poids-de-l'Huile.

LES VOLS D'AUTOS

M. Alfred Berton, voyageur de la Société Sirven, 76, rue de la Colombette, a porté plainte, contre inconnu, au 5e arrondissement, pour vol de l'automobile Citroën B. 14, appartenant à ses patrons, commis le 25 courant, entre 20 et 22 heures dans la rue Amélie, où le plaignant l'avait garée.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Jeudi, vers minuit, un commencement d'incendie s'est déclaré 8, rue Ozenne dans un magasin de confiserie exploité par Mme Denate.

Les pompiers de la caserne centrale se sont transportés sur les lieux sous les ordres du lieutenant Souques.

Les pompiers trouvèrent deux foyers l'un dans le magasin de confiserie, sur une des tables dont des caisses de biscuits brûlaient; un deuxième foyer se trouvait dans un couloir, derrière le magasin; la porte de communication de ce couloir à ce magasin était fermée. A cet endroit le plancher était détruit sur quatre-vingts centimètres carrés environ.

Dans les deux pièces arrières donnant dans ce couloir, régnait le plus grand désordre.

La propriétaire de la confiserie, Mme Denat, n'habitait pas sur place; elle est en cours de déménagement depuis deux ou trois mois et a son domicile rue Romiguières, 7.

Le commissaire de police de permanence a ouvert une enquête sur les causes de cet incendie.

UNE FEMME SE JETTE A L'EAU

A 23 h. 15, la permanence de police était avisée qu'une femme venait de se jeter dans le canal, au boulevard de la Marne, pont des Demoiselles.

Les pompiers de la caserne centrale appelés se sont rendus sur les lieux, sous les ordres du lieutenant Cathala ainsi que le docteur Pérès, et M. Cazeau, commissaire de permanence.

Au bout d'un quart d'heure de recherches le corps a été ramené sur la berge, entre les Charpentiers Réunis et les serres de la ville.

Aucun papier n'a été trouvé sur elle. Le docteur Pérès n'a pu constater que le décès.

Elle était habillée modestement; sa corpulence est grande, cheveux bruns, 35 à 38 ans environ.

Le corps a été transporté au dépositoire des pompes funèbres en attendant que l'on puisse établir son identité.

LES BOULETS SANS FUMÉE LA MURE sont fabriqués avec de l'anthracite.

BONS AJUSTEURS OUTILLEURS demandés d'urgence. Se présenter Avions Dewoitine, avenue Pasteur.

Vous ne direz plus que la viande est chère :

Poitrine de bœuf	**1.25 le k.**
Cou sans os . .	**2,50**
Gite sans os . .	**3,50**
Noix de bœuf . .	**5,50**

etc., etc., à la

Boucherie Triperie Moderne

9, rue du Taur. 9

Gazette Judiciaire

Cour d'assises

LISTE DES JURÉS POUR LA SESSION DES ASSISES DU 4e TRIMESTRE

Nous donnons ci-dessous la liste des trente-six jurés ordinaires et des quatre jurés supplémentaires tirés au sort à l'audience publique de la Chambre civile de la Cour d'appel de Toulouse du 24 juillet dernier, par M. Cros, avocat général, pour la session des Assises ordinaires du 4e trimestre qui s'ouvrira à Toulouse le lundi 22 octobre.

Jean Fériol, propriétaire à Quint; Olivier Rougairol, docteur médecin à Saint-Vincent; Pierre Lajous, maire de Izaut-de-l'Hôtel; Edouard Abadie, maire de Saint-Araille; Raymond Salvan, horloger à Toulouse; Théophile Decamps, retraité à Toulouse; Baptiste Daynes, négociant à Toulouse; Marcel Canonne, ingénieur à Toulouse; Marius Beillan, plombier à Toulouse; Jean Baby, casquetier à Toulouse; Pierre Thabout, propriétaire à Saint-Félix; Jean Bacaléri, négociant à Toulouse; Augustin Rojat, charpentier à Toulouse; Jean Mignard, caissier à Toulouse; Auguste Gélade, retraité à Marquefave; Louis Lizon, sans profession, à Toulouse; Louis Sarradet, négociant à Toulouse; Antonin Rouquié, maçon à Montberon; Marius Razat, employé du Gaz à Toulouse; Paul Laurens, employé à la mairie à Toulouse; Jean Lamade, cultivateur à Saint-Alban; Barthélemy Laplanque, jardinier à Launaguet; Antonin Gendre, propriétaire à Mondonville; Jules Rochas, propriétaire à Caragoudes Jean Emboulas, propriétaire à Labarthe-sur-Lèze; Paul Ramond, propriétaire à Bourg-Saint-Bernard; Adrien Casteix, propriétaire à Lantignac; Jean Galineaud, propriétaire à Toulouse; Georges Lobstein, contrôleur des Tabacs à Toulouse; Bernard Lautecaze, industriel à Toulouse; Arnaud Bourgères, expert agricole à Cépet; Alexandre Pendariès, plâtrier à Villemur; François Fontan, propriétaire à Prouspiary; Henri Laporte, négociant à Toulouse.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Jean Joucla, chef de bureau à la mairie de Toulouse; Victor Baudet, professeur à la Faculté de Médecine; Auguste Hérisson, chef de bureau à la mairie de Toulouse; Gabriel Henry, électricien à Toulouse.

PERDU alliance plate, souvenir famille. Rapporter ou aviser Larré, 3, rue Baour-Lormian. Bonne récompense.

Sports et Préparation Militaire

OUVERTURE DE LA PISCINE D'HIVER DU PARC MUNICIPAL DES SPORTS

Dimanche 30 septembre, le maire et la municipalité de Toulouse inaugureront la piscine d'hiver du Parc Municipal des Sports, à 10 h. 30 du matin. Cette dernière sera livrée gratuitement au public de 11 heures à midi.

La piscine va donner satisfaction, non seulement aux sportifs, mais à tous ceux qui aiment hygiène et santé.

La voûte est à double paroi, en ciment armé.

Toutes les cabines sont revêtues de carreaux en faïence et chacune d'elles comporte sa douche.

Cet immense vaisseau, d'un volume d'environ 20.000 m3, à une hauteur de 11 mètres. Il abrite deux bassins, l'un de 25 mètres, le deuxième de 16 mètres.

Autour des bassins, une première galerie est réservée au public des fêtes nautiques. A la deuxième galerie se trouvent 108 cabines-douches, des déshabilloirs scolaires avec douches.

Les eaux des piscines sont traitées au chlore gazeux et au sulfate d'ammoniaque, après avoir été préalablement et efficacement filtrées.

Indépendamment de ce traitement de base, il a été prévu une station d'ozonisation qui fonctionne pendant la nuit et qui permet de régénérer l'eau des bassins à la cadence de 55.000 litres à l'heure. Cette installation est en outre complétée par une nouvelle qui traite l'eau par le système du Javel.

Les installations de chauffage sont assurées par une chaufferie centrale avec brûleurs automatiques donnant une puissance calorifique de 1.275.000 calories.

La chaufferie alimente également une installation de buanderie pouvant traiter le linge de l'exploitation. La puissance de la buanderie, avec séchoir à vapeur, permet le traitement de 300 kilos de linge sec par jour.

Telle est la magnifique piscine qui sera livrée dimanche au public toulousain.

Ajoutons que les bassins d'été fonctionneront en même temps comme d'habitude.

CULTURE PHYSIQUE — BOXE

Le Wonderland Toulousain, salle, 10, rue des Paradoux, inscription de membres élèves hommes et dames reçues tous les jours, de 7 h. 30 à midi et de 15 heures à 17 h. 30.

Cours du soir, mardis et vendredis, à 21 heures.

AVIS ET CONVOCATIONS

Clémence-Isaure. — Vendredi 28 septembre répétition générale à 21 heures, au siège. Programme Sainte-Cécile.

Chorale des Minimes. — Aujourd'hui vendredi, répétition pour 1ers et 2e ténors. Les jeunes gens et hommes mariés aamteurs de chant qui désireraient faire partie de la Chorale seront cordialement reçus au siège, Cafe Frayssi. 1, avenue des Minimes.

Syndicat de l'Ameublement. — Le bureau du syndicat de l'ameublement a l'honneur d'informer ses adhérents qu'une réunion aura lieu le vendredi 28 septembre, à 21 heures, au Café des Arcades, place du Capitole.

Ordre du jour : Compte-rendu du comité fédéral ; chômage artisanal ; étude et vœux sur le « travail noir » ; communication sur « le registre des métiers » ; achats en commun.

En raison de l'importance de l'ordre du jour, la présence de tous les membres est indispensable.

Syndicat des Tailleurs. — Le bureau du Syndicat des Tailleurs a l'honneur d'informer ses adhérents qu'une réunion aura lieu le 28 septembre à 21 heures, au Café des Arcades, place du Capitole.

Ordre du jour : Ristournes ; adoption des statuts de la mutuelle décès ; congrès de Revel 1935.

Nous ne saurions trop insister auprès de nos camarades tailleurs pour les prier d'assister à cette réunion qui sera la dernière avant la saison d'hiver.

Syndicat du Bois. — Le bureau du Syndicat du Bois a l'honneur d'informer ses adhérents qu'une réunion aura lieu le vendredi 28 septembre, à 21 h. 15, au Café Borios, place du Capitole.

Assemblée extraordinaire. — Ordre du jour : Etude des vœux et suggestions à adresser aux divers rapporteurs du congrès de Revel 1935 ; Apprentissage, travail noir, chômage artisanal, etc. Présence de rigueur

Voyageurs de Commerce de Toulouse. — MM. les membre du conseil d'administration sont invité à assister à la réunion qui aura lieu au siège social, 20, place du Capitole, le dimanche 30 septembre, à 10 h. 15.

Trouvailles. — Réclamer : à Mlle Massies 55, boulevard Lascrosses, une photo ; au 4e arrondissement, un livre ; à M. Ramond, 2, rue Saint-Féréol, une bicyclette ; à M. Barthélémy, route de Revel, 5e kilomètre, un furet.

Courrier Artistique

Les Films de la semaine

REOUVERTURE DU TRIANON

La salle du Trianon s'est rouverte jeudi soir, devant un magnifique auditoire très favorablement impressionné par les heureuses modifications apportées à ce beau cinéma.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus en présence de l'ancien music-hall avec ses galeries de côté, ses promenoirs, ses loges; mais nous avons une belle salle, dans le genre de celle des Variétés, avec un large orchestre et un vaste balcon où, à tout s les places, est assurée une visibilité parfaite.

Ensemble gai et du meilleur du goût.

La saison s'est ouverte par *Le Scandale*, le film tiré par Marcel L'Herbier de la pièce d'Henry Bataille.

On connaît le sujet de cette pièce, peut-être le chef-d'œuvre du célèbre dramaturge.

Il s'agit de Maurice Fériol, riche fabricant de parfums à Grasse et de sa femme Charlotte. Lui est accaparé par son travail et une candidature sénatoriale, tandis qu'elle villégiature à Saint-Moritz... Dans la pièce, c'était à Luchon.

Seule et oisive, un soir que sonne l'heure trouble, elle succombe a la séduction d'un pseudo-comte rencontre au baccara. Mais son mari arrive et il faut briser là l'égarement d'une minute. Le comte lui avoue sa situation rendue désespérée par le jeu et, pour se libérer, en même temps que mue par un sentiment de pitié elle lui remet un solitaire, don de son mari, à l'occasion de sa fête. Après quoi, elle confesse à Maurice avoir perdu le bijou.

Les époux rentrent à Grasse. Mais Artanezzo avait signé des traites du nom de Charlotte, et celle-ci, terrifiée, apprend un jour cette escroquerie : elle doit comparaître en justice comme témoin.

Comment éviter le scandale qui la ruinera aux yeux de son mari ? Néanmoins, magnanime et pitoyable en présence de l'attitude soudaine chevaleresque du comte elle affrontera la barre et détournera de la tête de ce dernier une sévère condamnation.

Cependant des indiscrétions de presse finissent par apprendre la vérité au mari et le scandale éclate, tant dans le foyer que dans sa vie publique. Il va chasser Charlotte, mais la présence de ses enfants l'attendrit et, confiant dans le temps qui effacera le souvenir de la faute, il pardonne à sa femme, rependante et meurtrie.

Marcel L'Herbier a réalisé cette adaptation, non plus avec l'esprit hardi qu'il mit jadis au service du film muet, mais avec toute la correction désirable, une sûreté d'exécution qui subsiste et surtout avec le souci d'un classicisme parfaitement réussi. Formule plus théâtre que cinéma, *Le Scandale* est un film qui plaira au public par la note dramatique qui l'enveloppe et par l'exploitation de certains effets d'une portée toujours certaine. Il n'en reste pas moins que, comme dans tous les films tirés d'une pièce le détail psychologique est toujours sacrifié au mouvement et au pittoresque. On en est tout de suite amené à regretter Henry Bataille.

L'œuvre est jouée fort dramatiquement par Mme Gaby Morlay, qui reprend avec des effets souvent un peu étriqués, le rôle profondément tragique créé de façon inoubliable par Berthe Bady.

Auprès d'elle, M. Henri Rollan, bien vieilli par l'écran, interprète Fériol jadis incarné par Guitry, et le marque d'une empreinte personnelle bien distinguée.

A côté de deux protagonistes, signalons MM. Jean Galland, Larguey, Mme Mady Berry, etc.

Très beaux décors de Provence.

Le programme est agréablement complété par un merveilleux dessin en couleur, *Berceuse*, que tout le monde doit aller voir.

Cette première soirée était gracieusement offerte par la sympathique M. Pouget au profit de l'œuvre des pupilles d'Aspet. A cet effet, une quête a eu lieu pendant l'entr'acte, et nous souhaitons de tout cœur qu'elle ait été fructueuse.

La Croix deMalte.

LES SPECTACLES

Nouveautés
tous les jours matinée et soirée
RAIMU dans
MAM'ZELLE NITOUCHE
et
TARZAN l'homme singe

LE ROYAL
Le Grand Chef d'œuvre
CAVALCADE
et Paul MUNI dans
« JE SUIS UN ASSASSIN »

GAUMONT PALACE
IVAN MOSJOUKINE
TANIA FEDOR
SATURNIN FABRE
dans
L'ENFANT DU CARNAVAL

TRIANON-PALACE
Le Palais du Spectacle
SEMAINE D'OUVERTURE
A 15 HEURES Au Programme : A 21 HEURES
LE SCANDALE
Un Film de Marcel L'HERBIER
d'après la célèbre pièce de H. BATAILLE
avec Gaby MORLAY
Henry ROLLAN — Jean GALLAND
Actualités — Voyage — Dessins animés en couleurs

VARIÉTÉS
LE PALAIS DU CINÉMA
MEG LEMONNIER
et
LES CELEBRES DUETTISTES
PILLS et TABET
dans
PRINCESSE CZARDAS
d'après l'opérette de
R. PETER et H. MAUPREY
DORIN et COLLINE
dans
QUATRE A TROYES
Comédie gaie

OLYMPIA 2 GRANDS FILMS
LA REVUE HUMORISTIQUE DU CINEMA
VOILA MONTMARTRE
avec
Marguerite MORENO
MAURICET, COLLINE
FERREOL, DORIN, GOUPIL.
PARIS MEDITERRANEE
avec
ANNABELLA, JEAN MURAT
et DUVALLES

MUSIC-HALLS ET CINÉMAS

NOUVEAUTES. — En matinée et en soirée « Tarzan » et « Mam'belle Nitouche ».

VARIETES. — A 15 h. et à 21 h. : « Princesse Czardas » ; « Quatre à Troyes ».

PARAMOUNT. — Spectacle permanent de 14 h. à 19 heures ; soirée à 21 h. « Boléro ».

GAUMONT-PALACE. — A 15 h. et à 21 h. « L'Enfant du Carnaval ».

TRIANON. — A 15 h. et à 21 h. : « Le Scandale ».

LE ROYAL. — A 15 h. et à 21 heure : « Cavalcade ».

OLYMPIA — A 21 h. « Voilà Montmartre », avec Marguerite Moreno ; « Paris-Méditerranée », avec Annabella, Jean Murat.

COSMOGRAPH. — A 21 h., André Baugé dans « Tango d'Amour » ; Tramel dans « Son excellence le Bouif ».

FANTASIO. — Demain : « Ne sois pas jalouse ».

Le 30 septembre
AUX NOUVEAUTÉS
LE GRAND GUIGNOL
DANS SES SPECTACLES EXTRAORDINAIRES

Ne dites plus « celà va comme un gant » *dites* « cela va comme une CHAUSSURE MYRYS
MYRYS CHAUSSEUR
45, rue Alsace-Lorraine, Toulouse
Vous offre une collection absolument nouvelle d'un chaussant parfait dont la qualité et les prix vous étonneront.

CASPY
La Maison de Confiance
Ses PRIX EXCEPTIONNELS
Pendant 8 Jours
A Partir de Demain Samedi

Le Jambon Olida et Géo
LES DEUX PREMIERES MARQUES
au lieu de 3,50, l'hecto..... 3.20

Son Jambon d'York extra
EN TRANCHES
UN ARTICLE SOIGNE.... l'hecto .. 2.80

Son Huile de table surfine
LA QUALITE EXTRA-VIERGE.....
au lieu de 4,25, le litre..... 3.75

Les Pâtes Alimentaires Mya
LA MEILLEURE MARQUE FRANÇAISE
au lieu de 1,75, le paquet..... 1.50

Les Biscuits fins le Dessert Esquirol
DE LA BISCUITERIE NANTAISE
TRES AVANTAGEUX..... la boite... 6.50

LES PRIX REDUITS DES CAVES GASPY
Son fameux Vin rosé
Son Vin rouge le Saint-Georges
Son Bordeaux blanc demi-doux
AU CHOIX.....
la bouteille..... 2.50

Son Muscat d'origine
Son Banyuls supérieur
Son Rancio doré vieux
UN SEUL PRIX
la bouteille ..... 6.50 seulement, verre compris

DEMAIN POUR UN JOUR
4 Paquets Savon Lux
2 Paquets Lessive Persil
1 Belle Serviette éponge
LE TOUT POUR..... 9.75

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Ferdinand CARIVENC ; Monsieur Léon CARIVENC ; Monsieur et Madame Gabriel CARIVENC ; Monsieur CAMINADE, tailleur, Madame et leur famille, de Réalmont (Tarn), leurs parents et alliés ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Ferdinand CARIVENC
Née Marie THION

leur épouse, mère, tante et cousine, pieusement décédée à l'âge de 72 ans, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques, qui auront lieu le vendredi 28 septembre, à 14 heures, en l'église Saint-Aubin.

On se réunira à la maison mortuaire, 93, rue de la Colombette.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Remerciements à l'église ; inhumation à Terre-Cabade dans le caveau de famille.

Pompes Funèbres Municipales
34, r. Pargaminières. Toulouse. — Tél. 247-30

Madame veuve Bertrand GRANADEL, née COUTANCEAU ; Monsieur Bertrand GRANADEL, Madame, née PUJOL, et leurs enfants, Janine et René ; Monsieur et Madame Jean GRANADEL et leur famille ; Madame veuve Michel GRANADEL et sa famille ; Madame veuve AMIEL, née GRANADEL, et sa famille ; Monsieur et Madame ABAT et leur famille ; les familles GRANADEL, PUJOL, ABAT, MASSIP, DURANTOU, PRUNET, TOULOUSE, AZMAN, SOULA, AILLÈRES, LINAS ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean GRANADEL
Boucher
Médaille Militaire
Croix de Guerre

leur fils, père, beau-père, grand-père, neveu, beau-frère, oncle, cousin, parent et allié, pieusement décédé à l'âge de 53 ans, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques, qui auront lieu aujourd'hui vendredi 28 septembre 1934, à 15 h. 30, en l'église Saint-Nicolas.

On se réunira à la maison mortuaire, impasse Brailhe (2e impasse Tournefeuille).

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes Funèbres Municipales
34, r. Pargaminières, Toulouse. — Tél. 247-30

COURONNES MORTUAIRES D. Costes
25, rue de Rémusat. Choix à domicile
TÉLÉPHONE : 203-13

REMERCIEMENTS

Madame veuve Paul MERLIN, née IZARD ; Monsieur et Madame SAIGNE, née MERLIN et leurs enfants ; Madame veuve TOULZA, née MERLIN et ses enfants ; Mademoiselle Eugénie MERLIN ; Monsieur et Madame Octave MERLIN et leurs enfants ; Monsieur et Madame Louis BOUE et leurs filles Gilberte et Odette, les familles MERLIN, BOUE, RAYNAUD, BOULIS, WENDEL, TOURNIE et BRANDELA, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Monsieur le docteur Paul MERLIN

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Le service de neuvaine sera célébré dans la plus stricte intimité.

Pompes Funèbres Municipales
34, r. Pargaminières. Toulouse. — Tél. 247-30

AVIS D'ANNIVERSAIRE

Madame Eugène ALLENNE; Monsieur Georges ALLENNE et Madame; Monsieur LARQUIER et Madame et leurs enfants; Monsieur Louis AYRAL ; Monsieur DEBENT; Mademoiselle DEBENT; les familles CHAZARD, BORIES, LARQUIER, LERY, BOUSQUET, font part à leurs amis et connaissances que la messe d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Eugène ALLENNE
Bijoutier

a été célébrée le 27 septembre 1934, en la paroisse du Taur, dans la plus stricte intimité.

EN BANLIEUE

COLOMIERS

Procession des Reliques. — Dimanche prochain aura lieu la procession traditionnelle des reliques, à Colomiers.

Tram : N° 64 (Esquirol). Départs tous les trois-quarts d'heure.

La cérémonie commencera à 3 heures de l'après-midi.

Bibliothèque municipale de Toulouse - Tous droits réservés

INFORMATIONS COMMERCIALES

COURS DES CHANGES

PLACES ÉTRANGÈRES	UNITÉ DE CHANGE	Valeur en France au pair	COURS DU JOUR
Londres	1 livre	124 21	74 53
New-York	100 dollars	2552 38	15 01
Allemagne	100 marks	608 01	605 .
Argentine	100 pesos	1083 48	354 12
Belgique	100 belgas	354 80	.. ..
Brésil	100 milreis	385 34	.. ..
Bulgarie	100 leva	18 44	.. ..
Canada	100 dollars	2552 38	333 .
Danemark	100 couronnes	684 02	.. ..
Egypte	1 livre	126 17	. ..
Espagne	100 pesetas	492 49	207 25
Finlande	100 marks	64 28	. .
Grèce	100 drachmes	33 12	.. ..
Hollande	100 florins	1025 95	1028 25
Hongrie	100 pengos	446 41	. ..
Italie	100 lire	134 35	130 10
Japon	100 yen	1272 26	.
Mexique	100 pesos	1272 26	..
Norvège	100 couronnes	684 02	374 .
Pétrograd			. ..
Pologne	100 zlotys	286 33	.. ..
Portugal	100 escudos	2758 02	. ..
Prague	100 couronnes	75 62	63 10
Roumanie	100 lei	15 27	15 15
Yougo-Slavie	100 dinars	492 49	..
Suède	100 couronnes	684 02	384 .
Suisse	100 francs	492 49	494 37
Uruguay	100 pesos	2639 78	.. ..
Vienne	100 schilling	359 15	.. ..

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 septembre.

La tendance de notre place laisse encore beaucoup à désirer. Quelques moins values des rentes entrainent des attaques dont les industries nationales supportent les effets. Les ventes du début de la séance ont provoqué des réalisations pour le compte des spéculateurs en perte qui cherchent à se couvrir à l'approche de la liquidation.

Les avis de l'étranger étaient moins bons : New-York et Londres étaient résistants, les marchés commerciaux lourds. Quoi qu'il en soit, les ventes que nous avons dû noter aujourd'hui semblent trop bien dirigées pour ne pas faire partie d'une manœuvre d'ensemble qui ne peut que réussir, étant donné l'extrême étroitesse de la Bourse et l'abstention des acheteurs.

Principales fluctuations des cours à terme, clôture de 14 h. 30 :

3 %, 71 80 (—020) ; 4 1/2 %, 87.05 (inchangé) ; Banque de France, 10.175 (—125) ; Banque de Paris, 1.231 (—25) ; Crédit Lyonnais, 1.862 (—18) ; Electricité de Paris, 843 (—2) ; Distribution, 2.115 (—15) ; Compagnie Générale Electrique, 1.422 (—8) ; Courrières, 211 (—7) ; Nord et Est, 289 (—9) ; Citroën, 181 (—2) ; Métropolitain, 1.116 (—11) ; Canadian-Pacific, 217 (inch.) ; Air Liquide, 626 (—11) ; Kuhlmann, 476 (—12) Pechiney, 908 (—15) ; Azote, 355 (+1) ; Gafsa, 390 (—9) ; Suez, 18.975 (—130) ; Rio Tinto, 1.093 (—24) ; Vieille Montagne, 765 (+2) ; Pennaroya, 123 (—2) ; Royal Dutch, 1.532 (—7) ; Padang, 302 (-3) ; Crown Mines, 975 (—3) ; Geduld, 693 (+3) ; Goldfields, 276 (+5) ; De Beers, 289 (+6).

COURS DE CLOTURE DE LA DEUXIÈME SÉANCE DU MARCHÉ OIFFICIEL

Métropolitain, 1125 ; Young, 327 ; F. Egyptien, 2175 ; Central Pacific, 219 ; Philips, 1663 ; Central Mining, 1603 ; Geduld, 693 ; Rio Tinto, 1086 ; Royal Dutch 1/10, 1530; Amsterdam Rub., 975.

Le bilan de la Banque de France

Paris, 27 septembre.

Le bilan de la Banque de France, pour la semaine du 14 au 21 septembre, fait ressortir un encaisse or de 82.204.579.820 francs, en augmentation de 31.129.912 francs, sur la semaine précédente.

Les engagements à vue, sur lesquels les billets en circulation figurent pour 80.059.456.540, en diminution de 380.915.495 francs, sur la semaine précédente, représentant 101.780.751.925 francs.

La proportion de l'encaisse or, aux engagements à vue, est de 80,77 % contre 80 67 %, la semaine précédente.

La proportion fixée par la loi est 35 %.

BOURSE DE TOULOUSE

Du 27 septembre.

VALEURS LOCALES. — Actions : Société la Ruche Méridionale, ex-coupon 30 : 372 ; Société La Ruche du Midi, action, ex-coupon 37 : 510.

Obligations : Société des Forces Motrices de l'Agout, 5 %, coupon 33 : 350 ; A. Duilhé, de Saint-Projet, Institut Catholique de Toulouse, 5 ½ %, demi-net : 475 ; Usines de Prades et de La Maillole, 5 ½ % 1930 : 322 ; Chaux et Ciment du Languedoc, 1.000 fr., 4 %, demi-net : 610.

BOURSE DE BORDEAUX

Du 27 septembre.

Banque Soula, 225 ; Mathieu, 88 ; Energie Electrique S.-O. (actions), 1.450 ; Peyrissac, 70 ; Tekkah (actions), 500 ; Tekkah (parts), 1.350 ; Trams Bordeaux, 265.

BOURSES ÉTRANGÈRES

Londres, 27 septembre.

La tenue du Stock-Exchange est restée irrégulière et seul le groupe des valeurs industrielles anglaise s'est montré actif, quoique moins fermement tenu. Les fonds britanniques se sont maintenus à leurs cours précédents et les emprunts étrangers ont encore eu à supporter quelques prises de bénéfices.

Titres internationaux alourdis. Mines d'or sud-africaines, une nuance mieux. Pétroles irréguliers. Caoutchoucs, en léger recul :

Warloan 3 ½ %, 105 9/16 ; Consolidated 2 ½ %, 81 13/16 ; London Midland, 23 1/8 ; Canadian Pacific, 14 15/16 ; Young, 36 3/4 ; Shavinigan, 19 1/4 ; International Nickel, 24 15/16 ; General North Tel., 36 3/4 ; Coats, 65/6 ; Courtaulds, 48/7 ½ ; Importation Tobacco, 134/9 ; Guinness, 123 ; Mexican Eagle, 7/1 ½ ; Royal Dutch, 20 3/9 ; Voc, 2 ; Shell, 2 13/32; Central Mining, 21 1/8 ; Rand Mines, 7 3/16 ; Goldfields, 73/1 ½ ; Johannes C. Iu, 64/6 ½ ; East Rand, 54/9 ; Crown Mines, 12 7/8 ; Chartered, 20/1 ; De Beers, 3 3/4 ; Londonfin 12 ; Rio Tinto, 14 ½ ; Kualalump, 33/1 ½ ; Malacca, 30/7 ½.

New-York, 27 septembre.

Aujourd'hui jeudi, l'ouverture s'est faite à un niveau très voisin des derniers cours d'hier :

U. S. Steel, 33 3/4 ; American Telep., 112 7/ 8 ; Consolidated Gas, 29 ½ ; Radio, 5 6/8 ; Ny Central, 22 5/8 ; Pensylvania 23 3/8 ; Atchison, 50 ½ ; Standard N. J. 43 3/4 ; Socony, 14 1/8 ; Bethlehem, 28 ½ ; Montgomery, 26 ½ ; Allied Chemincal, 125 ½ ; Dupont, 90 3/8 ; International Harvester, 29 1/2.

Berlin, 27 septembre.

Après une ouverture soutenue, l'orientation est devenue irrégulière sur des réalisations de la spéculation professionnelle. Le volume des échanges s'est alors fortement réduit en clôture ; les écarts dépassent rarement 1 % dans les deux sens. Faiblesse de Chade. Valeurs à revenu fixe, complètement délaissées :

Reichsbank, 147 3/4 ; Deutschbank, 71 ; Hapag, 25 ½ ; Chade, 221 ; Gesfuerel, 109 3/8 ; Siemens, 147 ; Dessauer Gas, 124 ½ ; Rheinische Braunkohlen, 230 ½ ; Gelsenkirchen, 62 ; Ver Stalwer, 41 ; Farben Ind., 144 1/4 ; Salzdetfurth, 153 ; Schultheiss, 111 ½.

Bruxelles, 27 septembre.

Marché alourdi dans tous les compartiments et influencé dès le début par le glissement de l'Union Minière. Cette allure maussade s'est trouvée accentuée par la faiblesse des valeurs communes avec Paris. Les besoins de ventes ne paraissaient d'ailleurs pas considérables et les cours se sont un peu mieux défendus pendant la deuxième partie de la séance. La clôture ne fait ressortir que des moins-values limitées. Le recul des rentes, en liaison avec des bruits de crise ministérielle, a constitué la caractéristique du comptant, qui, par ailleurs, s'est montré fort hésitant :

Terme : Barcelona Traction, 280 ; Brazilian Traction, 248.75 ; Heliopolis, 1.190 ; Cydraulique El Segur, 113.50; Sidro privilégiée, 355 ; Scengei Lip, 627.50 ; Tubize, 144; Union Minière privilégiée, 1.870.

Comptant : Générale Belgique, 3.375 ; Banque de Bruxelles, 515 ; Sofina, 6.550 ; Ougrée Marih, 615 ; Arbed, 3.400 ; Azote Belge, 437.50.

MARCHÉS COMMERCIAUX

MÉTAUX

Londres, 27 septembre.

Clôture. — Antimoine, qualité spéciale : 44 à 45.

Cuivre : comptant, 27 9/4 1/2 ; trois mois, 27 14/4 1/2 ; Best Selected, 30 à 31 5/ ; Electrolytique, 30 5/ à 30 15/.

Etain : comptant, 231 7/6 ; trois mois, 227 17/6.

Plomb : comptant, 10 12/6 ; Etranger, livraison éloignée, 10 15/ ; Anglais, 12 10/.

Zinc : comptant, 12 10/ ; livraison éloignée, 12 12/6.

Argent : comptant, 22 3/8 ; deux mois, 22 7/16.

Or : 14 1/4 1/2.

Mercure : 11 10/ à 11 12/6.

New-York, 27 septembre

Clôture. — Etain : comptant, 5135. Zinc : comptant, 395. Plomb : comptant, 360. Cuivre électrolytique, diponible, 900 ; futur, 665 ; ordinaire, 787 ; exportation prix officiel, 680. Argent, 49 5/8.

CAFÉS

Londres, 27 septembre.

Clôture. — Janvier, 158 ; février, 158 ; mars, 158,25 ; avril, 158,25 ; mai, 158,50 ; juin, 158,50 ; juillet, 158.50 ; août, incoté ; septembre, 155 ; octobre, 158 ; novembre, 158 ; décembre, 158.

Tendance calme ; ventes, 250 sacs.

New-York, 27 septembre.

Rio n° 7 disponible, 9 1/2 ; décembre, 765 ; mar, 784 ; mai, 792 ; juillet, 800 ; septembre 1935, incté. Ventes approximatives 2 millions de sacs.

SUCRES

Paris, 27 septembre.

Clôture. — Courant, 200,50 à 201 ; prochain, 200,50 à 201 ; 3 octobre, 200,50 ; 3 novembre, 201 ; tous payés.

Tendance faible ; cote officielle : 212.

Clôture. — Base 96° : tendance soutenue, vendeurs acheteurs. Septembre, 4/6, 4/2 1/2; décembre, 4/5 1/2 payé ; janvier, 4/6 1/2, 4/6 ; mars, 4/8 payé ; mai, 4/10, 4/9 1/2 ; août 5/, 4/11 3/4.

New-York, 27 septembre.

Clôture. — Centrifuge Cuba, 96° droits payés prompte livraison, 292 ; octobre, 187 ; décembre, 194 ; janvier, 191 ; mars, 191 ; mai, 195 ; juillet, 199 ; septembre 1935 203. Ventes approximatives, 25.000 tonnes.

CÉRÉALES

Paris, 27 septembre.

Clôture :

Blés : Courant, incoté ; prochain, incoté; novembre, 112 ; décembre, 113 ; janvier, février, mars : incotés.

Tendance sans affaires ; disponible, cote officielle : 110.

Farines, mais, orges : tous incotés.

Avoines : Courant, 58,75 payé ; prochain, 59,75 à 60 ; novembre, 59,75 à 60 payé ; 3 octobre, 59,75 ; 3 novembre, 61,25 payé ; 3 décembre, 62,25 payé ; 3 janvier, 63 à 63.25 ; 3 février, 63,50 à 63,75.

Tendance calme ; disponible, cote officielle : 55.

Seigles : Courant, incoté ; prochain, 63 vendeur ; novembre, 64 vendeur ; le reste incoté.

Tendance sans affaires.

Liverpool, 27 septembre.

Clôture. — Blés : Tendance soutenue ; octobre, 5/2 1/8 ; décembre, 5/5 5/8 ; mars, 5/9 ; mai, 5/10 7/8.

Mais : Tendance calme ; La Plata, C.A.F., septembre, 22/6 ; octobre, 22/10 1/2 ; novembre, 23/4 1/2.

Winnipeg, 27 septembre.

Clôture. — Blés : octobre, 81 3/4 ; décembre, 82 1/2 ; mai, 87 3/8.

Seigles : octobre, 62 ; décembre, 63 1/2 ; mai, 67 1/8.

Avoines : octobre, 43 7/8 ; décembre, 43 1/8 ; mai, 44 3/4.

Orges : octobre, 55 1/8 ; décemrbe, 56 3/8; mai, 58 3/4.

Chicago, 27 septembre.

Clôture. — Blé dur d'hiver n° 2, disponible, incoté ; n° 3, incoté ; sur septembre, 104 3/4 ; décembre 104, 103 3/4 ; mai, 104, 104 1/8.

Mais bigarré nu 2, disponible, 81 ; septembre, 78 5/8 ; décembre, 78 1/2 ; mai, 80 1/8.

Avoines : sur septembre, 54 1/8 ; décembre, 52 1/4 ; mai, 51 3/8.

Seigles : n° 2, disponible incoté ; septembre, 75 1/4 ; décembre, 77 1/4 ; mai, 80 1/8.

Orges : septembre, incoté ; décembre, 80 1/4 ; mai, 75.

ALCOOLS LIBRES

Paris, 27 septembre.

Clôture. — Tous cours cotés ; Tendance calme : Courant, 360 payé ; prochain, 360 payé ; 3 d'octobre, 357,50 à 360 ; novembre, 355 à 360 ; 3 de novembre, 357,50 payé ; décembre, 357,50 payé ; 3 de décembre, 357,50 acheteur ; 3 de janvier, 367,50 payé ; 3 de février, 367,50 payé.

CAOUTCHOUCS

Londres, 27 septembre.

Clôture. — Fumé feuilles, disponible, 7 1/4 ; septembre, incoté ; octobre-décembre 7 5/16 payé ; janvier-mars, 7 1/2 payé; avril-juin, 7 5/8 payé ; juillet-septembre, 7 13/16 payé.

Para Fine Hard : disponible, 5 1/4 ; octobre-novembre, 5 1/4.

Tendance lourde.

Paris, 27 septembre.

Clôture. — Crêpes First Latex et feuilles fumées gaufrées : courant, 570 nom. ; prochain, 575 nom. ; 3 d'octobre, 580 nom. ; novembre, 580 nom. ; 3 de janvier, 585 nom. ; février, 585 nom. ; 3 d'avril, 595 nom. ; mai, 575 à 600.

VINS

Narbonne, 27 septembre.

Cote de la Chambre de commerce : Vins rouges du narbonnais, récolte 1933, pas d'affaires; récolte 1934, de 6 50 à 7 fr. le degré l'hecto nu, pris chez le récoltant, tous frais en sus, suivant degré, qualité et condition d'enlèvement.

Chambre d'agriculture : Pas de cote; alcools trois-six pur vin, pas d'affaires; trois-six marc, 250 fr.; eaux-de-vie marc, 250 fr. les 100 degrés, l'hecto nu, pris chez le bouilleur, tous frais en sus.

FRUITS

Paris, 27 septembre.

Bananes Antilles, 320 fr.; Canaris, 320 fr.; citrons, 370 fr.; figues fraiches, 300 fr.; noix écalées, 350 fr.; pastèques, 3 fr.; pêches, Italie, 500 fr.; poires choix, 400 fr.; communes, 120 fr.; pommes communes, 120 fr.; raisins Midi, 110 fr.; chasselas, 180 fr.; tomates Midi, 60 fr.; Paris, 40 fr., le tout les 100 kilos; ananas, 15 fr.; Paris, 6 fr., le tout la pièce.

FARINES

Séte 26 septembre.

Force, la balle de 100 kilos, logés, 225 fr.; mixte, la balle de 100 kilos, logés, 205 fr. ; tendre, la balle de 100 kilos, 187 fr., le tout gare Sète, toile perdue.

HUILE DE COTON

Prime summer grade jaune base bléchable : disponible, incoté ; octobre, 798 ; décembre, 800 ; janvier, 805 ; mars, 818.

Savannah, 27 septembre.

Térébenthine, 41.

Résine : Type F, 425 ; K 435 ; WG, 490 ; W, 515

Londres, 27 septembre.

Térébenthine : soutenue. Disponible, 41 vendeur.

Résine : calme. Américaine : marque B, 13 1/2 ; F, 14 ; G, 14 1/4 ; H, 14 1/2 ; N 15 1/4 ; WW 16 1/2.

Française : marque FG, 14 1/4 ; WW 14 1/2.

LAINES

Anvers, 26 septembre.

Marché à terme de la laine peignée, en pence, le 453 gr. : Octobre et novembre, 23; décembre, janvier, février, 23 1/8 ; mars, avril et mai, 23 1/4. Ventes : 77.500 kilos.

En francs belge, le kilo : Octobre, 23 ; novembre, décembre, janvier et février, 22,75 ; mars, 23 ; avril, 23,25 ; mai, 25,50. Ventes, 250.000 kilos. Tendance outenue.

Roubaix, 26 septembre.

Cote officielle de la laine peignée, le kilo Septembre, octobre, novembre, décembre, janvier et février, 16,40 ; mars, 16.50 ; mai et juin, 16,60 ; juillet, 16,70 ; août, 16,80. Ventes : 117.500 kilos. Tendance calme.

VINS ET ALCOOLS

Sète, 26 septembre.

Vins de pays. — Rouge, nouveau sous marc, de 6 fr. 50 à 7 fr. Nouveau logé, pas d'affaires ; vieux, pas d'affaires ; rosé, et blanc, pas d'affaires, le tout à l'hecto nu frais à la propriété, tous autres frais en sus.

Vins d'Algérie. — Rouge 1933, de 8 à 10.50; 1934 : de 8 à 9 fr., le tout le degré, nu, quai Sète.

Futailles. — Futs neufs : Chêne blanc d'Amérique, de 500 à 600 fr.; chêne rouge d'Amérique, de 250 à 500 fr; chêne rouge de Russie, de 500 à 600 fr.; chêne de Romagne, de 425 à 500 fr.; palétuvier, de 500 à 6000 fr.; fût usagés, de 160 à 300 fr.; en location (suivant matériel et lie), de 25 à 35 c. Fûts pris en magasin

Wagons-réservoirs (location). — Pour lie rouge, à l'hecto voyage, 3 fr.; pour lie blanche, à l'hecto voyage, 3 fr., le tout suivant contenance.

Douelles pour demi-muids : Chêne blanc d'Amérique, de 600 à 1.200 fr., chêne rouge d'Amérique, de 600 à 900 fr.; chêne Russie, de 750 à 1.150 fr.; feuer-scorton, de 400 à 600 fr.; Russie pour barricaille, 0.40 sur 0.75, de 200 à 500 fr.; fonçures, de 600 à 800 fr.; palétuvier Caméroun, de carcasse, de 1.000 à 1.100 fr.; de fonçure, de 600 à 700 fr., le tout le cent. Prix en enclos, suivant qualité et dimension.

FRUITS ET PRIMEURS

Villeneuve-sur-Lot, 27 septembre.

Cours du 27 septembre : Haricots verts, faibles apports, de 40 à 60 fr. les 50 kilos, suivant qualité.

Montauban, 27 septembre.

Marché de gros du 27 septembre :

1.000 melons, de 30 c. à 1 fr. l'unité ; 80 plateaux de pêches, de 2 à 4 fr., le kilo ; 17.000 kilos de chasselas (Beau-Soleil et Cos), de 80 c. à 1 fr. 20 le kilo ; 1.100 kilos de tomates, de 20 à 30 c. le kilo ; 120 kilos de haricots à écosser, 1 fr. 75 le kilo ; 130 kilos de haricots fins, de 2 à 2 fr. 50 le kilo; 230 kilos de cornichons, de 70 c. à 1 fr. le kilo ; 300 kilos de pommes de terre, de 50 à 70 c. le kilo.

COTONS

Londres, 27 septembre.

Clôture. — Janvier, 250 ; février, 249 ; mars, 249 ; avril, 249 ; mai, 250 ; juin, 250 ; juillet, 250 ; août, incoté ; septembre, 250 ; octobre, 250 ; novembre, 250 ; décembre 250.

Tendance calme ; ventes, 2.850 balles.

New-Orléans, 27 septembre.

Clôture. — Disponible, 12.80 ; octobre, 12.42 ; décembre, 12.50-12.51 ; janvier, 12.54 ; mars, 12.61 ; mai, 12-68.12.69 ; juillet, 12.73.

RÉSINEUX

New-York, 27 septembre.

Essence de térébenthine, 46.

Déplacements et Villégiatures de nos abonnés

Mme Bailly, à Pau (Basses-Pyrénées.
Mme Bagnéris, à Toulouse.
M. Gustave Mallet, à Toulouse.
M. Raymond Malidat à Bouloc (H.-G.
M. Pierre Caratgé, à Cailhau (Aude)
Melle E. Gaillard, à L'Isle-Jourdain, (Gers).
Mme d'Ax de Cessales, à Toulouse.
Mme Lacointa, à Toulouse.
M. J. Bousquet, à Mazamet (Tarn).
Mme de Savignac, au Château de Launay (Côtes du Nord).
Baron Gaston de Puymaurin, au Château de Saussens (H.-G.).
Melle Camy, à Paulhac (H.-G.).
M. J. Planet, à Toulouse.
Mme Alibret, à A gen (Lot-et-Gne).
Mme Becquié de Peyreville Fonlladosa, à Paris.
Mme de Capèle, à Toulouse.
Mme Delpey, à Montauban (Tarn-et-Garonne).
Mme Joseph Maury de Saint-Victor, à Montauban (Tarn-et-Garonne).
M. Pons de Vier, à Bordeaux (Gironde).
M. de Langautier à Toulouse.

L'OFFICE DES VOYAGES DE « L'EXPRESS DU MIDI » RESERVE, SANS FRAIS, LES PLACES A BORD DES AVIONS DE TOUTES LES COMPAGNIES FRANÇAISES ET ETRANGERES.

MOTS CROISÉS

SOLUTION DU PROBLÈME N° 470

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	R	A	G	E	E	■	E	U	X
2	E	U	R	O	P	E	E	N	S	■
3	■	P	■	N	I	■	■	T	A	S
4	E	T	A	G	E	S	■	E	G	■
5	L	U	X	■	■	C	■	■	E	V
6	F	R	I	S	S	O	N	S	■	A
7	E	E	O	■	■	P	O	T	S	■
8	■	■	M	A	S	S	U	E	■	■
9	C	H	E	R	■	■	E	R	I	N
10	P	O	S	T	E	■	■	T	E	I	L

PROBLÈME N° 471

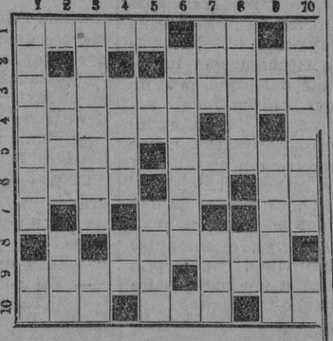

HORIZONTALEMENT

1. A la tête et aux pieds. — Les deux tiers d'une ville de Belgique.
2. S'il va vite, mauvais signe, appelez le docteur.
3. Sont souvent trompeuses.
4. Fut l'objet d'une conquête.
5. La moitié d'un pays fabuleux. — La moitié d'une baie appartenant à la France.
6. Là où il se trouve, tous les droits sont perdus. — Au partage, ne peut donner que deux moitiés. — N'est pas pressé.
7. Par où commence le plaisir. — Phonétiquement : appelèrent.
8. Nageuse célèbre de l'antiquité.
9. Ce que fit la mère pour son enfant. — Fleuve italien.
10. Académicien français contemporain décédé. — Un possessif. — Symbole chimique.

VERTICALEMENT

1. A d'inquiétants réveils. — Préfixe.
2. A acquis finesse et brillant. — Passé d'un verbe mouillé.
3. Fleuves. — Préposition.
4. Mettez-lui la première lettre et vous aurez celui qui conquit le quatre horizontal. — Les deux consonnes de : cave.
5. Lettre grecque. — Ne qualifie pas un pays de montagnes.
6. Aux mains du sourcier.
7. Le soleil en jette sur certaines peaux. — Préfixe. — A besoin de repos.
8. Aux mains du pêcheur. — Terminaison d'infinitif.
9. Article. — Utilisée pour la T.S.F.
10. Aquilibrer. — Un dieu souterrain qui aujourd'hui ne se montre guère.

Le Code de la Route

Pratique et illustré

De J. ALLARY, docteur en droit (360e mille)

Fait connaître toutes les récentes modifications.

Le demander au bureau de *L'Express* Prix : 4 francs ; franco, 4 fr. 50

Il ne sera pas fait d'envoi contre remboursement

EXAMENS ET CONCOURS

Inspecteur stagiaire des services départementaux des Assurances sociales

Date : 5 novembre 1934.
Clôture des inscriptions : 6 octobre 1934.
Centres d'écrit : Paris, Limoges, Dijon, Nancy, Lille, Rouen, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille et Lyon. Oral à Paris, 15 places.
Age : 25 à 33 ans, plus services civils ou militaires.
Traitement : 12.000 fr. à 24.500 fr.
Chef de section : 19.000 fr. à 30.000 fr.
Diplôme exigé : Baccalauréat ou équivalence.

Commis d'Ordre et de Comptabilité au ministère des travaux publics

Date : 19 novembre 1934.
Clôture des inscriptions : 15 octobre 1934.
Age : 21 à 30 ans. Les candidats masculins doivent être dégagés de leurs obligations militaires.
Traitement de début : 10.500 fr. plus indemnités.
Diplôme exigé : Brevet élémentaire ou première partie du Baccalauréat.

Agent adulte des Installations extérieures des P. T. T.

Date : 23 novembre 1934.
Clôture des inscriptions : 27 octobre 1934.
Age : 21 à 40 ans. Compter 6 mois au moins d'utilisation dans les services des lignes.
Traitement de début : 10.500 fr. plus indemnités.
Concours cuvert pour 200 places.
Diplôme exigé : Aucun.
Huit cents postes.

Auxiliaire distributeur cycliste des P. T. T.

Emploi réservé aux engagés comptant 4 ans de service, même si non gradés.
Traitement : 3 fr. 10 l'heure (jour) ; 5 fr. 25 l'heure (nuit).

Ouvrier menuisier d'Etat de la ville de Paris

Date : 25 novembre 1934.
Clôture des inscriptions : 20 octobre 1934.
Avoir satisfait aux obligations militaires.
Age maximum : 35 ans, plus services militaires obligatoires. Etre domicilié depuis 5 ans dans le département de la Seine.
Traitement de début : 15.400 fr. plus indemnités.
Concours ouvert pour 30 places.

Inspecteur départemental du travail en Algérie

Date : 16 janvier 1935.
Clôture des inscriptions : 25 décembre 1934.
Age : 26 à 35 ans.
Traitement de début : 16.000 fr. plus 33 %, plus indemnités.
Diplôme exigé : Licence ou diplôme équivalent.
Concours ouvert en France.

Administrateur adjoint de commune mixte en Algérie

Date : 20 novembre 1934.
Clôture des inscriptions : 20 octobre 1934.
Avoir accompli effectivement service militaire.
Age : 22 à 30 ans.
Traitement : 11.500 fr. plus 33 %, plus indemnités.

Sous-directeur d'Agence des Enfants assistés du département de la Seine

Date : 11 octobre 1934.
Clôture des inscriptions : 29 septembre 1934
Age : 25 à 35 ans (service militaire obligatoire).
Traitement : 14.000 fr. plus indemnités.

Rédacteur à l'Administration Centrale de l'Assistance publique

Date : 24 octobre 1934.
Clôture des inscriptions : 14 octobre 1934.
Age : 25 à 30 ans, plus service militaire.
Traitement : 14.000 à 60.000 fr., plus indemnités.
Diplôme exigé : Licence ou équivalence.

Commissaire de police stagiaire de la Sûreté nationale

Date : 3 décembre 1934.
Clôture des inscriptions : 1er octobre 1934.
Age : 22 à 30 ans, plus services antérieurs admissibles pour la retraite.
Traitement : 14.000 fr. plus indemnités.
Diplôme exigé : Licence ou équivalence.

Inspecteur et Inspectrice du travail en France

Date : 12 février 1935.
Clôture des inscriptions : 20 novembre 1934
Age : 26 à 35 ans, plus services de mobilisation.
Traitement : 26.000 fr. plus indemnités.
Diplôme exigé : Licence ou diplôme équivalent ou justification de cinq années de services publics avec BAC ou B. S. ou dix ans de pratique industrielle sans diplôme.

Examen d'Herboriste

Date : Novembre 1934.
Diplôme exigé : Certificat d'études primaires ou équivalence.
Pour obtenir programmes et renseignements, écrire en mentionnant sa qualité de lecteur et en joignant un timbre à 0 fr. 50, au Bureau des Examens et Concours, 5, rue de Marignan, Paris (8e).

LE CINÉMA

Gaby MORLAY dans « le Scandale ».

"L'Appel du Silence"

Film de la vie de Charles de Foucauld (1)

Le 2 février dernier, raconte dans la « Revue de la Fédération Nationale Catholique » M. Léon Poirier, le grand metteur en scène français, le maréchal Lyautey qui, parmi les premiers et avec l'enthousiasme de sa grande âme, avait patronné mon projet, voulait bien relire, dans son bureau de la rue Bonaparte, tout meublé des souvenirs d'une merveilleuse vie d'action, quelques-unes des paroles simples et fortes dites par lui le 30 décembre 1922 devant le monument Charles de Foucauld à Casablanca :

« ...J'étais à Beni-Abbès au moment « où le Père de Foucauld venait d'a- « chever sa chapelle édifiée presque de « ses seules mains.

« C'était un dimanche et je savais « que nous ne pouvions lui faire de « plus grande joie que d'assister à sa « messe. Cette chapelle était une pau- « vre masure aux murs de toub, au sol « en terre battue. Il y avait là quel- « ques Arabes venus non pour se con- « vertir — il s'abstenait rigoureuse- « ment de toute pression directe à cet « égard — mais attirés par sa sainteté. « Et devant cet autel qui n'était qu'une « table en bois blanc, devant ces vête- « ments sacerdotaux d'étoffe grossière, « ce crucifix et ces chandeliers en « étain, devant toute cette misère, mais « aussi devant ce prêtre en extase « offrant le sacrifice avec une ferveur « qui emplissait le lieu de lumière et « de foi, nous éprouvâmes tous une « émotion religieuse, un sentiment de « grandeur que nous n'avions jamais « ressentis au même degré dans les « cathédrales les plus somptueuses en « face de la pompe des offices solen- « nels ».

Eloquent et sobre étmoignage de l'irrésistible rayonnement de force spirituelle s'irradiant à ce moment déjà, autour du Père de Foucauld, à travers l'écran de la vie matérielle. Libéré, ce courant invisible pénètre aujourd'hui les âmes de la totalité de sa puissance, les entraînant et les arrachant comme un reflux de marée, aux tourbillons mortels creusés par l'orgueil humain et ses conséquences : le machinisme, la destruction de la famille, la déchristianisation des hommes.

Il semble entrer dans les secrètes intentions de la Providence de créer, aux moments troublés, des condensateurs d'énergie spirituelle dans lesquels se concentre l'Eternelle Vérité tandis que l'orage du Temps se déchaîne et qui, à la moindre accalmie, rayonnent des effluves irrésistibles pour ramener l'homme aux lois essentielles et rétablir le monde selon l'équilibre voulu par DIEU.

Le Père de Foucaud, dans l'humilité de sa vie érémitique, semblait effacé par les événements du monde, ne parvenant pas à entraîner un seul disciple. Les conversions obtenues par lui se bornent en vingt ans à celles d'une vieille aveugle et de son serviteur Paul, vivant encore à Tamanrasset, et d'ailleurs retourné à un vague Islam.

Or, tandis que sa vie paraissait inutile, un travail immense s'accomplissait sans doute en lui. Le haut mysticisme de son âme attirait les forces spirituelles combattues avec une âpreté satanique depuis 1870 par la Franc-Maçonnerie et le matérialisme. Chassé de l'école, chassé de l'Etat, chassé de la famille, le Christ se réfugiait dans le cœur qui s'ouvrait à LUI.

Et maintenant que, sous les menaces d'écroulement de notre civilisation, les chrétiens, les Français, semblent enfin secouer le joug de l'inertie humaine, ils voient le souvenir de l'ermite du Sahara s'éclairer d'une lumière imprévue et devenir l'étoile, le flambeau, le guide de ceux, chaque jour plus nombreux, qui cherchent un chemin pour sortir du Chaos.

En quelques années, le Père de Foucauld est passé de l'humilité à la gloire. Tandis que sept « Petits Frères du Sacré Cœur de Jésus » partis voici un an, continuent au Sahara son œuvre chrétienne et française, de nombreux ouvrages littéraires font connaître à l'élite intellectuelle sa vie héroïque ; il appartenait maintenant au film de répandre son exemple parmi la masse.

On sait trop, hélas ! par le mal qu'il fait, la puissance de diffusion du cinéma. Il s'agit cette fois d'employer à faire le bien cette force incontestable.

Et c'est là une action si opportune, l'idée est tellement « dans l'air » que la seule annonce de mon projet m'a valu de nombreuses lettres, des encouragements de toutes sortes — hauts et précieux — simples et émouvants — tous issus d'une même spontanéité jaillissante témoignant de l'abondance de la source.

Le moment est venu. Il faut réaliser le film de la vie de Charles de Foucauld. Il faut montrer la prodigieuse évolution de cet épicurien sceptique et jouisseur, de ce viveur occidental, répondant à « l'Appel du Silence » et trouvant dans la Foi l'apaisement de l'angoisse passionnée de sa jeunesse.

Mais, si faire un film quelconque est une entreprise considérable, quelle difficulté ne doit pas présenter la réalisation du film de la vie de Charles de Foucauld.

De 1858 à 1916, que d'événements à évoquer, au dehors de son existence et autour d'elle, afin d'en faire ressortir l'évolution vers la complète sérénité !

Reconstituer l'entrée des Allemands à Strasbourg en 1870, l'école de Saint-Cyr en 1876, Saumur, la fastueuse existence de Foucauld et Morès, le brillant salon politique et mondain de Mme Moitessier, la vie joyeuse d'un lieutenant de hussards. Montrer le progrès du machinisme, le développement de l'électricité, les apparitions successives de l'automobile, de l'aviation, de la T.S.F. A cette prodigieuse conquête des forces naturelles, affolant les hommes d'orgueil et de soif de jouissance — opposer les profondeurs mystiques s'entr'ouvrant dans l'âme de l'explorateur Charles de Foucauld, pendant son audacieuse reconnaissance au Maroc où, déguisé en rabbin, au milieu des pires aventures, il fut en contact quotidien avec la prière constante qui est la règle capitale des Musulmans...

Ensuite la conversion, la Trappe, Jérusalem, Nazareth, le jardinier des Clarisses. — Rome, le désert, Béni-Abbès, le Hoggar, Tamanrasset, l'Asekerm et enfin la Guerre. La mort en martyr et en soldat le 1er décembre 1916, sous les coups des Senoussistes, révoltés à l'instigation des Allemands.

Quel prodigieux voyage à travers l'Histoire, quel émouvant pèlerinage dans tous les lieux où vécut le Père de Foucauld !

Mais avant toute chose que d'argent est nécessaire pour réaliser un pareil programme !

Obtenir le concours financier de maisons commerciales, toujours à l'affût des bonnes affaires, n'était pas chose difficile. Plusieurs propositions m'ont été faites dans ce sens ; je les ai repoussées, connaissant trop la condition primordiale qu'elles comportaient : subordination de toute liberté de pensée et de foi à l'intérêt commercial, c'est-à-dire impossibilité de faire autre chose que la plupart des films catholiques réalisés jusqu'ici, films qui, comme l'a dit Gaëtan Bernoville dans « La Vie Sociale » :

« ...se sont montrés les répliques sur « l'écran de la plate imagerie et des « livres bêbêtes qui abondent, hélas ! « aux devantures des magasins et li- « brairies catholiques. »

Un pareil film aurait peut-être servi de distraction au public très digne et très estimable des salles de patronage, mais il n'aurait pas atteint le but cherché qui est de toucher le grand public, le public élargi, le public qui « en a besoin ».

Pour cela, j'ai pensé qu'un seul moyen était possible ; recueillir les fonds nécessaires à la réalisation du film par « souscription nationale catholique », de même qu'on recueille l'argent nécessaire à la construction d'un monument. De la sorte, non seulement la médiocrité des contingences commerciales serait évitée, mais encore il deviendrait possible de consacrer les recettes produites par les représentations du film ainsi réal

LES AUDITIONS PAR T. S. F.

PROGRAMMES DU 28 SEPTEMBRE 1934

AUDITIONS SÉLECTIONNÉES

11 h. 50, National Anglais : Récital d'orgue. — 20 heures, Londres Régional : Concert-Promenade Beethoven. — 20 h. 15, Suisse Italienne : Concert symphonique. — 20 h. 30, Lyon-La Doua : Soirée littéraire. — 20 h. 30, Strasbourg-P.T.T. : Les Petites Brebis, opérette de L. Varney. — 20 h. 45, Milan : La Danse des Libellules, de Lehar. — 20 h. 55, Kœnigswusterhausen : Concert d'orchestre. — 21 heures, Leipzig : Orchestre symphonique. — 21 h. 15, Vienne : Festival de musique radiophonique. — 21 h. 30, Berlin : Symphonie n° 3, de Buttner. — 21h. 45, Rome : Musique symphonique moderne. — 22 heures, National Anglais : Orchestre de la B. B. C.

RADIO-PARIS (1.648 m. 3)

12 heures : Causerie israélite. — 12 h. 30 : Orchestre Lucien Goldy, refrains chantés par Jean Sorbier : Quand les gardes vont à la parade (L. Sarony) ; Pour toi et pour moi (W. Meyer) ; Hungarian moon (Benson) ; Jean Sorbier dans son répertoire : Les airs de Dranem ; Ma maison jolie (Tranchant) ; Mon châle ; Quand je danse avec lui (Eblinger) ; Sonne, sonne, sonne (Woods) ; Un vieux violon (H. Fisher) ; Je t'ai donné mon cœur (Lehar) ; Hylton stomp (David Bel) ; La maison sur le Tange (Goldwyn) ; Les deux guitares (Makaroff) ; Maria, Mari (Di Capua) ; Promenade à l'Exposition de 1900 (Salabert) ; Un peu d'amour (Silésu) ; Le petit châle noir (Billy Hill) ; Jean Sorbier dans son répertoire : Priquitin, Pun, Pom ; Mon étoile de cinéma, Sous le soleil (Sellers) ; Rendez-vous avec le matelot (Gay). — 13 h. 20 : Cours. — 13 h. 45 : Cours clôture. — 18 h. 20 : Météo ; communiqué agricole. — 18 h. 50 : Causerie sur la chasse. — 19 heures : Radio-dialogue. — 19 h. 25 : Chronique des assurances sociales. — 19 h. 30 : La vie pratique. — 20 heures : Lectures littéraires. — 20 h. 30 : Revue de presse ; météo. — 20 h. 45 : Théâtre : Un soir à Sorrente (Ivan Tourguenev) ; La Folle Journée (Emile Mazaud) ; Le renard et la grenouille (Sacha Guitry). — 21 h. 15 : Informations ; Chronique gastronomique. — 22 h. 30 : Dancing.

TOUR EIFFEL (1.389-15)

12 h. 30 à 13 heures : Relais des P.T.T. — 13 heures à 16 h. 20 : Centre d'informations. 13 h. 30 à 13 h. 45 : Journal parlé des agriculteurs. — 13 heures : Informations économiques. — 18 h. 45 : Quart d'heure du Théâtre, par M. Paul Gsell. — 19 heures : Journal parlé ; informations. — 19 h. 15 : Météo ; courses. — 19 h. 30 : Magazine. — 20 heures : Actualités. — 20 h. 30 : Concert symphonique, direction E. Flament, avec Mlle Maria Branèze, cantatrice. Musique moderne : Quintette (Jean Gras), pour flûte, violon, alto, violoncelle et piano ; Heure du soir (de la Presle) ; Réponse d'une Epouse sage (Roussel) ; Air vif (Poulenc) ; Mélodies ; Petites musiques (Fl. Schmitt) ; Entrée, Bourrée, Pastorale, Fanfare, Ballade, Ronde, Bercement, Laendler ; Automne (Honegger) ; Vagues (E. Flament) ; Poèmes (Darius Milhaud). — 21 h. 15 : Informations. — 21 h. 30 : Suite du concert : Portraits (F. Closset) ; Enfant, Fillette, Vingt ans, Mère, Grand'mère ; Berceuse du marin (Aubert) ; Abat-jour (Barraud) ; Tam-Tam (Tomasi) ; Histoires (Jacques Ibert) ; La meneuse de tortues d'or, Le vieux mendiant, Dans la maison triste, La marchande d'eau fraîche.

PARIS-P.T.T. (431 m. 7)

12 heures : Chronique du Tourisme. — 12 h. 15 : Concert avec Mlle Ninon Guérald, Direct. M. Roger Desormière. Ouverture de Monsieur de Pourceaugnac (Lully) ; Comtesse Maritza, suite de valses (Kalmann) ; Ballet de Bacchus (Massenet) ; Mélodies ; La Chanson de Paris (Fr. Casadesus) ; Au Moulin (E. Gillet) ; Agnès, dame galante (H. Février) ; Larghetto pour clarinette solo et cordes (Mozart) ; A children's suite (2e cahier) (J. Ansell) ; Ouverture de Mireille (Gounod). — 13 heures : Informations. — 13 h. 15 : Concert, suite. — 14 heures : Disques. — 17 h. 30 : Causerie sur le Travail. — 18 heures : Demi-heure féminine. — 18 h. 30 : Radio-Journal. — 19 h. 45 : Causerie sur les musées nationaux. — 19 h. 53 : Chronique de Politique extérieure. — 20 h. : Disques. — 20 h. 30 : Théâtre : Philémon et Baucis, opéra en deux actes de MM. Barbier et Carré, musique de Gounod. — 22 h. 30 : Musique variée.

POSTE PARISIEN (312 m. 3)

12 h., 13 h. 05, 13 h. 30, 14 h., 15 h. 15, 15 h. 45, 16 h. 50, 18 h. 45, 20 h. 40 : Cours ; Informations. — 12 h. 05 : Enregistrement de l'orchestre Lajos Kiss Tzigane : Le silence de la Puszta (Kalmann) ; Mariska (Lehar) ; Humoresque (Dvorak). — 12 h. 25 : Minute de l'Intran. — 12 h. 35 : Disques. — 13 h. 15 : Enregistrement d'Henry Garat et de Jeanne Cheirel. — 13 h. 15 : Disques. — 18 h. 45 : Cours. — 18 h. 49 : Communiqué agricole. — 18 h. 50 : Causerie à bâtons rompus. — 18 h. 58 : Les Chœurs de Bakule, chants populaires tchèques : La Bague (Dvorak) ; L'Appel du berger ; Marchand d'oignons. — 19 h. 10 : Journal parlé, par M. Maurice Bourdet. — 19 h. 30 : Orchestre Dobbri : La Guerre des valses, sélection : Lijoistra, Grigri (Linke) ; Fantaisie (J. Strauss). — 19 h. 50 : Les Camedians Harmoniss : Tout le jour, toute la nuit ; Le Printemps est là ; Voilà le travail. — 20 h. 12 : Concert d'orchestre, direction Théodore Mathieu : audition intégrale du Déluge, poème biblique en trois parties de Louis Gallet, musique de Saint-Saëns, pour orchestre, soli et chœurs. — 22 h. 20 : Informations.

RADIO-TOULOUSE (538 m. 60)

8 heures : Les Refrains dansants. — 8 h. 30 : Bulletin d'informations. — 8 h. 35 : Orchestre viennois ; airs d'opéras-comiques. — 12 heures : Orchestre symphonique. — 12 h. 15 : Mélodies. — 12 h. 30 : Bulletin d'informations. — 12 h. 45 : Le quart d'heure des auditeurs. — 13 heures : Bulletin d'informations. — 13 h. 5 : Soli. — 13 heures 15 : Airs d'opéras-comiques. — 13 h. 30 : Musique de chambre. — 13 h. 45 : Chansonnettes. — 14 heures : Bulletin d'informations. — 18 heures : Bulletin d'informations de dernière heure. — 18 h 15 : Orchestre musette. — 18 h. 30 : Airs d'opérettes. — 18 h. 45 : Orchestre opéras-comiques. — 19 heures : Extraits de films. — 19 h. 15 : Orchestre symphonique. — 19 h. 30 : Bulletin d'informations. — 19 h. 45 : Mélodies. — 20 h. 15 : Un Conte : pour les petits et pour les grands : Le Lièvre et la Tortue. — 20 h. 30 : Causerie médicale. — 20 h. 45 : Airs d'opéras. — 21 heures : « Marine », fantaisie radiophonique. — 21 h. 30 : Harmonies. — 22 heures : Tyroliennes. — 22 heures 15 : Bulletin d'informations (6e édition). Le Journal sans papier de l'Afrique du Nord. — 22 h. 30 : Quelques biguines. — 23 heures : Airs d'opérettes. — 23 h. 15 : Orchestre viennois. — 23 h. 30 : Chansonnettes. — 23 h. 50 : Orchestre symphonique. — 24 heures : Bulletin d'informations. — 0 h. 5 : Au Caveau de Minuit : Fantaisie radiophonique. — 0 h. 15 : Orchestre de salon. — 0 h. 30 : Fin de l'émission.

TOULOUSE-PYRÉNÉES (386,6 1,2)

8 h. 30, 13 heures et 20 heures : Journal parlé, présenté par M. Louis Lespine. — 9 h. 30 : Concert organisé par l'A.R.C.A. Programme : Così fan tutte, ouverture (Mozart-Salabert) ; Estudiantina, valse ; La Vie de Bohème, fantaisie (Puccini-Tavan) ; Manon, ballet du Roy (Massenet-Mouton). Sur disques : L'Ombre ; Mireille : Vincennette a votre âge, et Chanson de Magali (Gounod). Par l'orchestre : Là-haut, fantaisie (M. Yvain) ; Sérénade mélancolique (Lachaume) ; Au Cirque, suite : 1. The Maneg rider ; 2. Au trapèze : 3. Intermezzo grotesque ; 4. Jeux équestres (Armandola) ; Heimlincht'anz, gavotte ; Le Petit Caporal, marche (Desormes). — 12 heures : Musique enregistrée. — 12 h. 15 : Relais de Paris-P.T.T. Déjeuner-concert par l'Orchestre national. Programme : Ouverture de Monsieur de Pourceaugnac (Lully) ; Comtesse Maritza, suite de valses ; Ballet de Bacchus (Massenet) ; Mélodies par Mlle Ninon Guérald ; La Chanson de Paris (Casadesus) ; Au Moulin (E. Gillet) ; Agnès, dame galante ; Larghetto, pour Eclarinette solo et cordes (Mozart) ; A. Children's suite (2e cahier) (J. Ansell) ; Ouverture de Mireille (Gounod). — 13 heures 15 : Suite du concert. — 17 heures : Musique enregistrée. — 18 h. 30 : Radio-Journal de France. — 19 h. 30 : Conférences et causeries (Direction : M. Jean Douyau) : « Les jardins de Toulouse », par M. Dussol, adjoint au maire. — 19 h. 45 : Musique enregistrée. — 20 h. 20 : Communiqués divers. — 21 heures : Concert symphonique : Première partie : Festiaal Beethoven : Prométhée, ouverture ; Symphonie en ré ; Septuor. Deuxième partie : Musique française, Ouverture de La Dame Blanche ; La Muette de Portici, opéra (Auber) ; Le Chemineau, opéra ; Les Dragons de Villars, opéra-comique (Maillart).

BORDEAUX-LAFAYETTE

8 heures : Relais de Paris-P.T.T. — 9 heures 30 : Concert, programme : Così fan tutte, ouverture (Mozart-Salabert) ; Estudiantina, valse (Waldteufel) ; La Vie de Bohème, fantaisie (Puccini-Tavan) ; Manon, ballet du Roy (Massenet-Mouton) ; — sur disques : L'Ombre (Flotow) ; Mireille ; Vincennette à votre âge, et Chanson de Magali (Gounod) ; — par l'orchestre : Là-haut, fantaisie (M. Yvain) ; Sérénade mélancolique (Lachaume) ; Au Cirque, suite : 1. The Maneg rider ; 2. Au trapèze ; 3. Intermezzo grotesque ; 4. Jeux équestres des cow-boys (Armandola) ; Heimlinck tanz, gavotte (Lincke) ; Le Petit Caporal, marche (Desormes). — 12 heures : Informations et communiqués. — 12 h. 15 : Concert. — 13 heures : Informations. — 13 h. 15 : Suite du concert. — 14 heures : Concert de musique enregistrée. — 14 h. 30 : Relais de Montpellier, concert. — 16 heures : Relais de Lille, concert. — 18 heures : Relais de Paris, causerie. — 18 h. 30 : Relais de Paris-P.T.T., Radio-Journal de France. — 19 h. 40 : Le quart d'heure du tourisme. — 19 h. 55 : Dernières nouvelles. — 20 h. 05 : Concert de musique enregistrée. — 20 h. 30 : Concert, programme : Symphonie l'Escarpolette : 1. Adagio-Allegro ; 2. Andante ; 3. Menuetto ; 4. Finale allegro (Mozart-Salabert) ; — par Mlle Germaine Dyrville : Lakmé, air des clochettes (L. Delibes) ; Sérénade (Massenet) ; — par M. Gaboria : Les Noces de Jeannette, air de Margot (Massé) ; Maître Wolfram, air des larmes (Reyer) ; — par l'orchestre : Etienne Marcel, fantaisie (Saint-Saëns-Mouton) ; Suite Miniature : 1. Aubade ; 2. Chanson ; 3. Chagrin ; 4. Nocturne ; 5. Danse (Coppola-Mouton) ; Marche de bravoure (Schubert-Salabert) ; Hérodiade : Prélude, Marche sainte, Danse sacrée (Massenet-Mouton) ; — par Mlle Dyrville : Sonnez les Matines (G. Hue) ; Vieille chanson (Bizet) ; — par M. Gaboria : Le Pressoir (Faure) ; Je te crois (Pineau) ; — par l'orchestre : Coriolan, ouverture (Beethoven-Salabert).

BORDEAUX-SUD-OUEST (222,6)

Concert offert par les Etablissements Champion, 36, cours du Chapeau-Rouge. — 11 h. 30 : Orchestre, airs d'opéras. — 11 heures 45 : Orchestre viennois. — 12 h. 30 : Jazz. — 12 h. 15 : Musique militaire. — 18 h. 45 : Concert de musique enregistrée. — 20 h. 15 : Fin d'émission. — 22 h. 30 : Heure des auditeurs.

SUPERHETERODYNE
à couplage mixte et compensation automatique
INOVAT 5 LAMPES TOUS COURANTS
HAUT PARLEUR ELECTRO DYNAMIQUE
TOUTE L'EUROPE
Sensibilité, Sélectivité, Musicalité... Jamais égalées
Garantie un an
Ebénisterie de Haut Luxe
Portable N° 535
795 FR. A CRÉDIT 10 versements 90 F.
Pour recevoir Catalogue (Service C)
Établissements INOVAT, 3, Boulevard Magenta, PARIS-X°
Démonstration chez vous et en nos Magasins ou Dépôts
TOULOUSE - 3, Rue Porte-St-Etienne
NIMES, 12, Rue Régale ALÈS, 14, Rue Taisson ARLES, 16, Place St-Roch
BEZIERS, 61, Avenue Georges-Clémenceau
MONTPELLIER, 10, Avenue de Toulouse
PERPIGNAN, 8, Rue des Grandes-Fabriques
AGEN, 129, Avenue de la République MONTAUBAN, 4, Rue Princesse
PERIGUEUX, 7 bis, Rue des Chaines TARBES, 20, Rue Bertrand-Barrée
REPRÉSENTANTS DEMANDÉS AUX MAGASINS ET DÉPOTS

POUR EVITER LES PROCÈS
consulter
Le Droit Rural et Usuel
MIS A LA PORTÉE DE TOUS
Un gros ouvrage populaire indispensable à tous
par J. GAURE, Avocat
SEPTIÈME ÉDITION (1934)
revue et mise à jour
PRIX AVEC PRIME : 16 fr. et 17 fr. 50 (franco poste)
Demandez à l'auteur
CONSEILS DE DROIT, par lettre
10 fr. pour les acheteurs du livre et les abonnés de l' « Express » envoyant bande du journal ; 15 fr. pour les autres
Adresser lettres et mandats à M. J.-E. CAURE, avocat
20, rue Soufflot (maison Pichon)
PARIS (5e)

Etude de Me FRANCES, avoué à Saint-Gaudens. — Vente au Tribunal civil de Saint-Gaudens, à suite de sursis, le 11 octobre 1934,

DEUX GRANDS HOTELS A LUCHON

avec le mobilier et le matériel les garnissant (immeubles et fonds) :

1° Le Royal Hôtel

cours des Quinconces et allée des Bains, avec de nombreuses dépendances, magasins et bazars. Mise à prix : 200.000 francs.

2° L'Hôtel Majestic

boulevard du Casino, comprenant six étages, avec de nombreuses dépendances, jardin anglais, terrain de jeux, etc. Mise à prix : 300.000 francs

3° Terrain à bâtir ou de jeux. Mise à prix : 10.000 francs.

Etudes de Me MARTY, avoué à Toulouse, rue Tolosane, n° 5 ; **Me CAHUSAC**, avoué à Toulouse, rue du Rempart Saint-Etienne, n° 11.

A VENDRE, aux enchères publiques, à suite de licitation et de surenchère du sixième, **le jeudi 4 octobre 1934, à 13 heures**, à l'audience des criées du tribunal civil de Toulouse, **un grand immeuble**, situé à Toulouse, rue Alsace-Lorraine, numéros 32 et 34 ; rue du Rempart-Villeneuve, n° 6 ; et rue Caussette, n° 1.

Mise à prix : trois millions trente quatre mille cinq cent francs, ci..... 3.034.500 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Marty, avoué poursuivant, et à Me Cahusac, avoué sollicitant.

M. MARTY, avoué, signé.
Pour extrait :

Asthmatiques, Bronchiteux !

Lisez ceci :

Heureux seront les asthmatiques et les catarrheux qui liront ces lignes, car ils apprendront avec joie qu'il existe pour eux un remède sérieux, certain, efficace, qui, en supprimant leurs souffrances, leur donnera une vie plus douce, plus agréable.
C'est le «Sirop des Vosges Cazé» qui a déjà opéré des milliers de soulagements de l'asthme, de l'oppression, de la bronchite et du catarrhe.
Que de misères, pourtant, amenées par ces maladies : toux continuelle, insomnies, manque de respiration, les bronches sifflent, les crachats roulent sur la poitrine occasionnant des douleurs vives dans les côtés.
Tous ces symptômes amènent rapidement une faiblesse générale du cœur et des nerfs, sans compter les complications mortelles qui peuvent survenir à la moindre rechute.
Asthmatiques, Bronchiteux négligents qui n'avez pas encore pris le bon remède, prenez donc le «Sirop des Vosges Cazé» qui fortifiera vos poumons en les gonflant d'air. Très rapidement, la respiration reprendra son cours normal, les crachats diminueront, la toux cessera.
N'hésitez pas. Pourquoi voulez-vous que le «Sirop des Vosges Cazé» ne fasse pas pour vous ce qu'il a fait pour d'autres. Il vous rendra la santé, le bonheur, la joie de vivre et de pouvoir aller et venir comme tout le monde.

Sirop des Vosges Cazé
Le fd flacon 10 fr. 60. Toutes pharmacies. Cazé, Phcien, 68 bis, av. de Châtillon, Paris.

EXPERTISES INVENTAIRES ESTIMATIFS pour Liquidations Familiales
ACHAT DE METAUX PRECIEUX
or, platine, argent, sous toutes leurs formes pièces, bijoux démodés ou brisés, vieux couverts, débris d'or, vieux dentiers
ACHAT DE BRILLANTS
meubles anciens et modernes, bibelots
CHOIX AVANTAGEUX DE BAGUES DE FIANÇAILLES
Sur convocation sérieuse, la Maison se rend à domicile.
FÉLIX ANTIQUAIRE, 18, Rue Saint-Etienne, TOULOUSE
MAISON DE CONFIANCE ABSOLUE. La plus ancienne de Toulouse.

Etude de Me O. LAFFARGUE, avoué à Lectoure (Gers). — **VENTE sur saisie immobilière**, à la barre du Tribunal civil de Lectoure, le **lundi 15 octobre 1934, à 14 heures. — DU DOMAINE DE POUY**, situé dans la commune de Pouy-Roquelaure, et par extension dans la commune de Ligardes (Gers), d'une contenance de 182 hectares, 1 are 2 centiares environ. — **Mise à prix :** 120.000 francs. — Pour extrait : O. LAFFARGUE, avoué.

Occasion rare

A VENDRE, par suite décès, fusil très bonne marque, cal. 16, ent. neuf, canon double épreuve, éjecteurs automatiques, sûreté automatique, prix réduit. M. Bob, Bureau « Express », 25, rue Roquelaine, Toulouse.

PRETS rapides av. ou sa garant. hypoth. depuis 5.000 fr. et 4 %. CAISSE CENTRALE, 56, rue Lafayette, **Paris.**

QUOTIDIEN DU CENTRE demande conducteur rotativiste qualifié. Emploi stable. S'adr. : Ag. Havas, Moulins n° 1

7 Feuilleton du 28 septembre 1934.

LE DRAME de la MAISON BRULÉE

par Yvette GRIMONT

PREMIÈRE PARTIE

LA MYSTERIEUSE INCONNUE

CHAPITRE V

L'enquête commence

De retour chez le médecin, on procéda à l'examen des vêtements que portait la victime, espérant y trouver quelque indication sur leur provenance, mais en vain... Le manteau, la robe, le chapeau, tout comme le linge soigné, mais simple, marqué d'une seule initiale : « M » avait dû être confectionné à la maison, tout comme ce que portait le petit garçon. Le docteur fit remarquer aux magistrats que le corsage de la robe avait été déchiré à l'encolure, la première agrafe manquant et un lambeau d'étoffe pendant.

— On a arraché violemment une broche, dit-il; je l'avais remarqué quand j'ai dégrafé le corsage de la blessée pour m'assurer que le cœur battait encore... Les assassins ont bien pris leurs mesures pour qu'on n'identifiât pas leur victime; voyez : les poches sont vides ! Il est pourtant inadmissible que cette malheureuse n'eût sur elle ni porte-monnaie, ni mouchoir, ni portefeuille !... On s'est appliqué à ne lui laisser aucun objet susceptible de la faire reconnaître. Elle devait porter une bague ou une alliance qui lui a été arrachée brutalement : l'annulaire de la main gauche, meurtri et éraflé, l'atteste. Vous verrez aussi dans mon rapport qu'en plus de sa blessure, la victime porte sur le corps, et notamment aux poignets, des meurtrissures qui indiquent qu'elle s'est vaillamment défendue.

— Il faudrait absolument que nous la vissions, dit M. Gramard. Est-elle en état de nous répondre ? D'elle seule peuvent nous venir les renseignements nécessaires. J'espère qu'elle pourra nous répondre, ne fût-ce que par monosyllabes.

— Hélas ! fit le médecin, hochant la tête douloureusement, ne vous ai-je pas dit qu'elle se débat entre la vie et la mort et que son existence ne tient qu'à un fil ? Elle est en proie à la fièvre et au délire; incapable, par conséquent, de vous répondre. Vous allez d'ailleurs en juger par vous-mêmes.

Il ouvrit doucement la porte de la chambre, où reposait la jeune femme; un doigt sur les lèvres, il fit signe aux magistrats d'entrer.

La malade, rouge, congestionnée, dormait d'un sommeil fiévreux; bien que les représentants de la justice fussent entrés sans bruit, elle sentit leur approche, ouvrit les yeux, et leur vue, éveillant sans doute dans son esprit égaré des souvenirs terrifiants, elle se dressa sur son séant, hagarde, affolée, les yeux hors de la tête, avec des cris et des exclamations inarticulés, comme si elle eût vu des spectres.

Pénétrés d'horreur, les magistrats se reculèrent à la hâte. Sur leur demande, le petit Val fut amené.

— Quels renseignements pouvez-vous espérer d'un enfant si jeune avait dit le docteur, redoutant pour son petit protégé, dont les nerfs étaient déjà ébranlés, une nouvelle émotion. Ma sœur a vainement essayé de l'interroger.

L'enfant dut cependant être amené.

Intimidé, tout prêt à pleurer, il se serrait contre Cécile, et celle-ci pour le décider à répondre, dut rester et le tenir sur ses genoux.

M. Gramard, heureusement, avait des enfants et savait comment leur parler; de plus, il avait voyagé en Angleterre et parlait bien l'anglais.

L'enfant se rassura peu à peu; mais ses réponses furent presque aussi vagues que le matin; il ne savait évidemment ni son nom de famille, ni celui de la contrée où il habitait.

Voici, en résumé, ce qu'on put déduire de ses réponses enfantines :

« Val vivait à la campagne, dans un cottage, avec Mammy et une famille de vieux serviteurs. Il avait fait un grand voyage, seul avec Maman ; puis on était monté dans un grand bateau. Val aurait été content de voir la belle mer bleue, mais il avait eu le mal de mer. Ensuite, on avait encore voyagé dans un train, mais cette fois, il avait le vilain monsieur à cheveux rouges. et cela ennuyait Val... Non, le monsieur n'était pas méchant pour lui, et lui avait même acheté dans une gare un album d'images et des bonbons ; mais Val ne l'aimait pas ; il en avait peur, et lui trouvait l'air mauvais... Val avait même refusé de l'embrasser, ce qui l'avait fait gronder par Mammy. Après, Val s'était endormi, et il ne savait plus trop ce qu'il y avait eu... En ouvrant les yeux, il avait vu beaucoup de lumières, et un autre monsieur, encore plus vilain que le premier, avec des lunettes et une barbe noire l'avait descendu du train et emporté jusqu'à une voiture, où Val s'était endormi sur les genoux de maman... Et puis, tout-à-coup, il s'était réveillé dans un grand bois où il ne faisait qu'un peu jour. En se trouvant tout seul, il avait eu bien peur et avait appelé Mammy, mais elle n'avait pas répondu, et il avait entendu beaucoup de bruit et des cris... Il avait pensé que c'étaient les méchants hommes qui se battaient... Il s'était sauvé ; il avait si peur qu'il ne pouvait plus crier... et il voulait chercher Maman.. Il était allé loin bien loin, tant qu'il avait pu marcher. Puis les messieurs étaient venus et l'avaient trouvé... On lui avait dit que Mammy était malade, et qu'il la verrait s'il était bien sage. Il avait si envie de la voir; il l'aimait tant!... et elle devait s'ennuyer de ne plus voir son petit Val... »

Un sanglot souleva la poitrine du petit, comme il terminait.

Cécile l'embrassa et se disposait à l'emmener, quand Sinclair, qui avait écouté avec grande attention les réponses de l'enfant, traduites par M. Gramard, pria ce questions.
dernier de lui faire encore deux ou trois

— Maman n'avait-elle pas emporté des bagages ?

— Réponse : Oh ! si, une malle... une grande malle noire avec une étiquette dorée. Mammy disait que c'était la malle de Papa.

— Qu'y avait-il sur l'étiquette ?

— Val ne savait pas.

— Val savait-il ce qu'il y avait dans la malle ?

— Oh ! oui : il y avait des habits et du linge pour Val et pour Mammy; et le ballon de val, et son alphabet... Et puis, des livres, et la grande boîte en fer.

— Qu'y avait-il dans la boîte en fer ?

— Val ne savait pas trop... il croyait qu'il y avait des papiers ; mais il était sûr que maman y avait mis la grande montre de Papa, et aussi le portrait de Papa dans un cadre doré : celui que Maman faisait embrasser à Val quand il avait été sage.

— Maman n'avait-elle pas un sac ?

— Si : un sac en cuir noir, avec un fermoir doré.

— Qu'est-ce que Maman y mettait ?

— Du chocolat, des mouchoirs... et le cache-nez de Val... et des petites choses pour faire sa toilette.

— Cela suffit, dit le policier.

La jeune fille et l'enfant partis, les magistrats prirent congé. En quittant le docteur Thaddée, qui passait le dernier, dit à voix basse à Forestié :

— Il y a là un terrible et angoissant mystère... Je mettrai tous mes soins à l'éclaircir... Je reviendrai d'ici peu : comptez sur moi.

(A suivre.)

Le Gérant : G. LAGARDE.

Imprimerie spéciale.

Bourse de Paris

DU JEUDI 27 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
PARQUET		
Marché à terme		
Franc. 3 % perpét.	72 .	71 80
— 3 % amortiss.	.. ..	80 25
— 4 % 1917	80 40	80 20
— 4 % 1918	98 60	99 10
— 4 % 1925	109 .	108 90
— 5 % 1920	87 05	87 05
Rente 4 1/2 % 1932 S. A.	87 75	87 75
— Série B.	19 50	18 75
Ob. Trés. 4 1/2 % 1933	948 ..	947 .
B. Tr. 4 1/2 à 10 ans.	978 .	975 50
Caisse autonome	866 ..	866 .
Banque de France	10300 .	10175 .
— Algérie	84 .	.. ..
— Paris	1256 .	1231 .
— Transatlant.	439 .	437 .
Union Parisienne	141 .	140 .
Cie Algérienne	1355 ..	1342 .
Compt. Nat. Esc.	970 .	964 .
Compt. Com. Fr.	635 ..	631 .
Crédit Foncier	3795 .	3745 .
Cr. Fonc. Ind.	.. .	41 50
Crédit Lyonnais	1890 .	1882 .
Soc. Franç. Colon.	32 .	29 50
Société Générale	1060 .	1061 .
Rente Foncière	452 .	445 ..
Soc. Génér. Fonc.	43 ..	40 .
Suez	19105 .	18975 ..
— fondateur	.. .	16800 .
— Société civile	4115 .	4090 .
Chem. de fer Est	697 .	696 .
— Lyon	879 .	875 .
— Midi	715 ..	709 .
— Nord	1218 ..	1219 ..
— Orléans	836 ..	834 ..
Santa-Fé	1115 .	1116 .
Métropolitain	329 .	331 .
Paris Industrielle	700 .	700 .
Tram. Shangaï	2410 .	2410 .
Lyon Eaux	2130 .	2115 ..
Distrib. Electrique	845 .	843 .
Electricité Paris	385 ..	389 ..
— Seine	398 .	393 ..
— Gaz Nord	1430 ..	1422 ..
Générale Electr.	754 ..	752 ..
Energie Litt. Méd.	557 ..	558 ..
Energie Electr. Fr.	1652 .	1650 ..
Nord-Lumière	135 ..	136 ..
Thomsen-Houston	640 .	626 .
Union Electric	.. .	.. ..
Electr.-Mét. D	292 .	283 .
Aciéries Nord-Est	1546 ..	1536 ..
Schneider (Creusot)	318 .	304 ..
Tréfileries Havre	218 .	211 50
Courrières	293 50	290 .
Lens	415 ..	410 ..
Vicoigne N	70 50	69 ..
Boléo	269 .	251 .
Nickel	125 ..	123 .
Pénarroya	34 ..	34 .
Cr. Gén. Pétroles	197 ..	204 50
Kuhlmann	488 ..	476 ..

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
Caout. Equat.	67 .	67 ..
Estr. Mining	80 25	81 50
Extr. Orient	82 50	81 .
Fco Polon	498 .	497 .
Fco Wyom	125 50	128 ..
Gal Mining	257 50	261 ..
Golfields	271 50	276 ..
Gula Kal	80 50	79 75
Hotchkiss	1160 .	1150 ..
Houve	461 ..	461 ..
Huanchaca	40 ..	39 50
Huiles pétr.	244 .	241 ..
Hydro Cère	50 25	47 50
Jagersfontein	62 25	62 50
Johannesbourg	241 ..	242 ..
Kuala	127 50	125 ..
Langlaate	119 .	104 ..
Liévin	154 .	119 ..
London Tin	43 75	43 50
Londoo Préfér.	41 ..	41 ..
Line Dietrich	23 75	22 50
Main Reef	221 50	226 .
Malacca	116 50	116 ..
Malacca préfér.	136 ..	130 ..
Mex. Eagle	29 .	28 .
Michelin	946 ..	944 ..
Mines et pr. chim.	170 .	170 .
Gnome	489 ..	510 .
Maghreb	39 75	38 25
Mozambique	17 25	18 .
M'Zaita	25 75	25 25
Nagaruta	24 50	24 25
Nav. Afr. Nd	119 ..	120 .
N.-S. Aréas	239 .	240 50
Padang	305 50	307 .
Pernod	1374 .	1362 .
Ph. Constant	253 ..	254 ..
Ph. M'Dilla	101 ..	100 .
Ph. Tunis	46 ..	45 .
Plakainitza	19 25	19 .
Pointe-à-Pit. (S.I.A.)	205 50	204 .
Randfontein	190 .	192 50
Rand Mines	530 .	543 .
Roan Ant. Cop. Min.	90 .	88 50
Roumano-Belge	28 50	27 50
Shansi	25 .	25 75
Shell	182 50	182 50
Silva Plana	26 ..	25 50
Summer and, Jac	43 50	44 75
Spring	558 .	569 .
Sleana Franç.	344 .	340 .
Sub	823 .	836 .
Tanganyika	52 75	51 50
Tavoy-Tin	17 .	16 50
Terres Rouges	219 .	218 ..
Tharsis	231 50	230 ..
Transvaal	177 ..	178 50
Tubes Sosnowice	46 ..	44 50
Tubize priv.	102 50	104 .
Union Corp.	539 .	545 .
Haut Katang. pr.	1370 .	1340 .
Haut Katang. cap.	1490 .	1355 .
Haut Katang. div.	1385 .	1335 .
Union Tropicale	33 25	34 25
Urikany	111 50	112 ..
Verminck	24 75	24 75
Vieille Montagne	763 .	763 ..
Villemagne	.. .	.. .
Vins et Spiritueux	199 .	197 .
Viscose	294 ..	294 .
West Rand	117 ..	119 ..

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
PARQUET COMPTANT		
3 % perpétuel	72 .	71 75
3 % amortissable	78 95	78 75
3 1/2 % amortissable	95 75	96 65
4 % 1917	80 45	80 25
4 % 1918	80 50	80 15
5 % 1920 amortis.	109 ..	108 85
4 1/2 % 1925	98 60	99 10
4 1/2 % 1932 A	87 10	87 ..
4 1/2 % 1932 B	87 75	87 75
Obl. Tr. 4 1/2 % 1933	948 50	946 50
Out. nat. 4 1/2 % 1932	865 .	863 .
P. T. T. 5 % 1928	474 ..	475 ..
P. T. T. 4 1/2 % 1929	450 ..	450 ..
Bons Trés. 5 % 1924	762 .	762 ..
— 7 % 1926	548 .	549 ..
— 4 1/2 % 1933	976 .	975 ..
Caisse Autonome	865 50	867 50
Crédit Nat. 1919	558 .	550 ..
— 1920	510 .	510 ..
— 1921	528 .	527 ..
— Juill. 1922	530 .	525 .
— Janv. 1923	521 .	520 .
— Juin 1923	533 .	533 .
— 1924	546 .	547 .
— 1932 5 %	530 .	545 .
— 1932 4 1/2 %	965 .	968 .
Ville de Paris 1892	257 .	256 50
— 1894-96	265 50	266 ..
— 1898	302 .	307 ..
— 1899	287 .	287 50
— 1904	306 .	308 ..
— 2 1/2 % 1910	261 .	264 ..
— 3 % 1910	248 .	248 ..
— 1912	254 .	254 ..
— 6 % 1924	513 .	513 ..
— 1928	863 .	860 ..
— 1929	849 .	850 ..
— 1930 4 %	757 .	760 ..
Empr. lots 1930 4 %	785 .	776 ..
— 1931 4 %	765 .	764 ..
— Fortif. 4 % 1932	760 .	760 ..
Foncières 1895	853 .	850 ..